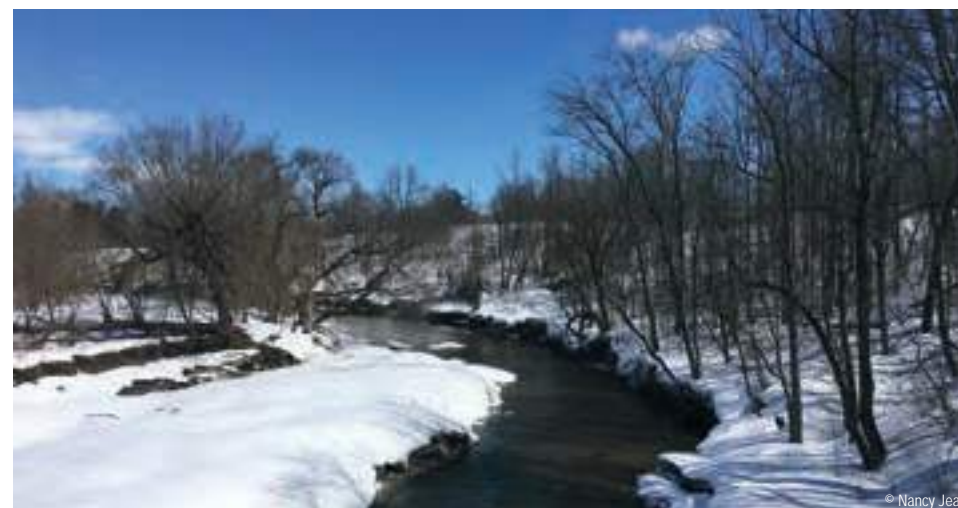


Ville de Terrebonne

Corridor de biodiversité

Plan directeur
Juin 2021



Historique des révisions

N/RÉF.	VERSION	DATE	DÉTAILS
60637812	PlanDir_CB20210617	2021/06/17	Plan directeur - Version finale
	PlanDir_CB20210504	2021/05/04	Plan directeur - Version préliminaire

Comité de projet, ville de Terrebonne :

Karine Dancose, technicienne en biodiversité et changements climatiques (Direction du génie et de l'environnement)
Mahotia Gauthier, coordonnatrice en biodiversité et changements climatiques (Direction du génie et de l'environnement)

Équipe de réalisation, AECOM :

Maude Gascon, urbaniste
Lise Woods, architecte paysagiste
Myriam Lapierre, architecte paysagiste
Romain Lieutort, géomaticien
Marie-Ève Bellavance, biologiste
Marie-Ève Lavoie, biologiste
Claudia Gbetholancy, spécialiste en changements climatiques

Vérfié par :

Josée Moreau, adjointe de projet
Serge Poitras, architecte paysagiste et urbaniste

AECOM Consultants Inc.
85, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal, QC H2X 3P4, Canada
T: 514.287.8500
F: 514.287.8600
aecom.ca

© AECOM Tous droits réservés.

Ce document a été préparé par AECOM Consultants Inc. (ci-après «AECOM») à l'usage exclusif de notre client (ci-après le «Client») conformément aux principes de consultation généralement reconnus, au budget d'honoraires et aux conditions dont ont convenu AECOM et le Client. Toute information fournie par des tiers et mentionnée aux présentes n'a pas été vérifiée par AECOM, sauf si on précise explicitement le contraire dans le document. Aucun tiers ne peut s'appuyer sur le présent document sans l'autorisation préalable, expresse et écrite d'AECOM.

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION	9	3 DIAGNOSTIC	31	7.3.5 Milieux ouverts	78
1.1 Préambule	10	3.1 Potentiels et contraintes	32	7.3.5.1 Espaces ouverts	78
1.2 Structure du rapport	10	3.1.1 Milieu humain	32	7.3.5.2 Golf	79
1.3 Méthodologie	10	3.1.2 Milieu naturel	32	7.3.5.3 Friche	84
1.4 Territoire visé	11	3.1.3 Paysages	33	7.3.5.4 Ancienne pépinière	85
		3.1.4 Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces	35	7.3.5.5 Emprise hydroélectrique	86
2 MISE EN CONTEXTE	13	3.2 Enjeux	36	7.3.5.6 Terre agricole	88
2.1 Milieu humain	14	4 PROJETS COMPARABLES	39	7.3.6 Coteau	90
2.1.1 Contexte administratif	14	4.1 Analyse de projets comparables	40	7.4 Synthèse des coûts	91
2.1.2 Aménagement du territoire	14	5 ÉNONCÉ DE VISION	43	8 STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE	93
2.1.3 Portrait démographique et économique	16	5.1 Élaboration de l'énoncé de vision et démarche participative	44	8.1 Mise en oeuvre	94
2.1.4 Équipement et infrastructures	16	5.2 Énoncé de vision concertée	44	8.2 Recommandations	95
2.1.5 Tourisme et activités récréotouristiques	17	5.3 Lignes directrices	44	9 CONCLUSION	97
2.1.6 Projets en cours et prévus	18	5.4 Démarche consultative	45	9.1 Conclusion	99
2.2 Milieu naturel	20	6 APPROCHE CONCEPTUELLE	47	10 RÉFÉRENCES	101
2.2.1 Milieux boisés	20	6.1 Approche conceptuelle	48	10.1 Références	103
2.2.2 Milieux humides	20	6.2 Programmation des activités	48	11 ANNEXE	105
2.2.3 Milieux ouverts	20	6.3 Proposition conceptuelle	49	11.1 Rapport post-consultation	107
2.2.4 Milieux hydriques	20	7 PLAN D'ENSEMBLE	51		
2.2.5 Flore	22	7.0 Plan d'ensemble	52		
2.2.6 Faune	23	7.1 Accès	54		
2.2.7 Aires protégées et site d'intérêt faunique	25	7.1.1 Accès principal type	56		
2.2.8 Topographie	25	7.1.2 Accès secondaire type	57		
2.2.9 Géologie et nature des sols	25	7.2 Réseau de sentiers	58		
2.2.10 Hydrographie	26	7.2.1 Typologie des sentiers	59		
2.3 Unités de paysage	26	7.3 Unités écologiques	60		
2.3.1 Paysage de la Ville de Terrebonne	26	7.3.1 Milieux hydriques	62		
2.3.2 Unités paysagères de la zone d'étude	26	7.3.2 Milieux humides	64		
2.3.3 Milieux forestiers matures	26	7.3.2.1 Marécages arborescents et arbustifs	64		
2.3.4 Paysage rural	27	7.3.2.2 Marais	64		
2.3.5 Paysage rural avec alignements d'arbres matures	27	7.3.2.3 Étangs	64		
2.3.6 Paysage récréatif / Golf du Versant	27	7.3.3 Milieux boisés	66		
2.3.7 Milieux humides et marécages arborescents	28	7.3.3.1 Surfaces boisées	66		
2.3.8 Milieu riverain de la rivière des Mille-Îles	28	7.3.3.2 Érablière noire	67		
2.3.9 Coteau	28	7.3.3.3 Boisé du Parc écologique de la Coulée	68		
2.4 Les parcs et leur connectivité avec le Corridor de biodiversité	29	7.3.3.4 Boisé des Plateaux	70		
2.4.1 Parcs physiquement reliés au Corridor de biodiversité	29	7.3.3.5 Boisé de la rue Georges-VI	72		
2.4.2 Parcs reliés par le réseau cyclable au Corridor de biodiversité	29	7.3.4 Complexes écologiques	74		
		7.3.4.1 Complexe écologique du Parc de la rivière	74		
		7.3.4.2 Complexe écologique de la Sablonnière	76		

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation du Corridor de biodiversité dans la ville de Terrebonne	10
Figure 2. Localisation du Corridor de biodiversité	11
Figure 3. Territoire de la MRC des Moulins	14
Figure 4. Localisation des zones de développements (PAT)	19
Figure 5. Milieux naturels	21
Figure 6. Bassin versant de la Rivière des Mille-Îles (COBAMIL)	26
Figure 7. Sous-bassins versants de la Rivière des Mille-Îles (COBAMIL)	26
Figure 8. Plan d'ensemble	53
Figure 9. Seuils d'accès existants et proposés	55
Figure 10. Accès principal type A	56
Figure 11. Accès principal type B	56
Figure 12. Accès principal type C	56
Figure 13. Accès principal type D	56
Figure 14. Accès secondaire type A	57
Figure 15. Accès secondaire type B	57
Figure 16. Accès secondaire type C	57
Figure 17. Accès secondaire type D	57
Figure 18. TransTerrebonne	59
Figure 19. Réseau récréatif	59
Figure 20. Piste cyclable	59
Figure 21. Corridor de mobilité	59
Figure 22. Sentier piétonnier principal	59
Figure 23. Sentier piétonnier secondaire	59
Figure 24. Milieux hydriques	63
Figure 25. Milieux humides	65
Figure 26. Surfaces boisées	66
Figure 27. Boisé de l'Érablière noire	67
Figure 28. Boisé du Parc écologique de la Coulée	69
Figure 29. Boisé des Plateaux	71
Figure 30. Boisé de la rue Georges-VI	73
Figure 31. Complexe écologique du Parc de la Rivière	75
Figure 32. Complexe écologique de la Sablonnière	77
Figure 33. Espaces ouverts	78
Figure 34. Ruisseau Lapointe	79
Figure 35. Plaine en friche du Ruisseau Lapointe	81
Figure 36. Terrain renaturalisé	83
Figure 37. Ancienne pépinière	85
Figure 38. Emprise hydroélectrique	87
Figure 39. Terre agricole	89
Figure 40. Coteau	90

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Les usages compatibles selon les transects	15
Tableau 2. Projets urbains à court, moyen et long termes dans le secteur Urbanova	18
Tableau 3. Superficie des différents types de couverts forestiers	20
Tableau 4. Superficie des différents types de milieux humides	20
Tableau 5. Espèces floristiques à statut précaire dans le Corridor de biodiversité	22
Tableau 6. Espèces animales observées lors des visites de terrain en 2016 dans le corridor de biodiversité ou à proximité (wsp, 2018, ville de terrebonne s.d.)	23
Tableau 7. Espèces animales en situation précaire répertoriées dans le Corridor de biodiversité ou dans les environs	24
Tableau 8. Analyse de projets comparables	40
Tableau 9. Lignes directrices et principes	44
Tableau 10. Compatibilité des activités	48
Tableau 11. Accès existants et proposés	54
Tableau 12. Unités écologiques et activités	60

Section 1

INTRODUCTION

1.1 PRÉAMBULE

Soucieuse de l'importance de la conservation des milieux naturels dans la planification du développement de son territoire, la Ville de Terrebonne s'est dotée en 2011 de son Plan directeur de développement durable de la côte Terrebonne, aujourd'hui renommé secteur Urbanova. De ce plan est né le Corridor de biodiversité qui fait l'objet d'une affectation du territoire dédié à la conservation, tout en autorisant certaines activités extensives, dans le respect de la faune et de la flore. Localisé stratégiquement en plein cœur de quartiers résidentiels (existants et à venir), il est composé de plusieurs milieux humides, de cours d'eau, de friches et de milieux forestiers qui abritent de nombreuses espèces floristiques à statut particulier, dont un écosystème forestier exceptionnel. Le Corridor inclut notamment le parc écologique de la Coulée et le parc de la Rivière, où des efforts de mise en valeur ont déjà été déployés. Une bonne partie du coteau de Terrebonne s'y trouve, ainsi que les friches localisées sous les lignes de transport à haute tension, jouant également le rôle de Corridor. Avec une superficie de 650 hectares, le Corridor de biodiversité représente un legs pour les générations futures de Terrebonniennes et Terrebonniens.

1.2 STRUCTURE DU RAPPORT

Le présent document constitue la version finale du Plan directeur d'accessibilité et d'aménagement du Corridor de biodiversité de Terrebonne. Premièrement, il décrit le contexte actuel au moyen d'une synthèse des nombreuses études ayant été réalisées dans le Corridor et son environnement. Deuxièmement, un diagnostic sur les forces et les faiblesses du milieu est produit. Ce diagnostic est aussi alimenté par un sondage et la consultation citoyenne qui ont été menés en parallèle. Troisièmement, un survol de projets comparables au Corridor de biodiversité permet de renforcer les notions de connectivité entre les milieux naturels et les milieux de vie, de protection des aires naturelles en milieu urbain et de bienfait pour la santé. Quatrièmement, nourri par les sections précédentes et par la consultation citoyenne, un énoncé de vision et des lignes directrices sont proposés pour bien camper l'approche conceptuelle qui orientera le devenir du Corridor de biodiversité. Cinquièmement, un plan d'ensemble est proposé. Ce dernier identifie clairement les seuils d'accès au Corridor de biodiversité, la structure et la hiérarchie du réseau de sentiers et chacune des unités écologiques le composant et les intentions de protection et d'aménagement qui y sont proposées.

1.3 MÉTHODOLOGIE

Le Plan directeur a été élaboré selon les règles de l'art en termes de collection d'informations, d'analyse des données, de validation auprès des diverses parties prenantes, de consultation et de communication auprès des citoyens, des divers intervenants et groupes cibles. Plusieurs moyens et sources d'information ont été utilisés pour mener à bien l'élaboration du Plan directeur, notamment : la documentation pertinente existante transmise par la Ville de Terrebonne; la recherche de projets comparables; l'analyse et le choix des activités compatibles avec la vocation du Corridor et ses unités écologiques; la consultation citoyenne auprès de la population et de groupes cibles; des rencontres techniques d'échanges, de validation et de présentation avec les services de la Ville et des groupes cibles d'utilisateurs; les processus de conception en passant par l'identification des enjeux, l'énoncé de vision, l'élaboration de lignes directrices d'aménagement et, finalement, par la proposition d'un plan d'ensemble assorti d'intentions de protection et d'aménagement réparti sur un horizon de plus de 10 ans.

1. Ville de Blainville
2. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
3. Ville de Terrebonne
4. Ville de Mascouche
5. Ville de Laval
6. Ville de Montréal
7. Ville de Repentigny

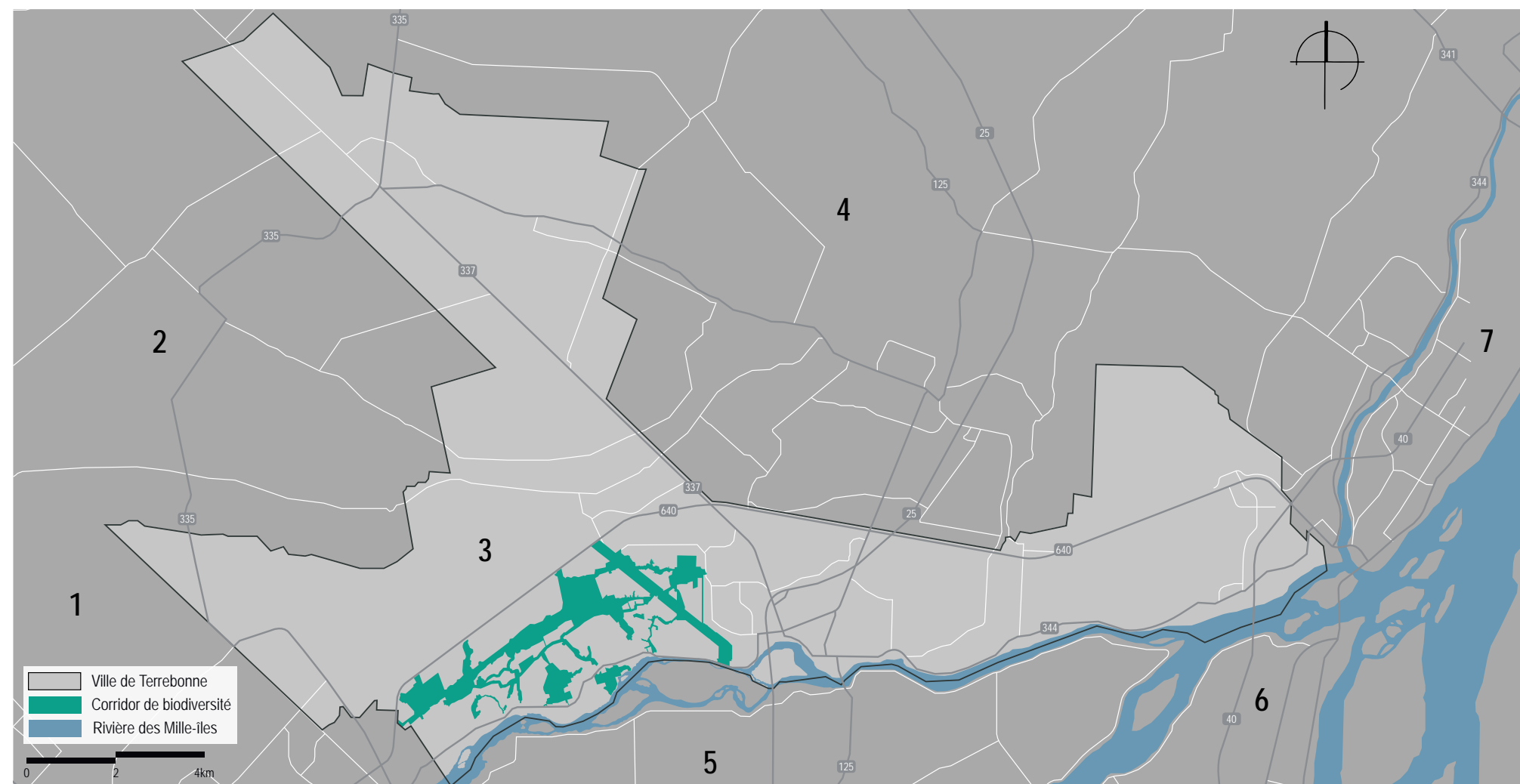


Figure 1. Localisation du Corridor de biodiversité dans la ville de Terrebonne

1.4 TERRITOIRE VISÉ

Le territoire visé par la présente étude couvre l'ensemble du Corridor de biodiversité ainsi que les projets de développement urbain qui ont une interface existante ou à venir avec celui-ci. Le Corridor de biodiversité est situé dans les limites du projet écoresponsable Urbanova. La superficie totale du territoire à prendre en compte, incluant les pochettes de développement, couvre approximativement 1 700 ha, alors que le Corridor de biodiversité totalise 650 ha en superficie.

La figure 2 suivante illustre les limites du territoire visé ainsi que les limites du Corridor de biodiversité.

1. Autoroute 640
2. Avenue Urbanova
3. Côte de Terrebonne
4. Boulevard des Seigneurs
5. Rue de plaisance
6. Île Saint-Joseph
7. Île aux Vaches
8. Ville de Laval

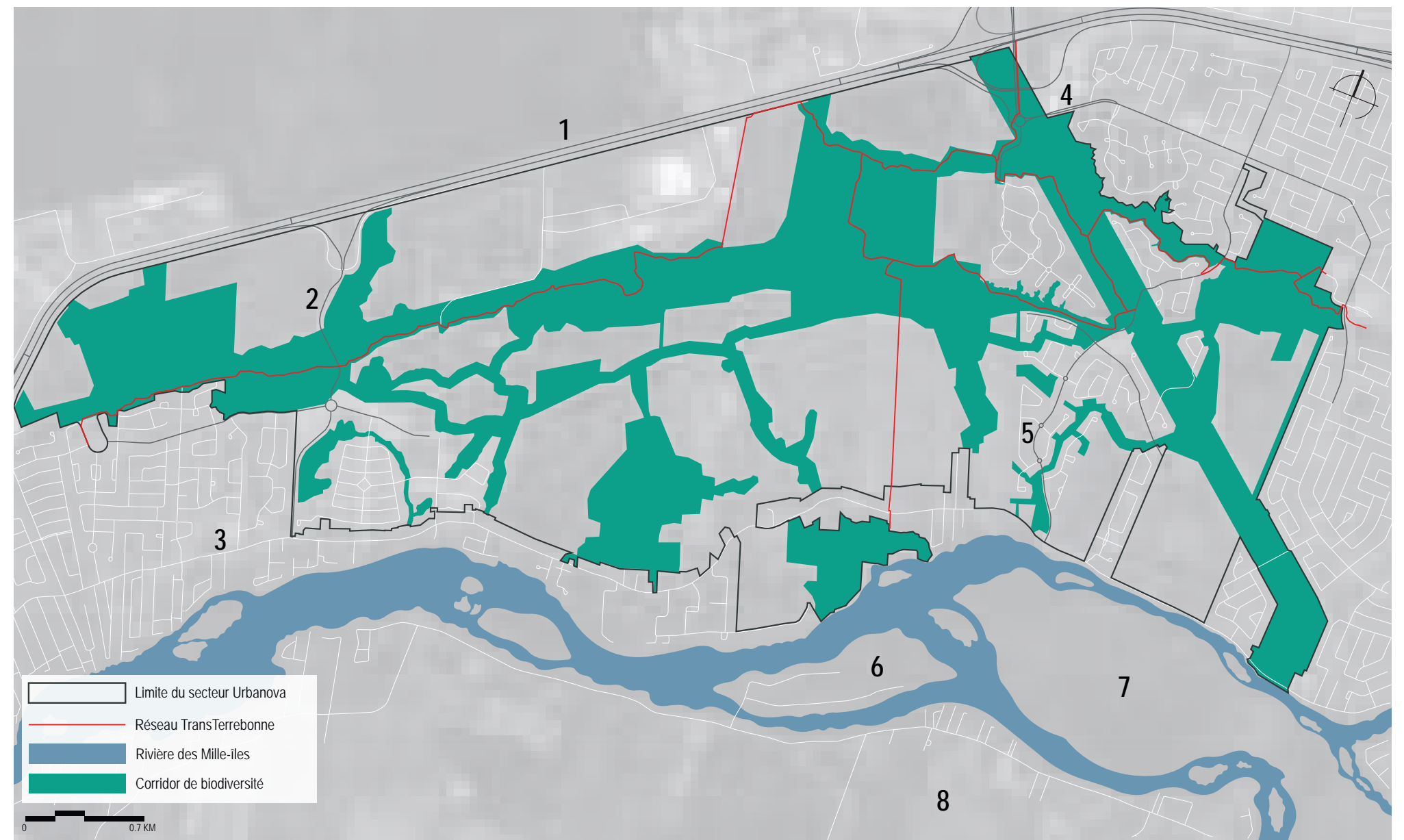


Figure 2. Localisation du Corridor de biodiversité

Corridor de biodiversité

Section 2

MISE EN CONTEXTE

2.1 MILIEU HUMAIN

2.1.1 CONTEXTE ADMINISTRATIF

La zone d'étude est située dans le secteur ouest de la ville de Terrebonne. La ville actuelle est issue de la fusion des villes de Lachenaie, La Plaine et Terrebonne. Les principales agglomérations bordant Terrebonne sont les municipalités de Mascouche au nord, Laval au sud, Bois-des-Filion et Lorraine à l'ouest, Sainte-Anne-des-Plaines au nord-ouest, ainsi que Charlemagne et Repentigny à l'est. La zone d'étude est régie par les documents de planification et réglementation suivants :

- CMM – Planification métropolitaine : Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), 2011.
- MRC Les Moulins – planification régionale : Schéma d'aménagement révisé de remplacement, Version 2 (SARR-2), 2020.
- Ville de Terrebonne – planification municipale : Plan directeur de développement durable de la côte de Terrebonne (PDDDC), 2011.
- Ville de Terrebonne – réglementation municipale : Manuel d'urbanisme durable (MUD), 2018.

2.1.2 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1.2.1 AFFECTATIONS, ZONES ET USAGES (PAT ET TRANSECTS)

- Cadre réglementaire pour la zone d'étude (secteur Urbanova) : « Manuel d'urbanisme durable (MUD) ».
- Objectif du MUD : « L'objectif du Manuel est de permettre aux différents acteurs de l'aménagement du territoire de participer à la conception d'un projet selon une approche ouverte et créative associant une réglementation efficace dans l'application et la mise en œuvre d'un projet et acceptable socialement.
- Le « MUD » se veut aussi un guide de référence et d'accompagnement pour nos collaborateurs externes et internes dont son applicabilité favorisera une approche collaborative et transversale tentant ainsi d'éviter les chasses gardées ».
- Le MUD est composé de dispositions normatives et discrétionnaires présentées par Transects dans les Plans d'aménagement des Transects (PAT).
- Densités :
 - Forte intensité urbaine (50 unités/ha) : dans un pôle central;
 - Moyenne intensité urbaine (25 unités/ha) : le long du boulevard (moyenne à forte intensité);
 - Faible intensité urbaine (15 unités/ha) : dans le reste des unités de voisinage (faible à moyenne densité);
 - L'intensité peut varier à l'intérieur de chaque unité de voisinage.
- Vocations:
 - Vocation économique et récréative : secteur nord de Urbanova. Deux (2) types de secteurs à urbaniser :
 - À proximité de parcs industriels existants : vocation économique basée sur les industries et les commerces de services à forte valeur ajoutée;
 - Pochettes à proximité des échangeurs autoroutiers : vocation économique mixte (emplois, commerces et récréation);
 - Possibilité d'accueillir des formes d'habitations compatibles afin de créer un milieu urbain dense et diversifié;
 - Urbanova renferme sept (7) différents transects. Les transects déterminent à la fois l'encadrement de la forme urbaine et la compatibilité des fonctions. Le Corridor de biodiversité correspond au Transect 1 – Milieux naturels (T1);
 - Selon le cas, les PAT pourraient ne pas être urbanisés dans leur entièreté si un milieu naturel est identifié lors de l'exercice de planification du PAT. Ainsi, certains espaces non développables dans les limites des PAT pourraient être ajoutés en tant que milieux naturels (T1).

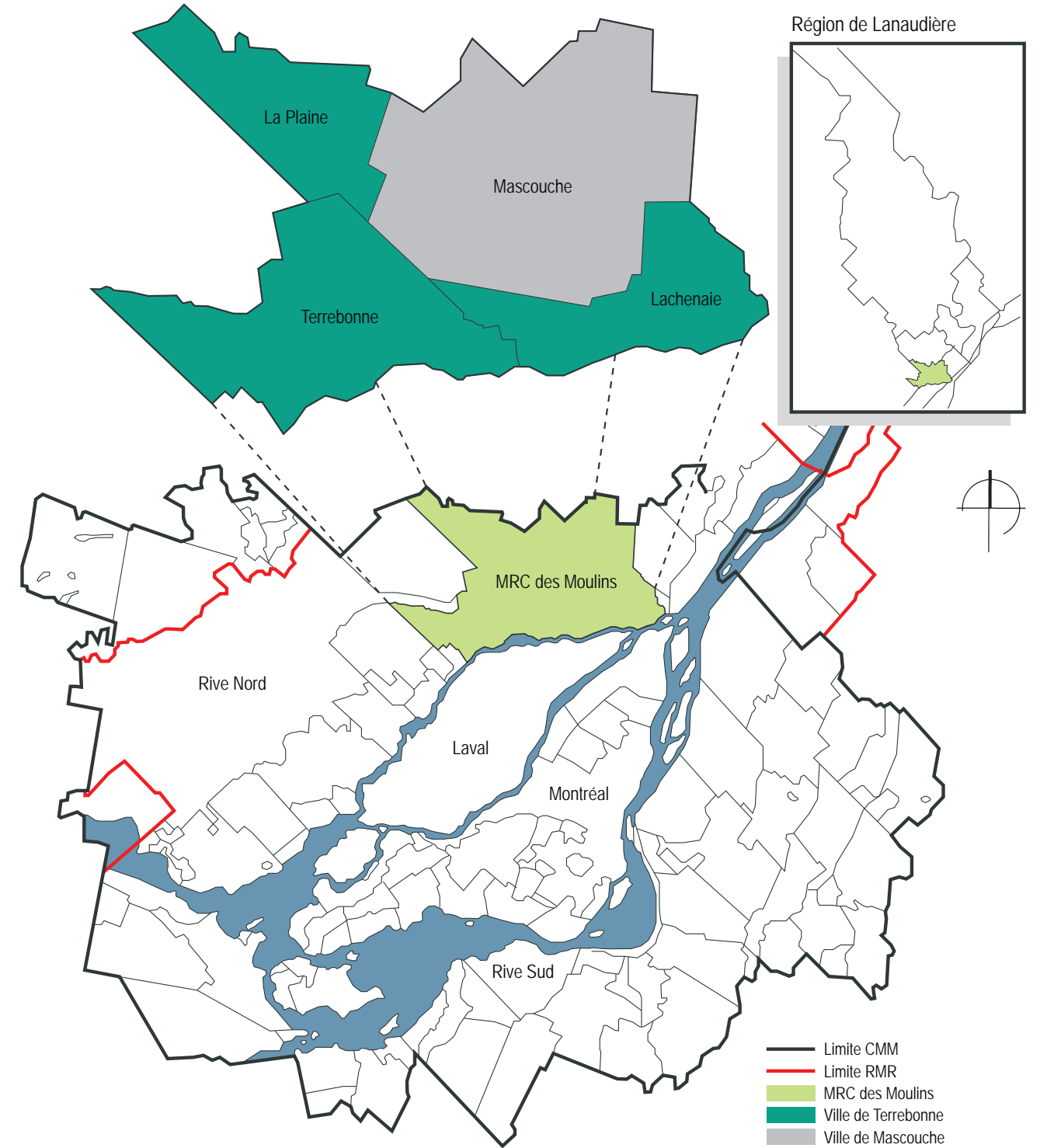


Figure 3. Territoire de la MRC des Moulins

TABLEAU 1. LES USAGES COMPATIBLES SELON LES TRANSECTS

TRANSECTS	USAGES COMPATIBLES
T1 : Milieux naturels (transect correspondant au Corridor de biodiversité)	<ul style="list-style-type: none"> • Activité récréative extensive; • Équipement et usages publics tels que des artères d'entrée ou de sortie d'un quartier résidentiel existant ou à venir et de ceux nécessaires pour permettre l'accès à un bâtiment ou une infrastructure servant aux activités d'interprétation et de mise en valeur; • Implantation d'un bâtiment ou infrastructure servant spécifiquement aux activités d'interprétation et de mise en valeur à vocation pédagogique ou d'information grand public, pouvant inclure de petits bâtiments accessoires munis de toilettes écologiques.
T2 : Unité de voisinage de faible intensité	<ul style="list-style-type: none"> • Activité récréative extensive; • Activité récréative intensive; • Habitation; • Institution; • Équipement et usages publics.
T3 : Unité de voisinage de moyenne intensité	<ul style="list-style-type: none"> • Activité récréative extensive; • Activité récréative intensive; • Habitation; • Commerce de vente et de restauration au rez-de-chaussée seulement et en tant qu'usage conditionnel; • Commerce de service, assujéti aux usages conditionnels; • Institution; • Équipement et usages publics.
T4 : Boulevard urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Activité récréative extensive; • Activité récréative intensive; • Habitation; • Commerce de vente et de restauration; • Commerce de service; • Institution; • Équipement et usages publics; • Industrie légère autorisée en tant qu'usage conditionnel.
T5 : Pôles urbains mixtes	<ul style="list-style-type: none"> • Activité récréative extensive; • Activité récréative intensive; • Habitation; • Commerce de vente et de restauration, autorisé pleinement ou autorisé de plein droit au rez-de-chaussée sans mixité avec l'habitation, autrement autorisé en tant qu'usage conditionnel; • Commerce de service, autorisé pleinement ou autorisé de plein droit au rez-de-chaussée sans mixité avec l'habitation et excluant les activités de bureau ou les services professionnels, autrement autorisés en tant qu'usage conditionnel; • Institution; • Équipement et usages publics; • Industrie légère autorisée en tant qu'usage conditionnel.
T6 : Pôles d'emploi mixtes	<ul style="list-style-type: none"> • Activité récréative extensive; • Activité récréative intensive; • Commerce de vente et de restauration; • Commerce de service; • Équipement et usages publics; • Industrie légère autorisée en tant qu'usage conditionnel.
T7 : Pôles industriels	<ul style="list-style-type: none"> • Activité récréative extensive; • Institution; • Équipement et usages publics; • Industrie légère.



Usages compatibles

2.1.3 PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

2.1.3.1 DÉMOGRAPHIE ET PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES

- Le Corridor de biodiversité de Terrebonne bénéficie d'une situation géographique privilégiée. La ville est située à peine à 30 km de Montréal et constitue un pôle majeur sur la rive nord.
- Au courant des dix (10) dernières années, Terrebonne a connu une importante croissance démographique par rapport aux villes de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de la Couronne Nord de Montréal (PDDDCT, 2011). En 2020, sa population a atteint le nombre de 117 664 habitants. Cela représente une augmentation de 5,87% depuis les cinq (5) dernières années (Ville de Terrebonne, 2020).
- La Ville de Terrebonne a le potentiel d'accueil de nouveaux logements le plus élevé de la région métropolitaine. D'ici 2031, elle accueillera près de 12 768 nouveaux ménages. Plusieurs projets de développement seront réalisés dans le secteur d'Urbanova afin de répondre aux besoins découlant de la croissance démographique (Ville de Terrebonne, 2018).

2.1.3.2 STATISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

- La population de Terrebonne est relativement jeune, francophone et demeure majoritairement dans des maisons unifamiliales et a un revenu plus élevé que la moyenne de la région métropolitaine (RMR) de Montréal (Ville de Terrebonne, 2014).
 - Caractéristiques selon l'âge : Selon les données de Statistique Canada (2016), la moyenne d'âge de la population est de 38 ans, tandis que dans la région métropolitaine, elle est de 41,6 ans;
 - Caractéristiques des ménages et des logements : La taille moyenne des ménages est de 2,7 personnes, comparée à 2,3 dans la région métropolitaine (Statistique Canada, 2016). Les habitants de Terrebonne vivant seuls sont moins nombreux (21,1%) que dans la RMR (33%). Par ailleurs, 18% vivent dans des ménages de quatre personnes et plus, comparé à 13% dans la RMR de Montréal (Statistique Canada, 2016). La plupart des habitants sont propriétaires de leur logement (79,3%) et vivent dans une maison unifamiliale (65,4%) (Statistique Canada, 2016);
 - Langues parlées : La grande majorité (91%) des résidents sont francophones (94,7%), en comparaison à la RMR de Montréal (73,5%) où l'on retrouve plus d'anglophones (Statistique Canada, 2016);
 - Revenu du ménage : Dans l'ensemble, le revenu moyen des ménages est supérieur à la région métropolitaine. Selon les données de Statistique Canada (2016), le revenu total médian des ménages s'élève à 78 986 \$, comparé à 61 790 \$ pour l'ensemble de la RMR (Statistique Canada, 2016).

2.1.4 ÉQUIPEMENT ET INFRASTRUCTURES

2.1.4.1 ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

- Le centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) des Moulins est situé dans le territoire d'Urbanova (PAT 1). Ce centre est ouvert depuis mai 2014 et offre des soins et services spécialisés à une clientèle dont la condition requière une surveillance constante ou dont le maintien à domicile est devenu impossible et non sécuritaire (CHSLD des Moulins, 2020).
- L'hôpital Pierre-Le Gardeur ainsi que les CLSC sont situés à l'est du Corridor de biodiversité.

2.1.4.2 ÉQUIPEMENTS D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT

- Située dans le secteur d'Urbanova (PAT 1), l'école primaire de l'Espace-Couleurs offre des services éducatifs à environ 475 élèves du préscolaire à la 6e année (CSSMI, 2020).
- Il est prévu de construire une nouvelle école dans le PAT 2 ainsi qu'une école secondaire dans le PAT 12.

2.1.4.3 ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS

- Le Corridor de biodiversité compte à l'intérieur de son territoire sept (7) parcs :
 - Parc de la Pommeraie;
 - Parc de la Rivière (GPAT);
 - Parc de Cazaux;
 - Parc écologique de la Coulée;
 - Parc Vallée-des-Rois ;
 - Parc de la Pinière.
- Le Corridor de biodiversité compte à proximité de son territoire sept (7) parcs :
 - Jardinova;
 - Parc de Plaisance;
 - Parc Marc-de-la-Sablonnière;
 - Parc L'orée du Lac;
 - Parc Louis-Gilles-Ouimet;
 - Parc Angora;
 - Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) / Côte boisée;
 - Parc Vaillant.

2.1.4.4 RÉSEAU ROUTIER

- Le Corridor de biodiversité est délimité au nord par l'autoroute 640 et au sud par la côte Terrebonne.
- Les voies importantes dans la zone d'étude incluent :
 - L'avenue Pierre-Dansereau située à l'ouest;
 - L'avenue Urbanova située à l'ouest;
 - La rue de Plaisance située à l'est;
 - Le boulevard des Seigneurs situé à l'est.

2.1.4.5 RÉSEAU CYCLABLE

- Plusieurs pistes cyclables urbaines asphaltées ont été aménagées en périphérie du Corridor de biodiversité. Celles-ci sont accessibles à l'ouest par la rue de la Pommeraie, la rue Georges-VI, la rue d'Aubervilliers et l'avenue Urbanova. Des pistes cyclables sont également accessibles à l'est par la rue de Champigny, la rue de Plaisance, le boulevard des Plateaux et le boulevard des Seigneurs.
- La TransTerrebonne traverse le Corridor de biodiversité d'est en ouest. Il s'agit d'une piste multifonctionnelle et accessible tout au long de l'année pour les adeptes de plein air (marche, course, vélo, raquette, ski de fond, etc.). Elle traverse un milieu boisé en grande partie et est parfois pavée ou en poussière de roche (Tourisme des Moulins, 2020). La piste longe le ruisseau de la Pinière dans le parc écologique de la Coulée et passe ensuite à travers le boisé du Coteau, une forêt de pins et de feuillus (Balise Québec, 2020).
- De nombreuses aires de pique-nique et haltes de repos sont réparties tout au long du circuit de la TransTerrebonne. On y retrouve des espaces de stationnement et toilettes publiques sur le tronçon ouest du circuit au niveau du Parc écologique de la Coulée et au parc de la Pommeraie. Des espaces de stationnement ont également été aménagés sur le tronçon de la côte de Terrebonne au niveau du parc de la Rivière.



Réseau cyclable de la TransTerrebonne et halte de repos

2.1.4.6 ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT

- Le Corridor de biodiversité est desservi par le Réseau de transport métropolitain EXO. Le réseau d'autobus est directement relié au transport interurbain et métropolitain (train de banlieue et métro).
- On y retrouvera des stationnements communautaires pour autopartage. Les espaces de stationnement sont dotés de bornes électriques.
- La distance maximale souhaitable entre un arrêt d'autobus et un logement dans Urbanova est de 300 m.
- Des carrefours giratoires ont été projetés afin d'assurer la circulation sécuritaire des piétons et cyclistes.

2.1.4.7 INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES

- Présence d'équipement de transport d'énergie du réseau d'Hydro-Québec.
- Le nouveau poste Judith-Jasmin d'Hydro-Québec permet de répondre à la croissance de la demande énergétique dans la région, incluant le secteur d'Urbanova (Ville de Terrebonne, 2018).

2.1.4.8 PRISES D'EAU POTABLE

- Le secteur à l'étude est actuellement desservi par une conduite d'aqueduc située le long de la côte de Terrebonne. Cependant, cette conduite ne pourra pas desservir l'ensemble du territoire d'Urbanova. Il est prévu de construire une nouvelle conduite dans l'axe est-ouest (Ville de Terrebonne, 2018).
- Une station de traitement des eaux usées est située le long de l'autoroute 640. Cependant, cette station ne pourra pas traiter l'ensemble des eaux usées d'Urbanova. Il est prévu de construire une nouvelle station de traitement et plusieurs stations de pompage afin de traiter l'ensemble des nouveaux débits d'Urbanova et de répondre aux nouvelles normes gouvernementales de rejets (Ville de Terrebonne, 2018).

2.1.5 TOURISME ET ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES

- Située à moins de 20 minutes de Montréal, la ville de Terrebonne est considérée comme la porte d'entrée principale du sud de Lanaudière et une destination touristique très prisée (Tourisme des Moulins, 2020).
- Les principaux lieux de provenance des visiteurs sont les suivants : région de Lanaudière (25%), île de Montréal (23%), région des Laurentides (16%) et Laval (14%) (Ville de Terrebonne, 2014).
- Selon une étude menée par Tourisme des Moulins (2011), les forces des attraits et événements selon les répondants étaient les paysages et la nature (44%) (Ville de Terrebonne, 2014).
- Les principales attractions touristiques et activités récréotouristiques incluent :
 - Terrains de golf;
 - Bâtiments et sites patrimoniaux;
 - Beaux panoramas;
 - Canot et kayak;
 - Vélo;
 - Parcs de la ville (Tourisme des Moulins, 2020).
- Le Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) offre à la population des activités de plein air récréatives et compétitives tout au long de l'année. Le GPAT désire bonifier l'offre de plein air et animer dans les prochaines années tous les lieux naturels de propriété municipale ayant un potentiel de mise en valeur écologique et/ou récréotouristique.
- Des sentiers non officiels ont été aménagés par des amateurs passionnés de vélo à pneus surdimensionnés et de vélo de montagne. Ceux-ci ont été observés par le GPAT à l'hiver 2017. Ces aménagements non officiels présentent des enjeux majeurs en matière de sécurité et de responsabilité pour les utilisateurs de la TransTerrebonne.
- La Côte Boisée est un site idéal pour les activités d'entraînement et de compétition en vélo de montagne. L'étendue du Corridor de biodiversité et du parc de la Coulée permettrait éventuellement l'officialisation de plusieurs kilomètres de sentier de vélo de montagne. L'ajout de sentiers à proximité de la Côte Boisée viendrait renforcer le continuum de la pratique du vélo de montagne.



Sentiers et affiches non officiels de vélo à pneus surdimensionnés et de vélo de montagne

2.1.6 PROJETS EN COURS ET PRÉVUS

2.1.6.1 PROJETS DANS URBANOVA

- Le PAT-01 est construit.
- Projet à ce jour : environ 1 500 à 1 700 unités (environ 4 000 personnes).
- Projet à terme : environ 10 000 à 12 000 unités.



Projet immobilier écoresponsable Urbanova (PAT-01)

TABLEAU 2. PROJETS URBAINS À COURT, MOYEN ET LONG TERMES DANS LE SECTEUR URBANOVA

PAT	PHASAGE	CARACTÉRISTIQUES
PAT-01	Phase 1 du projet Urbanova (déjà construit en grande partie)	<ul style="list-style-type: none"> • 1 986 logements prévus • Faible à moyenne intensité résidentielle • Plus forte densité dans le transect « Boulevard urbain », au niveau de l'avenue Pierre-Dansereau, soit l'axe principal qui traverse le Corridor • Hauteur limite : 9 étages • On y retrouve une école primaire et des petits commerces, tels que des dépanneurs
PAT-02	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne densité résidentielle • Plus forte densité dans le transect « Boulevard urbain », au niveau de l'avenue Pierre-Dansereau • 3000 unités prévues • Construction d'une école primaire prévue • Comprends un accès vers la Côte de Terrebonne • Potentiel de plusieurs liens à faire avec le Corridor
PAT-03	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne densité résidentielle • Plus forte densité dans le transect « Boulevard urbain », au niveau de l'avenue Pierre-Dansereau • Aménagement d'un panorama situé en haut du coteau qui donnera un point de vue sur l'ensemble du territoire et Montréal
PAT-04	Long terme	<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne densité résidentielle
PAT-05	Long terme	<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne densité résidentielle • Plus forte densité dans le transect « Boulevard urbain », au niveau de l'avenue Pierre-Dansereau
PAT-06	Long terme	<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne densité résidentielle
PAT-07	Long terme	<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne densité résidentielle • Plus forte densité dans le transect « Pôle urbain mixte », au niveau de l'avenue Pierre-Dansereau : la densité sera plus forte comparativement aux autres PAT
PAT-08	Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne densité résidentielle • Plus forte densité dans le transect « Boulevard urbain », au niveau de l'avenue Pierre-Dansereau
PAT-09	Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne densité résidentielle • Plus forte densité dans le transect « Boulevard urbain », au niveau de l'avenue Pierre-Dansereau
PAT-10	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne densité résidentielle
PAT-11	Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne densité résidentielle • Plus forte densité dans le transect « Boulevard urbain », au niveau de l'avenue Pierre-Dansereau • Présence des lignes de transport d'électricité d'Hydro-Québec
PAT-12	Court et moyen termes	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle d'emplois mixte • Moyenne densité résidentielle
PAT-13	Long terme	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle d'emplois mixte • Industriel

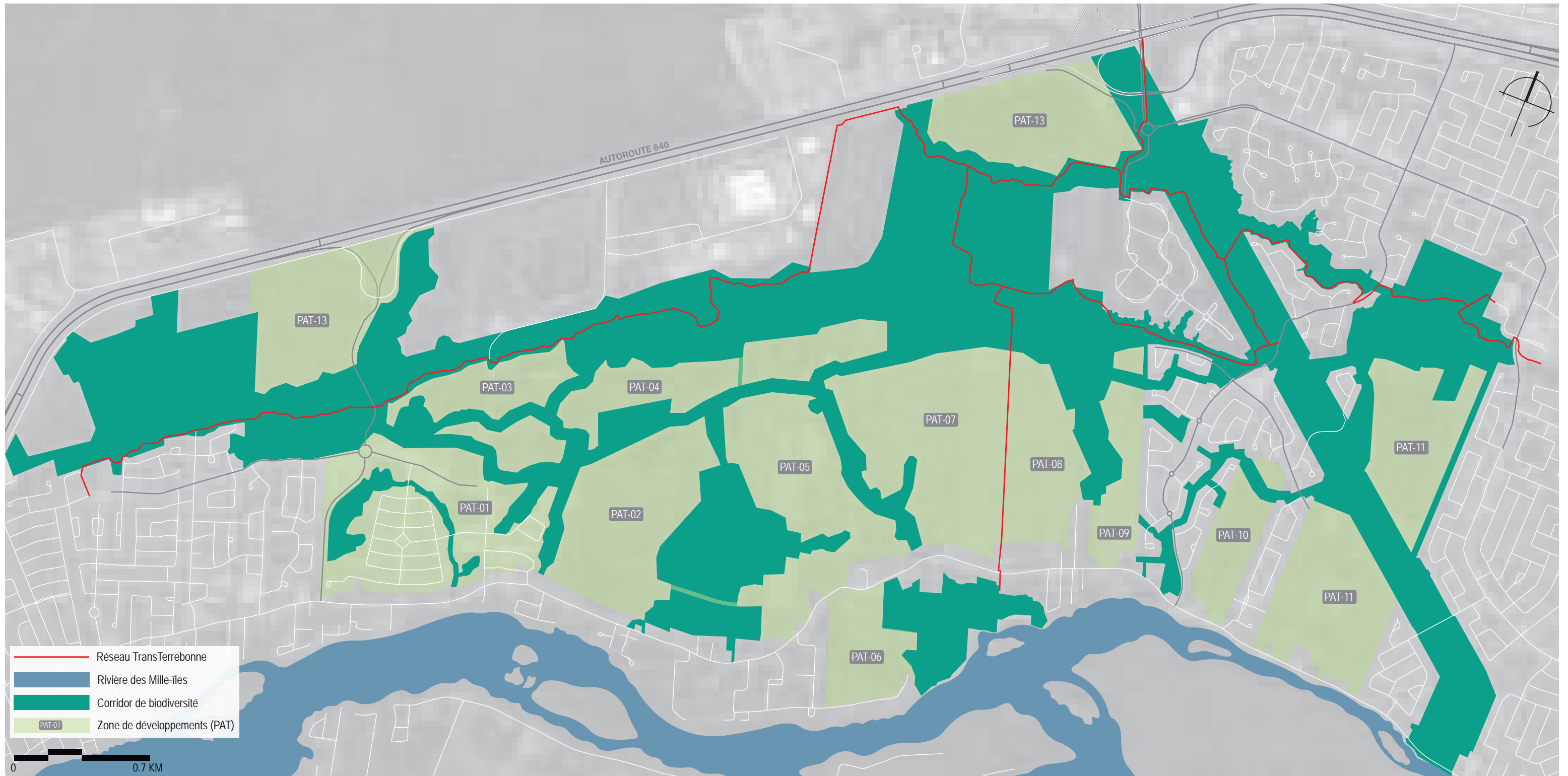


Figure 4. Localisation des zones de développements (PAT)

2.2 MILIEU NATUREL

Le milieu naturel du Corridor de biodiversité présente une grande richesse et une grande variété de milieux naturels. Les différents types de milieux sont présentés ci-dessous et sont représentés sur la figure 5.

2.2.1 MILIEUX BOISÉS

- Le Corridor de biodiversité est occupé par plusieurs types de peuplements d'essences et d'âges divers, incluant des peuplements matures.
- Les peuplements forestiers occupent un peu plus de 40% du Corridor de biodiversité (NAQ, 2018).
- On trouve des peuplements feuillus, mixtes et résineux, incluant entre autres des chênaies rouges et des érablières (NAQ, 2018).
- Des plantations sont aussi présentes.

Le tableau suivant présente la superficie occupée par les différents types de couverts forestiers.

TABLEAU 3. SUPERFICIE DES DIFFÉRENTS TYPES DE COUVERTS FORESTIERS

TYPE DE COUVERT FORESTIER	SUPERFICIE (ha)	% DE LA SUPERFICIE DU CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ
Feuillus	245,23	38,55
Mixtes	16,06	2,52
Résineux	12,36	1,94
Plantations	2,10	0,33
Total	273,65	43,01

2.2.1.1 ÉCOSYSTÈME FORESTIER EXCEPTIONNEL

- Les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) comprennent trois (3) catégories, soit les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables. Les EFE sont protégées légalement contre toutes activités qui pourraient les modifier, en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Toutefois, en terres privées, la protection des EFE est sur une base volontaire (WSP, 2018).
- Un écosystème forestier exceptionnel (EFE) en tenure privée est présent à l'intérieur du Corridor de biodiversité. Cet EFE, une forêt rare-refuge, correspond à une érablière à érable noir et caryer cordiforme. L'érable noir est une espèce désignée vulnérable au Québec. D'autres espèces à statut précaire sont également présentes dans l'EFE.
- Cet EFE est peu perturbé, sauf par la présence de sentiers pédestres.

2.2.1.2 BOISÉS D'INTÉRÊTS

- Selon la Ville de Terrebonne, plusieurs boisés d'intérêts sont présents à l'intérieur du Corridor de biodiversité, où ils occupent une superficie de 111 ha.
- Le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins définit les boisés d'intérêts « comme étant des boisés, d'une superficie minimale de quatre (4) hectares d'un seul tenant, inclus dans un Corridor de biodiversité permettant de soutenir une faune et une flore ayant un intérêt au niveau de la biodiversité et présentant un potentiel écologique actuel ou futur » (MRC Les Moulins, 2013).
- Les boisés d'intérêts correspondent en majorité à des forêts matures et bien conservées, qui abritent des espèces à statut précaire.
- Les boisés d'intérêts sont composés en majorité de peuplements feuillus, telles des érablières et des chênaies rouges.

2.2.1.3 PEUPEMENT FORESTIER POTENTIELLEMENT RARE

- Un peuplement forestier potentiellement rare est présent dans le Corridor de biodiversité. Il s'agit de la chênaie rouge à pin blanc, présente dans la partie ouest du Corridor (NAQ, 2018).

2.2.2 MILIEUX HUMIDES

- Les milieux humides sont bien présents dans le Corridor de biodiversité, avec plusieurs types de marécages, marais et étangs. En effet, ils occupent 88,07 ha de la superficie occupée par le Corridor, soit environ 14% (NAQ, 2018).
- Les milieux humides sont particulièrement concentrés dans la moitié ouest du Corridor de biodiversité.



Milieux humides du Corridor de biodiversité

Le tableau suivant détaille les types de milieux retrouvés dans le Corridor.

TABLEAU 4. SUPERFICIE DES DIFFÉRENTS TYPES DE MILIEUX HUMIDES

TYPE DE MILIEU	SOUS-TYPE	SUPERFICIE (HA)	SUPERFICIE DU CORRIDOR
Marécage arborescent	Marécage arborescent à bouleau gris	32,35	5,08
	Marécage arborescent à frêne rouge		
	Marécage arborescent à orme d'Amérique		
	Marécage arborescent à peuplier deltoïde		
	Marécage arborescent à érable argenté		
	Marécage arborescent à érable rouge		
Marécage arbustif		8,46	1,33
Marais	Marais à roseau commun	40,42	6,35
	Marais à alpiste roseau		
Étang	Étang naturel	6,84	1,08
	Étang anthropique		
Total		88,07	13,84

2.2.3 MILIEUX OUVERTS

- Outre les peuplements forestiers et les milieux humides, on trouve plusieurs milieux ouverts dans le Corridor de biodiversité.
- Ces milieux ouverts correspondent à des friches arbustives et herbacées, qui occupent 148 ha, donc 22,6% de la superficie du Corridor de biodiversité (NAQ, 2018).

2.2.4 MILIEUX HYDRIQUES

- Le Corridor de biodiversité est inclus dans le sous-bassin versant de la Rivière des Mille-Îles. Ce sous-bassin est formé de trois (3) autres sous-bassins, soit celui du ruisseau de La Pinière, du ruisseau Lapointe et du Grand Ruisseau (NAQ, 2018).
- Le ruisseau de La Pinière, le ruisseau Lapointe, le Grand Ruisseau et un ruisseau sans nom situé à l'extrémité ouest du Corridor drainent l'ensemble du Corridor de biodiversité.
- Les cours d'eau ou branches de cours d'eau s'écoulent en majorité dans un axe nord-sud, alors que quelques-uns s'écoulent dans un axe est-ouest.
- Les cours d'eau permanents et intermittents sont présentés sur le plan des milieux naturels.

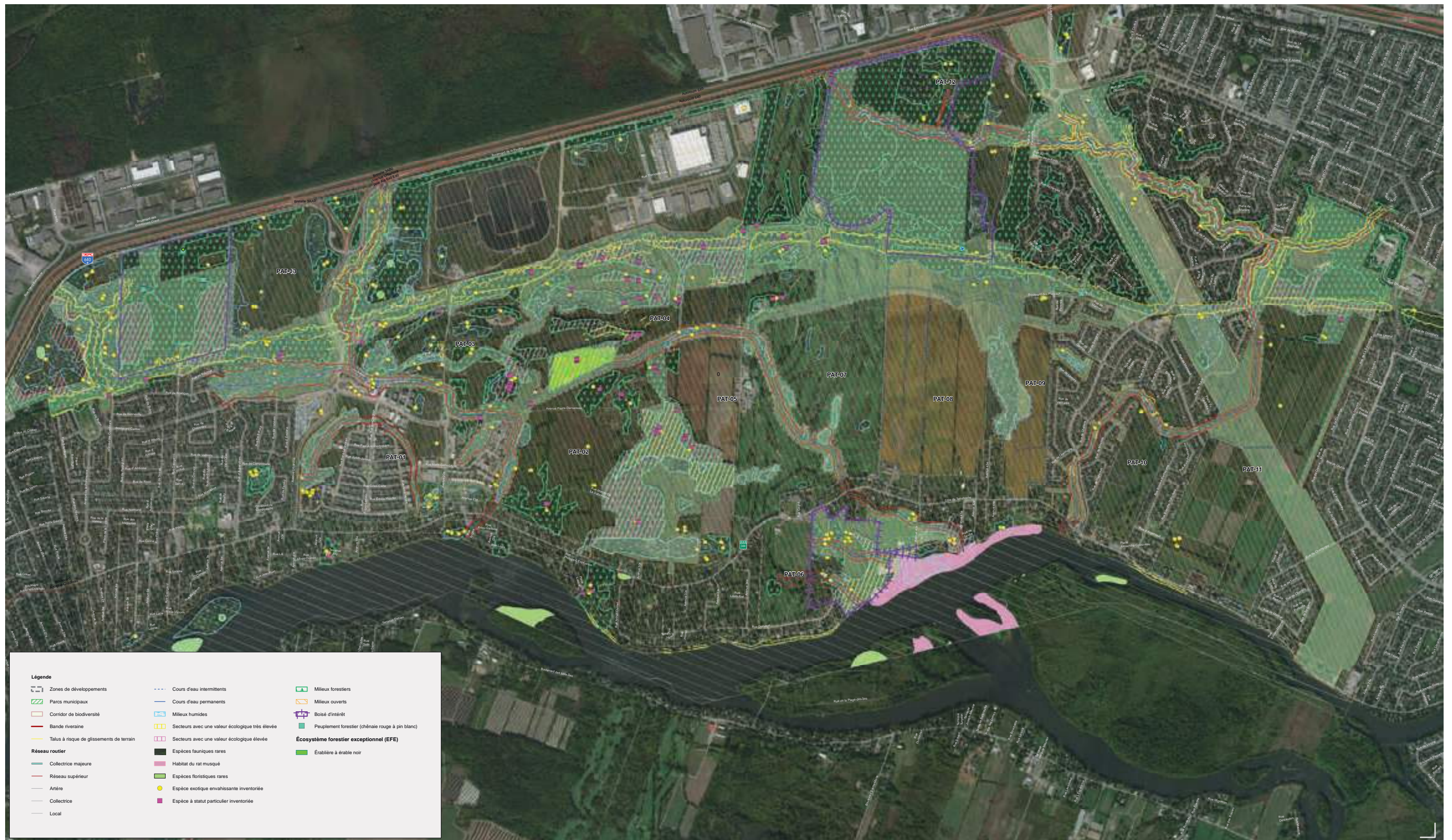


Figure 5. Milieux naturels

2.2.5 FLORE

2.2.5.1 ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EVEE)

- Plusieurs EVEE sont présentes dans le Corridor de biodiversité. Parmi ces espèces, celles qui ont le plus de potentiel d'affecter négativement la biodiversité et les milieux naturels présents sont le roseau commun, le nerprun cathartique, le nerprun bourdaine et la renouée du Japon (NAQ, 2018).
- Ces espèces profitent des perturbations, comme l'ouverture du milieu, pour proliférer. Une fois installé, il est très difficile d'éradiquer ces espèces et de retrouver l'état antérieur d'intégrité et de diversité des milieux naturels.
- Le plan des milieux naturels présente la localisation du roseau commun et du nerprun cathartique recensée en 2016 dans le Corridor de biodiversité.
- Un plan de restauration pour les milieux naturels envahis par les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) dans le Corridor de biodiversité a été élaboré par la Ville de Terrebonne.

2.2.5.2 ESPÈCES VÉGÉTALES MENACÉES, VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE

- Des inventaires réalisés par WSP dans le Corridor de biodiversité ont permis de confirmer la présence de huit (8) espèces à statut précaire (NAQ, 2018).

Le tableau suivant présente ces espèces.

TABLEAU 5. ESPÈCES FLORISTIQUES À STATUT PRÉCAIRE DANS LE CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ

NO.	NOM COMMUN	NOM LATIN	STATUT AU QUÉBEC	STATUT AU CANADA	HABITAT
1	Ail des bois	<i>Allium tricoccum</i>	Vulnérable	Aucun	Érablières riches et humides, forêts humides des plaines alluviales de rivières, bas de pentes et m- versants, sauf les versants nord.
2	Asaret du Canada	<i>Asarum canadense</i>	Vulnérable à la récolte	Aucun	Érablières à caryer ou à tilleul, souvent sur des substrats rocheux calcaires; plante calcicole.
3	Érable noir	<i>Acer nigrum</i>	Vulnérable	Aucun	Érablières à érables à sucre sur coteaux calcaires, orée des bois, hautes berges, forêts de feuillus tolérants à la limite de la zone inondable; plante calcicole.
4	Matteuccie fougère-à-l'autruche d'Amérique	<i>Matteuccia struthiopteris var. pensylvanica</i>	Vulnérable à la récolte		Érablières à érables argentés, forêts feuillues ou mixtes sur sols humides, souvent inondés au printemps et riches en matière organique.
5	Noyer cendré	<i>Juglans cinera</i>	Susceptible à la récolte	En voie de disparition (COSEPAC et LEP)	Bois riches, frais ou humides, plus ou moins ouverts, berges de rivières, érablières à érables à sucre, bas de pentes, friches et champs.
6	Sanguinaire du Canada	<i>Sanguinaria canadensis</i>	Vulnérable à la récolte	Aucun	Érablières et boisés riches en humus, rocheux ou humides.
7	Trille blanc	<i>Trillium grandiflorum</i>	Vulnérable à la récolte	Aucun	Érablières et boisés feuillus riches en humus.
8	Uvulaire à grandes fleurs	<i>Uvularia grandiflora</i>	Vulnérable à la récolte	Aucun	Érablières à caryer ou à tilleul, riches en humus.

Sources pour la description de l'habitat : Fiches d'espèces sur le site du MELCC (Liste des espèces floristiques menacées ou vulnérables) ou sur le site du registre des espèces en péril du Canada (Registre public des espèces en péril).



2.2.6 FAUNE

Aucun inventaire spécifique à la faune n'a été mené par WSP (2018) dans le cadre de la caractérisation du plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels de Terrebonne. Toutefois, les observations fortuites de signes (abris, pistes, etc.) et d'individus ont été notées en 2016 par WSP et par les membres de la Ville de Terrebonne lors de visites de terrain. Les espèces observées dans le Corridor de biodiversité ou à proximité sont compilées dans le tableau suivant. Cela étant dit, cette liste n'est pas exhaustive puisque des informations sont manquantes par rapport aux inventaires de l'avifaune. Il est certain que plusieurs espèces n'ont pas été répertoriées dans le cadre des inventaires menés jusqu'à présent.

TABLEAU 6. ESPÈCES ANIMALES OBSERVÉES LORS DES VISITES DE TERRAIN EN 2016 DANS LE CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ OU À PROXIMITÉ (WSP, 2018, VILLE DE TERREBONNE S.D.)

AVIFAUNE	
NOM COMMUN	NOM LATIN
1. Canard noir	<i>Anas rubripes</i>
2. Grand héron	<i>Ardea herodias</i>
3. Jaseur d'Amérique	<i>Bombycilla cedrorum</i>
4. Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>
5. Grand-duc d'Amérique	<i>Bubo virginianus</i>
6. Chardonneret jaune	<i>Carduelis tristis</i>
7. Goglu des prés	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>
8. Grand pic	<i>Dryocopus pileatus</i>
9. Mésange à tête noire	<i>Peocile atricapillus</i>
10. Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>
11. Sturnelle des prés	<i>Sturnella magna</i>
12. Tourterelle triste	<i>Zenaida macroura</i>

MAMMIFÈRES	
NOM COMMUN	NOM LATIN
1. Castor du Canada	<i>Castor canadensis</i>
2. Chauve-souris argentée	<i>Lasionycteris noctivagans</i>
3. Chauve-souris cendrée	<i>Lasiurus cinereus</i>
4. Lièvre d'Amérique	<i>Lepus americanus</i>
5. Mufette rayée	<i>Mephitis mephitis</i>
6. Vison d'Amérique	<i>Mustela vison</i>
7. Petite chauve-souris brune	<i>Myotis lucifugus</i>
8. Chauve-souris nordique	<i>Myotis septentrionalis</i>
9. Cerf de Virginie	<i>Odocoileus virginianus</i>
10. Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>
11. Pipistrelle de l'Est	<i>Perimyotis subflavus</i>
12. Écureuil gris	<i>Sciurus carolinensis</i>
13. Musaraigne cendrée	<i>Sorex cinereus</i>

HERPÉTOFAUNE	
NOM COMMUN	NOM LATIN
1. Salamandre à points bleus	<i>Ambystoma laterale</i>
2. Crapaud d'Amérique	<i>Bufo americanus</i>
3. Tortue serpentine	<i>Chelydra serpentina</i>
4. Tortue peinte	<i>Chrysemys picta</i>
5. Tortue géographique	<i>Graptemys geographica</i>
6. Rainette versicolore	<i>Hyla versicolor</i>
7. Couleuvre tachetée	<i>Lampropeltis triangulum</i>
8. Grenouille verte	<i>Lithobates clamitans</i>
9. Grenouille léopard	<i>Lithobates pipiens</i>
10. Triton vert	<i>Notophthalmus viridescens</i>
11. Rainette crucifère	<i>Pseudacris crucifer</i>
12. Couleuvre brune	<i>Storeria dekayi</i>
13. Couleuvre à ventre rouge	<i>Storeria occipitomaculata</i>
14. Couleuvre rayée	<i>Thamnophis sirtalis</i>



2.2.6.1 ESPÈCES ANIMALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES OU NUISIBLES

Agrile du frêne :

- Une fois installé dans une région, l'agrile du frêne décime généralement 99% de tous les frênes en 8 à 10 ans (Canada, 2020).
- La mortalité de frênes dans un peuplement forestier peut engendrer plusieurs impacts écologiques, notamment modifier la composition spécifique d'un peuplement et créer une ouverture dans la canopée qui rend le peuplement vulnérable à la colonisation d'EVEE (Canada, 2020).

Chat domestique :

- Le développement résidentiel crée une pression sur le milieu naturel de plusieurs façons et l'une d'elles est la pression du chat domestique sur la faune sauvage.
- Le chat domestique qui est laissé libre dans la nature est en partie responsable de la perte de biodiversité partout dans le monde à travers la prédation, la compétition, la perturbation et la transmission de maladies (Trouwborst et al., 2020).



L'agrile du frêne et ses ravages

2.2.6.2 ESPÈCES ANIMALES MENACÉES, VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE (EAMVS)

Au total, dix-sept (17) espèces animales en situation précaire ont été répertoriées dans le Corridor de biodiversité ou dans les environs (CDPNQ, eBird, AARQ et Ville de Terrebonne dans WSP, 2018 et NAQ, 2018). Ces espèces, leur statut provincial et fédéral ainsi qu'une description de leur habitat sont présentés dans le tableau suivant. Il est à noter que les inventaires qui ont été réalisés ne sont pas exhaustifs, alors que les habitats qui sont propices à certaines espèces devraient être considérés comme étant susceptibles de les abriter.

TABLEAU 7. ESPÈCES ANIMALES EN SITUATION PRÉCAIRE RÉPERTORIÉES DANS LE CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ OU DANS LES ENVIRONS

NOM COMMUN	NOM LATIN	STATUT AU QUÉBEC	STATUT AU CANADA	HABITAT
Chevalier cuivré	<i>Moxostoma hubbsi</i>	Menacée	En voie de disparition	Herbiers riches en gastéropodes des zones peu profondes autour des archipels du fleuve Saint-Laurent et dans les lacs fluviaux.
Tortue géographique	<i>Graptemys geographica</i>	Vulnérable	Préoccupante	Lacs et rivières aux courants lents, aux fonds vaseux et à la végétation aquatique abondante; Présence de structures émergentes pour la thermorégulation.
Tortue serpentine	<i>Chelydra serpentina</i>		Préoccupante	Plusieurs types de milieux hydriques, mais principalement ceux au courant faible, au fond vaseux mou et à la végétation aquatique dense.
Couleuvre brune	<i>Storeria dekayi</i>	Susceptible		Milieu urbain et périurbain, dans les clairières, les prés, les champs en friche, les dépotoirs de matériaux secs, les fermes abandonnées et autres terrains buissonneux où il y a abondance de planches, de bûches, de pierres plates ou d'autres abris.
Couleuvre tachetée	<i>Lampropeltis triangulum</i>	Susceptible	Préoccupante	Préférence pour les milieux ouverts, dont les affleurements rocheux et les prés.
Couleuvre verte	<i>Opheodrys vernalis</i>	Susceptible		Endroits ouverts tels que les pelouses, les prés, les friches, l'orée des bois ainsi qu'à proximité des tourbières.
Salamandre à quatre orteils	<i>Hemidactylium scutatum</i>	Susceptible		Marécages à sphaigne, tourbières, rives herbeuses des étangs et forêts riches en mousses.
Petit blongios	<i>Ixobrychus exilis</i>	Vulnérable	Menacée	Marais dominés par des plantes émergentes entourées de zones d'eau libre et claire et dont le niveau d'eau est relativement stable.
Goglu des prés	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>		Menacée	Habitats de prairie (prairies humides, tourbières herbacées, champs abandonnés, cultures sans labour, etc.) composés majoritairement d'herbes hautes.
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>		Menacée	Grande variété de sites naturels et artificiels comportant des talus verticaux (berges des cours d'eau, falaises, carrières d'agrégats, amoncellements de terre, etc.) dont le substrat est composé d'un mélange de sable et de limon pour creuser ses terriers de nidification.
Paruline du Canada	<i>Cardellina canadensis</i>	Susceptible	Menacée	Forêts humides et mixtes de feuillus et de conifères où l'étage composé d'arbustes est bien développé.
Pioui de l'Est	<i>Contopus virens</i>		Préoccupante	Étage moyen du couvert forestier des clairières et à la lisière de forêts décidues et de forêts mixtes; peuplements forestiers d'âge intermédiaire et dans les peuplements matures avec peu de végétation de sous-étage.

Sources pour la description de l'habitat : Fiches d'espèces sur le site du MFFP (Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables), du registre des espèces en péril du Canada (Registre public des espèces en péril), de l'Atlas des amphibiens et reptiles du Québec ou de Chauves-souris aux abris

TABLEAU 7. ESPÈCES ANIMALES EN SITUATION PRÉCAIRE RÉPERTORIÉES DANS LE CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ OU DANS LES ENVIRONS (SUITE)

NOM COMMUN	NOM LATIN	STATUT AU QUÉBEC	STATUT AU CANADA	HABITAT
Engoulevent d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>	Susceptible	Menacée	Habitats ouverts aux sols dépourvus de végétation (dunes, plages, forêts récemment exploitées, brûlis, zones déboisées, affleurements rocheux, terrains rocheux dénudés, prairies, pâturages, rives, etc.) et toits couverts de gravier.
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Susceptible	Préoccupante	Habitats dégagés (toundra arctique, prairies, tourbières, marais, peuplements d'armoise et anciens pâturages).
Martinet ramoneur	<i>Chaetura pelagica</i>	Susceptible	Menacée	Tronc des gros arbres creux (milieu naturel) et cheminées des bâtiments (milieu urbain).
Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>	Susceptible	Préoccupante	Forêt boréale sur les rives des milieux humides (ruisseaux à faible débit, tourbières, marais, marécages et étangs de castor) et bordures de pâturages.
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Vulnérable		Grands arbres des forêts matures situées à proximité de grandes étendues d'eau (grands lacs, rivières à fort débit et vastes réservoirs), îles.
Sturnelle des prés	<i>Sturnella magna</i>		Menacée	Prairies, pâturages, prés où poussent des mauvaises herbes et zones herbacées le long des clôtures et dans les terrains d'aviation.
Chauve-souris cendrée	<i>Lasiurus cinereus</i>	Susceptible		Régions boisées et semi-boisées à proximité de clairières et de plans d'eau.
Chauve-souris argentée	<i>Lasiorycteris noctivagans</i>	Susceptible		Régions boisées à proximité de lacs et d'étangs.
Pipistrelle de l'Est	<i>Perimyotis subflavus</i>	Susceptible	En voie de disparition	Campagnes, orée des bois, voisinage des bâtiments.
Chauve-souris nordique*	<i>Myotis septentrionalis</i>		En voie de disparition	Forêt boréale.
Petite chauve-souris brune*	<i>Myotis lucifugus</i>		En voie de disparition	Grande diversité d'habitats : des régions boisées près des plans d'eau aux milieux urbains.

Sources pour la description de l'habitat : Fiches d'espèces sur le site du MFFP (Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables), du registre des espèces en péril du Canada (Registre public des espèces en péril), de l'Atlas des amphibiens et reptiles du Québec ou de Chauves-souris aux abris

* Chauves-souris appartenant au genre *Myotis*. Les individus répertoriés lors des inventaires n'ont pu être identifiés à l'espèce.

2.2.7 AIRES PROTÉGÉES ET SITE D'INTÉRÊT FAUNIQUE

- La rive du parc de la Rivière, l'extrémité ouest de l'île aux Vaches, incluant les rives de l'île Poirier et l'île Forget, ainsi qu'une petite partie de l'île Saint-Joseph abrite un habitat du rat musqué, un habitat faunique désigné dans le Règlement sur les habitats fauniques (L.R.Q. c. 6-61.1, r. 18).
- Le parc de la Rivière est un parc en partie aménagé pour les activités nautiques (canot, kayak) et en partie naturelles en bordure de la rivière des Mille-Îles. C'est un milieu de transition entre les milieux aquatique et terrestre, ce qui laisse place à des écosystèmes diversifiés : marécages arborescents (à érable argenté et à frêne rouge), marais à quenouilles, rivière d'envergure et trois cours d'eau qui s'y jettent et friche arbustive. Ce secteur est un milieu riche en biodiversité qui rallie des espèces fauniques en situation précaire issues de ces différents écosystèmes (terrestre, aquatique et humide) comme la couleuvre brune, la tortue géographique, la tortue serpentine et le chevalier cuirvé.
- Les habitats abritant des espèces animales menacées et vulnérables sont également des sites d'intérêt faunique et sont protégés par le Règlement sur les habitats fauniques.

2.2.8 TOPOGRAPHIE

- La topographie est relativement plane à l'exception du Grand Coteau qui divise le Corridor d'ouest en est entre l'autoroute 640 et la Rivière-des-Mille-îles par un dénivelé d'environ 20 m dont la pente varie entre 25 et 40% (Dessau, 2011, dans NAQ, 2018).

2.2.9 GÉOLOGIE ET NATURE DES SOLS

- Le Corridor se situe dans la région physiographique des Basses-Terres-du-Saint-Laurent caractérisée par un épais dépôt de sédiments marins et lacustres (Lajoie, 1960_Étude pédologique).
- Le coteau divise deux types de dépôt de surface. Dans le haut du coteau, on trouve une terrasse de sable pouvant atteindre une épaisseur de 6 m (Ville de Terrebonne, 2011 dans NAQ, 2018). Dans le bas du coteau, on trouve plutôt des arrêtes de till traversant des sédiments fins à majorité d'argile (Lajoie, 1960; Ville de Terrebonne, 2011 dans NAQ, 2018).

2.2.10 HYDROGRAPHIE

- Le Corridor de biodiversité est situé dans le sous-bassin versant de la Rivière des Mille-Îles (COBAMIL, 2011 dans NAQ, 2018).
- La côte de Terrebonne est drainée à 22% par le Grand Ruisseau, à 52% par le ruisseau Lapointe et à 20% par le ruisseau de la Pinière, tandis que les 6% restants sont drainés par d'autres petits cours d'eau qui se jettent directement dans la Rivière-des-Mille-Îles (Ville de Terrebonne, 2011 dans NAQ, 2018).
- Le réseau hydrique de la côte de Terrebonne est composé de 288 cours d'eau et fossés qui représentent une distance linéaire d'environ 65,8 km. 19% de cette distance sont associés à un écoulement permanent et 81% à un écoulement intermittent (Ville de Terrebonne, 2011 dans NAQ, 2018).



Figure 6. Bassin versant de la Rivière des Mille-Îles (COBAMIL)

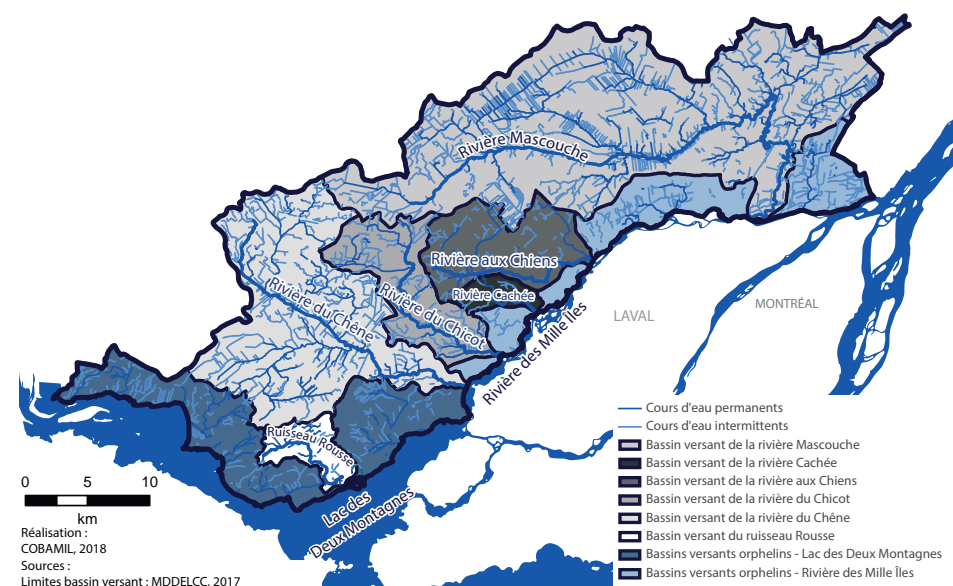


Figure 7. Sous-bassins versants de la Rivière des Mille-Îles (COBAMIL)

2.3 UNITÉS DE PAYSAGE

2.3.1 PAYSAGE DE LA VILLE DE TERREBONNE

- Le relief de la Ville de Terrebonne est composé de deux (2) plateaux distincts reliés par le coteau dont le dénivelé important participe à la structure du paysage.
- Le nord du coteau est caractérisé par une trame agricole prédominante, la présence de grands boisés et un patrimoine bâti dispersé le long des routes et concentré dans un noyau villageois.
- Le sud du coteau est caractérisé par ses attraits naturels que sont la rivière des Mille-Îles et le coteau. Ce territoire révèle la présence d'une trame agricole fragmentée, un patrimoine bâti dispersé le long des routes et concentré dans d'anciens noyaux villageois.
- La zone agricole permanente occupe 46% du territoire municipal (7 073 ha).
- La forêt indigène dense et mature a fait place au fil des ans à l'agriculture et à l'urbanisation. Cette forêt est aujourd'hui très fragmentée.

2.3.2 UNITÉS PAYSAGÈRES DE LA ZONE D'ÉTUDE

- Les unités paysagères qui recoupent le Corridor de biodiversité sont : les milieux forestiers matures, le paysage rural, le paysage rural avec brise-vents, le paysage récréotouristique, les milieux humides et de marécages arborescents, le milieu riverain de la Rivière-des-Mille-Îles et, finalement, le coteau.



Le milieu forestier mature

2.3.3 MILIEUX FORESTIERS MATURES

- Les milieux forestiers matures sont des unités de paysages caractérisées par des peuplements forestiers matures.
- Les trois (3) principaux boisés d'intérêts identifiés dans le Corridor de biodiversité sont composés en majorité de peuplements feuillus, telles des érablières et des chênaies rouges. Ils se déclinent comme suit :
 - le boisé situé au nord du coteau et à l'est des tertres de départ du Golf du Versant;
 - le boisé situé au nord du coteau et dans l'axe du boulevard Georges-VI;
 - le boisé intégrant le parc de la Rivière.
- Les deux (2) unités situées au nord du coteau arborent des superficies de l'ordre de 50 ha et de 65 ha, ce qui en fait des boisés ayant une superficie fort intéressante pour la pratique d'activités extensives. Ces boisés sont cependant colonisés par de nombreux sentiers de vélos improvisés qui fragmentent l'habitat.
- Il émane de ces unités de paysage, une ambiance nature résultant de la présence d'une canopée dense et homogène colonisée par une strate herbacée riche et variée.
- Le boisé du secteur du parc de la Rivière est défini par deux (2) types d'habitats soit: le boisé mature et la clairière. Cette unité de paysage côtoie l'unité de paysage riverain de la rivière des Mille-Îles.

2.3.4 PAYSAGE RURAL

L'unité de paysage rural se définit par la présence sur le territoire de champs agricoles dont les parcelles cultivées sont orientées nord-sud par rapport à la Rivière-des-Mille-Îles. L'unité paysagère est localisée sur le plateau inférieur du Coteau. On retrouve ce type d'unité de paysage plus spécifiquement aux endroits suivants :

- À l'est du Golf le Versant; les champs agricoles observables dans ce secteur constituent la plus grande étendue de ce type de paysage du territoire à l'étude avec une superficie appréciable totalisant approximativement 63 ha. De cette superficie, seulement 3 ha situés au pied du coteau font partie intégrante du Corridor de biodiversité, le reste du territoire étant destiné à un développement domiciliaire. Elle est traversée du nord au sud par le circuit de la TransTerrebonne du secteur côte Terrebonne. Les utilisateurs du réseau TransTerrebonne bénéficient d'une ambiance champêtre tout du long de ce segment avant de rejoindre le milieu urbanisé de la route 344.
- À l'ouest du Golf le Versant; les champs sont répartis au nord et au sud du ruisseau Lapointe et ils totalisent approximativement 30 ha. Aucune de ces parcelles ne fait partie intégrante du Corridor de biodiversité. L'unité de paysage rural de ce secteur sera vouée au développement domiciliaire.
- Une collectrice majeure traverse cette unité de paysage d'est en ouest.
- Elle comporte au sud, une galerie d'éléments d'intérêt esthétiques et patrimonial le long de la route 344.



L'unité de paysage rural

2.3.5 PAYSAGE RURAL AVEC ALIGNEMENTS D'ARBRES MATURES

- L'unité de paysage rural avec alignements d'arbres matures se définit par la présence sur son territoire d'anciennes parcelles de culture destinées à la production de produits de pépinière pour les besoins de la Ville de Montréal. Elle représente une superficie approximative de 96 ha. Ces parcelles de production sont maintenant laissées en friche herbacée depuis l'arrêt des activités de production.
- Cette unité de paysage arbore maintenant une allure de paysage agraire avec présence de nombreux alignements d'arbres matures (brise-vents) qui morcellent le paysage en parcelles longitudinales orientées est-ouest par rapport à la Rivière-des-Mille-Îles. Il s'en dégage une ambiance champêtre baignée par la lumière.
- Les brise-vents disposés en oblique confèrent à cette unité de paysage, une belle dynamique sur le plan organisationnel et spatial.
- Elle est sillonnée par de nombreux chemins qui épousent les anciennes parcelles de culture.



L'unité de paysage rural avec alignements d'arbres matures

2.3.6 PAYSAGE RÉCRÉATIF / GOLF DU VERSANT

- L'unité de paysage récréative correspond au Golf du Versant toujours en opération et qui représente le plus vaste espace vert aménagé de la zone d'étude. Ce paysage comprend de grands espaces verts hautement entretenus, des rues d'accès et quelques bâtiments de service. Cette unité de paysage couvre 150 ha du territoire à l'étude. De cette superficie, 23 ha sont inclus à l'intérieur du territoire du Corridor de biodiversité. C'est une unité de paysage qui bénéficie d'un accès très contrôlé en raison de la vocation du site.
- Une seconde unité de paysage récréative de type golf est actuellement laissée en friche. Les travaux d'aménagement de ce golf ont été amorcés, mais ont été abandonnés. Cette partie occupe environ 115 ha du territoire d'étude et 30 ha font partie intégrante du Corridor de biodiversité. Cette superficie épouse le talus du coteau et les jeunes friches herbacées de ce secteur entourées de boqueteaux séparateurs lui confèrent une ambiance de prairies ouvertes. On attribue une valeur sociale élevée à ces espaces très fréquentés.
- Des aires de boisés naturels ont été conservées et des arbres d'espèces horticoles ont été plantés en grande quantité.
- Le paysage récréotouristique de Terrebonne est fortement caractérisé par ces espaces verts aménagés.
- Ce paysage qui est un attrait récréotouristique est reconnu pour son esthétisme et son intérêt repose sur la qualité pittoresque de ses aménagements. Il s'en dégage une ambiance champêtre de nature anthropique.



Unité de paysage récréative / Golf du Versant / Terrains de golf en opération



Unité de paysage récréatif de type golf / Terrains laissés en friche

2.3.7 MILIEUX HUMIDES ET MARÉCAGES ARBORESCENTS

- La plus grande unité de paysage associée aux milieux humides se situe au nord de la 31e Avenue. Elle se caractérise par la présence de petits étangs permanents et d'un très grand marécage arborescent à érable rouge auquel est également associé, une belle érablière mature. La biodiversité de cette unité de paysage attire une faune aviaire particulière et d'intérêt, de même que des amphibiens et des reptiles à protéger.
- Cette unité de paysage occupe une superficie approximative de 50 ha, étangs, milieux humides et marécage arborescent confondus. Elle comporte des espaces ouverts et fermés.
- Il s'en dégage une ambiance nature typique des milieux humides en raison de la présence des étangs permanents et des zones marécageuses inondées en sous-bois et de la végétation particulière qui y est intrinsèquement associée.
- Cette unité de paysage est presque totalement incluse à l'intérieur du Corridor de biodiversité en raison de la valeur écologique très élevée du marécage arborescent à érable rouge. Seule une bande d'environ 4,5 ha est réservée pour assurer la connectivité du réseau routier en direction est-ouest.
- Les habitats qui la composent sont considérés de valeur sociale de faible et moyenne.



Unité de paysage de milieux humides et de marécage arborescent

2.3.8 MILIEU RIVERAIN DE LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES

- L'unité de paysage de la rivière des Mille-Îles se situe plus spécifiquement à l'endroit du parc de la Rivière de Terrebonne. Elle est délimitée au nord par le ruisseau Lapointe qui origine des terrains de golfs abandonnés et au sud par la Rivière-des-Mille-Îles.
- Elle se partage entre des milieux ouverts et des milieux fermés de type forestier positionnés en rive. La zone parc quant à elle, se déploie telle une grande plaine gazonnée au cœur de cette unité paysagère.
- La rive est aménagée de quais d'embarquement pour canots, kayaks et avirons.
- On y retrouve également plus de 250 mètres de sentiers sur pilotis donnant accès à la frange de la rivière. Une tour d'observation est jumelée aux sentiers et permet aux visiteurs de profiter d'une vue en plongée sur l'île Saint-Joseph ainsi que sur cette belle portion de la rivière des Mille-Îles.
- En rive, on est en présence d'un paysage très riche et bucolique en raison de la présence des grandes îles et des grandes zones d'herbiers qui émergent de l'eau et qui colonisent les berges en période d'étiage.
- Le parc de la Rivière et les espaces attenants sont considérés comme des espaces ayant une grande valeur sociale compte tenu du taux de fréquentation dont ils bénéficient.
- On attribue aux milieux qui la compose, une valeur sociale élevée.



Unité de paysage Riverain de la Rivière-des-Mille-Îles / Parc de la rivière de Terrebonne

2.3.9 COTEAU

- Le paysage de coteau comprend un coteau boisé connu sous le nom de Grand coteau et valorisé par son intérêt paysager et écologique. Ce coteau est caractérisé par un dénivelé d'environ 20 m de hauteur d'est en ouest, qui se décline du nord vers le sud, colonisé par des peuplements à dominance feuillus. Le talus affiche une largeur variable allant de 75 m à 130 m. Le paysage de coteau avec son escarpement boisé qui se démarque du relief relativement plat du milieu bâti environnant est un point de repère emblématique depuis le plateau inférieur au sud.
- Le coteau totalise 8 kilomètres à l'intérieur de la zone d'étude, soit de l'autoroute 640 au Parc écologique de la Coulée.
- Le Grand coteau est traversé par trois (3) axes de circulation : l'avenue Ubanova, la rue de Plaisance située à l'est et le boulevard des Seigneurs qui côtoie le Parc écologique de la Coulée. Les vues panoramiques vers le sud depuis les axes de circulation qui traversent le coteau constituent les vues les plus notables de cette unité paysagère.
- Le paysage de coteau est un paysage qui est généralement fermé par la végétation et forme un paysage duquel émane une ambiance de type nature.
- Les ouvertures visuelles depuis le coteau en direction sud, le long du parcours du tronçon ouest de la TransTerrebonne sont les suivantes :
 - Secteur boulevard du Plateau : Point de vue offrant une grande profondeur de champ visuel se poursuivant jusqu'au relief du Mont-Royal et caractérisé par une avant-scène de type agricole au relief ondulant;
 - Secteur du Golf : Point de vue offrant une grande profondeur de champ visuel se poursuivant jusqu'au relief du Mont-Royal et caractérisé par une avant-scène de terrain de Golf;
 - Secteur de la rue Georges-VI : Point de vue offrant une grande profondeur de champ visuel se poursuivant jusqu'au relief du Mont-Royal et caractérisé par une avant-scène de trame urbaine.
- On attribue au coteau, une valeur sociale moyenne et élevée.



Unité de paysage du Coteau

2.4 LES PARCS ET LEUR CONNECTIVITÉ AVEC LE CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ

2.4.1 PARCS PHYSIQUEMENT RELIÉS AU CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ

- Les parcs physiquement reliés au Corridor de biodiversité sont :

- Parc de la Pommeraie;
- Parc de la Rivière (GPAT);
- Parc écologique de la Coulée;
- Parc Vallée-des-Rois;
- Parc de Cazaux;
- Parc de la Pinière.

2.4.2 PARCS RELIÉS PAR LE RÉSEAU CYCLABLE AU CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ

- Les parcs reliés par le réseau cyclable au Corridor de biodiversité sont :

- Le parc Jardinova : Parc situé au carrefour de la Rue Thérèse-Casgrain et de la rue Marie-Gérin-Lajoie. Parc aménagé d'une aire de détente centrale et d'aménagements paysagers;
- Le parc de Plaisance : Potentiel d'y aménager un sentier formalisé et intégré menant au Corridor de biodiversité;
- Le parc Marcel-de-la Sablonnière : Parc municipal muni d'un chalet de parc et d'équipements sportifs et autres tels que : jeux d'eau, aires de jeux pour enfants, terrains de tennis (2), terrain de basket-ball (1), une patinoire deck-hockey, aires de jeux pour enfants et jeu d'eau, un espace de jardins communautaires, un stationnement de service;
- Le parc L'orée du Lac; parc naturel avec en son centre un plan d'eau;
- Le parc Louis-Gilles-Ouimet : Parc associé à l'école Jeunes du Monde. Parc muni d'équipements sportifs tels que : un terrain de baseball, une patinoire deck-hockey, aires de jeux pour enfants et jeu d'eau;
- Le parc Angora : Parc municipal situé derrière l'école primaire de la Sablière aménagée de terrains de soccer éclairés (2), de terrains de tennis éclairés (4), d'un petit skatepark, d'un terrain de basketball, d'un petit jeu d'eau, d'un terrain de volleyball, d'un équipement psychomoteur de type escaladeur en cordage, d'une aire de jeu avec balançoires et jeux sur ressorts (2-5 ans);
- Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) / Côte boisée : Parc muni d'installations pour le vélo de montagne (cours de maîtrise de cette activité sportive) et des installations pour la glissade sur tubes, l'apprentissage du ski et de la planche à neige.

- Les parcs projetés à l'intérieur des pochettes de développement :

- Parc projeté dans le PAT-13;
- Parc municipal prévu dans le sud du territoire du PAT-12;
- Parcs projetés dans les différents transects de développement dont certains d'entre eux seront connectés à des parcs linéaires reliés au Corridor de biodiversité.



1. Parc de la Pommeraie
2. Parc de la Rivière
3. Parc écologique de la Coulée et Parc Vallée-des-Rois
4. Parc de Cazaux
5. Parc de la Pinière

Parcs physiquement reliés au Corridor de biodiversité

Section 3
DIAGNOSTIC

3.1 POTENTIELS ET CONTRAINTES

3.1.1 MILIEU HUMAIN

3.1.1.1 POTENTIELS	3.1.1.2 CONTRAINTES
Croissance démographique	Zones de contraintes existantes comme les zones à risque de glissement de terrain, d'érosion des berges, d'inondation ou de submersion
Hausse du nombre de visiteurs	Îlots de chaleur urbains
Appréciateurs du Corridor et de ses milieux	Changements climatiques
Site offrant une variété d'activités de plein air	Pression de développement
Lieux d'interprétation	Sentiers non officiels de vélo de montagne et vélo sur neige (vélo à pneus surdimensionnés)
Activités pédagogiques et parascolaires	
Encadrement réglementaire respectant le milieu naturel	
Augmentation de la valeur foncière	
Valorisation du sentiment d'appartenance	
Espaces naturels à proximité des milieux urbains, favorisant une meilleure santé physique et mentale par la pratique régulière d'activités physiques et l'initiation à de nouvelles activités	
Acteurs locaux déjà mobilisés dans le déploiement des activités de plein air	



Milieu humain



3.1.2 MILIEU NATUREL

3.1.2.1 POTENTIELS	3.1.2.2 CONTRAINTES
Diversité des écosystèmes (milieux ouverts, forêts, étangs, cours d'eau, etc.)	Présence marquée d'espèces exotiques envahissantes
Coteau qui offre un dénivelé variant entre 15 et 20 mètres	Effet de lisière important dû à la forme du Corridor de biodiversité
Écosystème forestier exceptionnel	Augmentation de la pression sur les milieux naturels engendrée par l'accroissement du nombre d'utilisateurs dans le réseau récréotouristique du Corridor de biodiversité
Espèces floristiques et fauniques en situation précaire	Proximité des pochettes de développement (dépôts sauvages, introduction d'espèces exotiques envahissantes et horticoles, perturbation de la faune, luminosité, etc.)
Territoire étendu sur une grande superficie grâce à des Corridors (terrestres et aquatiques) de connexion et de déplacement pour les espèces	Développement favorisant les espèces communes adaptées aux conditions urbaines (compétition avec les espèces moins adaptées et perte de biodiversité)
Inventaires systématiques réalisés dans le Corridor (recherche citoyenne (amateurs) et professionnelle)	Liens vers les pochettes de développement et sentiers qui vont empiéter et fragmenter davantage le Corridor de biodiversité
Plusieurs services écosystémiques rendus	Autorisations ministérielles (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques) nécessaires pour toute intervention dans les milieux humides et hydriques, et plus généralement en lien avec la servitude de conservation.



Milieu naturel



3.1.3 PAYSAGES

3.1.3.1 POTENTIELS

Plusieurs unités de paysages à préserver ayant chacune leurs caractéristiques, leurs ambiances et leur intérêt sur le plan expérientiel	Axe nord-sud de la TransTerrebonne de la Cote de Terrebonne traverse des étendues de champs cultivés et bénéficie d'un champ de vision panoramique : <ul style="list-style-type: none"> • Les vues panoramiques vers le sud offrent une perspective sur un milieu agraire et vallonné d'intérêt • En sens inverse, la vue s'ouvre sur le grand Coteau arboré qui fait office de rempart en arrière-scène
Milieus forestiers matures et d'intérêt représentant une opportunité pour la mise en valeur de ces boisés qui ont un intérêt sur le plan floristique et du paysage : <ul style="list-style-type: none"> • Lieux intéressants pour la marche en forêt et l'interprétation au sens large • Pratique d'activités extensives d'hiver 	Axe nord-ouest / sud-est de la ligne d'Hydro-Québec offre de grandes percées visuelles contrôlées par des bandes boisées latérales existantes : <ul style="list-style-type: none"> • Cette bande traverse différents milieux tels que des zones de prairies, de milieux humides et de plantations de brise-vents à l'endroit du terrain de l'ancienne pépinière de la Ville de Montréal
Milieus forestiers matures comportant des cours d'eau qui peuvent être protégés, mais associés au volet éducatif (faune et flore tributaire de ce type de milieu)	Possibilité de conserver 14,5 ha de la trame paysagère de la pépinière dans la portion de la ligne de transport d'énergie d'Hydro-Québec : <ul style="list-style-type: none"> • Dynamisme et une ambiance particulière qui pourraient être mis à profit pour un futur sentier de raccordement au Corridor de biodiversité
Grand milieu humide associé au marécage arborescent à grande valeur écologique de la 31e Avenue offrant un bon potentiel sur le plan de l'interprétation du milieu : <ul style="list-style-type: none"> • Exemple : Mise en place de belvédères et de panneaux d'interprétation relatifs à la présence de flore à statut précaire et la faune du milieu) 	Certaines parcelles de l'ancienne pépinière attenantes au parc de la Coulée pouvant faire l'objet de conservation afin d'y préserver des habitats de types prairies : <ul style="list-style-type: none"> • Ces habitats sont des milieux riches sur le plan faunique et floristique et représentent souvent un beau complément à la forêt mature • Sur le plan expérientiel, ils offrent des ambiances contrastantes et bénéfiques pour les utilisateurs du site (observation de la faune aviaire, détente dans un milieu ensoleillé, etc.)
Secteurs associés aux paysages récréotouristiques (Golf du Versant et ancien golf inexploité) participant grandement à la qualité paysagère et à la biodiversité du secteur à l'étude (cette trame incluse dans le Corridor doit être maintenue)	
Portion de la TransTerrebonne nord-sud qui reliant la Côte Terrebonne au Coteau traverse l'unité de paysage rural : opportunité pour le traitement de son expression dans les aménagements de son emprise	
Relief du Coteau représente un fond de scène et un paysage emblématique depuis le plateau inférieur : <ul style="list-style-type: none"> • Les vues vers ce plateau depuis le plateau inférieur doivent être exploitées, préservées et non obstruées 	
Vues intéressantes aux qualités picturales en direction sud à partir du Coteau : <ul style="list-style-type: none"> • Ces vues depuis le Coteau peuvent être identifiées et mises à profit sur le parcours de la TransTerrebonne 	

3.1.3.2 CONTRAINTES

Plusieurs des grandes unités de paysage pourraient disparaître avec les développements si ces derniers ne sont pas bien encadrés au niveau réglementaire
Absence de gestion des forêts et boisés à proximité des sentiers et des voies de circulation automobile pouvant mettre à risque certains paysages et panoramas
Milieus forestiers matures bénéficiant d'une valeur sociale élevée en raison de leur taux de fréquentation
Parc écologique de la Coulée bénéficiant d'une valeur sociale élevée en raison de la présence des écoles et des CPE situés à proximité : <ul style="list-style-type: none"> • Pression sur le milieu par la présence de nombreux sentiers piétonniers et de sentiers de vélos de montagne (lien avec le parc Angora et les aménagements pour vélos de montagne de la Côte boisée- GPAT)
Contrôle des accès pouvant nécessiter des barrières physiques afin de protéger des habitats sensibles (flore et faune)
Écosystème forestier exceptionnel protégé au sud par le ruisseau Lapointe, mais sera grandement exposé au nord par le développement domiciliaire du PAT-04
Paysage autoroutier de l'autoroute 640 du secteur du boulevard des Seigneurs n'offre pas d'intérêt et est associé à une ambiance sonore aux taux de décibels élevés
Paysages riverains du Corridor perturbés et sérieusement érodés (affouillements, érosion des talus et frange riveraine arborescente déstabilisée et dangereuse) dans le secteur du parc écologique de la Coulée.

3.1.3.3 PARCS ET LEUR CONNECTIVITÉ AVEC LE CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ

3.1.3.4 POTENTIELS	3.1.3.5 CONTRAINTES
<p>Parc écologique de la Coulée jumelé à un pôle éducatif important en raison de la présence d'une école secondaire, d'une école primaire (école de la Sablière) et de deux (2) centres de la petite enfance (CPE), ce qui en fait un lieu privilégié pour l'interprétation du territoire et l'éducation des différentes classes d'âge (enseignement quant à la valeur écologique, la notion de peuplements, de maturité, préservation du milieu, faune, flore, etc.).</p>	<p>Parc écologique de la Coulée très fréquenté et présentant un certain nombre de sentiers secondaires improvisés qui exercent une pression non négligeable sur ce milieu à valeur écologique élevée : recherche d'un juste équilibre entre l'aménagement de ce milieu et la préservation de son intégrité écologique.</p>
<p>Parc écologique de la Coulée possède une prairie d'environ 100 m de largeur par 240 m de longueur, représentant un atout pour la diversité écologique de ce parc et pour son exploitation pour la faune aviaire et autre (nichoirs, etc.).</p>	<p>Parc écologique de la Coulée possédant un sentier de vélos directement relié aux aménagements de vélos de montagne de la Côte boisée, ce qui pourrait compromettre l'intégrité du boisé à long terme.</p>
<p>Aménagements du Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) pour vélos de montagne et installations pour les activités hivernales (glissade sur tube, apprentissage de la planche à neige et le ski alpin) situés à l'angle de la rue d'Angora et de la rue Côte Boisée, soit à 730 m du Corridor de biodiversité et du parc écologique de la Coulée.</p>	<p>Lien physique entre le parc de Plaisance et le Corridor de biodiversité caractérisé par un passage relativement étroit, informel, entièrement gazonné et non éclairé : manque de sécurité potentiel pour les utilisateurs.</p>
<p>Lien physique entre le parc de la Pommeraie et le milieu forestier mature d'intérêt à valeur écologique élevée qui le jouxte offrant des opportunités quant à la création d'un réseau d'interprétation du patrimoine végétal existant (flore, faune et autres).</p>	<p>Bassin de rétention du parc de la Vallée des Rois est un trou béant qui altère l'homogénéité du paysage arborescent mature dans lequel il s'inscrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est envahi par le roseau commun qui pourrait se propager à d'autres milieux.
<p>Création d'un lien piétonnier et cyclable bien défini et sécuritaire entre le parc de Plaisance et le parc écologique de la Coulée.</p>	
<p>Parc de la Vallée des Rois en contact avec le parc de la Coulée et comportant un très grand bassin de rétention dont la superficie atteint 1,6 ha :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La rétention d'eau de ce bassin pourrait se faire en mode souterrain, c'est-à-dire à l'aide de cellules. La surface pourrait être aménagée pour des activités récréatives telles que vélos de montagne et vélo à pneus surdimensionnés. 	



1. Parc de la Pommeraie
2. Parc Vallée-des-Rois
3. Parc écologique de la Coulée
4. Ski de fond, Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT)
5. Club d'ornithologie de la région des Moulins, parc écologique de la Coulée
6. Station de ski, côte boisée (GPAT)
7. Glissade sur tubes (GPAT)
8. Réseau cyclable, parc écologique de la Coulée

Parcs et leur connectivité avec le Corridor de biodiversité

3.1.4 SYNTHÈSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES

FORCES (facteurs internes, peuvent être directement gérés)

Projet naturel intégré dans milieu urbain qui place le citoyen en plein cœur du projet
Corridor de biodiversité : un modèle d'intégration des milieux naturels et développés dans le quartier Urbanova
Multitude d'activités de plein air quatre (4) saisons
Accès facile à la TransTerrebonne (réseau cyclable)
Présence de plusieurs parcs municipaux physiquement reliés au Corridor de biodiversité (facilité d'accès)
Accès au sentier Transcanadien
Points de vue paysagers uniques : Ouvertures visuelles vers le Mont-Royal et l'oratoire Saint-Joseph à partir du sentier de la TransTerrebonne (Coteau et TransTerrebonne)
Qualité paysagère et picturale émanant des parcelles de la pépinière et pouvant être préservées au bénéfice du Corridor de biodiversité à l'endroit de la ligne électrique
Milieux de types friches herbacées attenants au parc de la Coulée. Opportunité de conserver ces milieux riches et diversifiés en appui au boisé à valeur écologique élevée
Encadrement réglementaire du territoire innovateur et épousant les caractéristiques du territoire (Manuel d'urbanisme durable)
Présence d'hirondelles de rivage (potentiel d'aménagement)
Présence d'un pôle éducatif attaché au parc de la Coulée (une école secondaire et une école primaire)
Le parc Plaisance possède un lien avec le boisé de la Coulée
Biodiversité élevée
Présence d'un boisé à valeur écologique élevée (au sud du PAT-12)
Présence d'un écosystème forestier exceptionnel
Présences d'espèces floristiques et fauniques à statut particulier (possibilités d'aménager de nouveaux écosystèmes ou de les améliorer)
Croissance démographique se traduisant par une augmentation des visiteurs, des appréciateurs du Corridor et de ses milieux
Présence de milieux humides
Nombreux cours d'eau : un atout pour la dynamique du paysage et des points d'intérêts
Diversité des milieux naturels en milieu urbain (milieux humides, boisés, friches, champs, etc.)
La valeur sociale des milieux naturels présents à l'intérieur de la zone
Bonne accessibilité au Corridor : présence de liens routiers importants autour du projet
Grand intérêt de la population pour activités récréatives
Sites géologiques particuliers
Présence d'une unité paysagère associée au terrain de Golf le Versant. Unité paysagère révélant une grande qualité picturale.

FAIBLESSES (facteurs internes, peuvent être directement gérés)

Visions divergentes sur la vocation ou l'existence même du Corridor, et donc manque d'appropriation du Corridor
Nombreux sentiers informels (notamment vélo de montagne, vélo sur neige et vélos à pneus surdimensionnés)
Pressions sur le milieu naturel occasionnées par une fréquentation intensive de certains boisés/milieux
Manque de contrôle au niveau des points d'accès et de la surveillance
Occasionne souvent une surutilisation du territoire par le développement de plusieurs sentiers
Proximité de certaines résidences et arrière-cours
Coûts d'entretien, coût d'acquisition et coût d'aménagement à prévoir
Entente avec Hydro-Québec pour le maintien des alignements d'arbres matures de type brise-vent
Coût de suivi du projet à prévoir : <ul style="list-style-type: none"> • Environnement : suivi pour assurer la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes et si elle souhaite effectuer le suivi de l'intégrité écologique des milieux naturels • Social : suivi pour assurer le respect des consignes auprès des citoyens dans les premières années et périodiquement
Absence de signalisation adéquate
Taux de fréquentation qui occasionne une surutilisation du site par la création de nombreux sentiers dans ce boisé à valeur écologique élevée
Absence de sentier formel et d'éclairage sécuritaire
Coûts d'aménagement et de naturalisation Étude en génie civil et coûts d'aménagement
Présence d'espèces floristiques et fauniques exotiques envahissantes
Présence de nombreux sentiers improvisés et utilisés par des vélos de montagne (piètre adéquation entre la préservation du milieu et l'utilisation du site pour ce type d'activité récréative)
Contraintes physiques et anthropiques : ligne de transport à haute tension
Pression du développement
Croissance démographique se traduisant par une pression sur le milieu naturel
Hausse des taxes due à l'historique du projet
Problèmes sérieux d'érosion et d'affouillement aux abords des cours d'eau Coûts élevés de restauration et de remise en état des berges
Activités humaines non contrôlées
Moyens financiers de la mise en œuvre
Empiètement dans des habitats fragiles pouvant créer un préjudice à la flore et la faune à statut précaire
Animaux de compagnie menaçant la faune sauvage (surtout les chats)
Disparition de cette unité paysagère si les intentions sont de reboiser cette superficie à long terme

3.2 ENJEUX

Des forces, faiblesses, opportunités et menaces découlent une série de trois (3) grands enjeux et sous-enjeux qui doivent être abordés. Ces enjeux constituent en quelque sorte la prémisse de la vision présentée dans la prochaine section.

ENJEU 1 : INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE

1. LA PRÉSERVATION DE LA NATURE	<ul style="list-style-type: none"> Espèces exotiques envahissantes; Équilibre entre l'accès au public et la conservation; Maintien de l'intégrité écologique et prévoir sa restauration au besoin; Niveau de protection permis/acceptable.
---------------------------------	--

2. LE RESPECT DU CORRIDOR FAUNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Empreinte limitée; Identification de mesures d'atténuation; Passage de la faune; Préservation d'habitats de types friches en association aux boisés.
------------------------------------	---

3. LA MISE EN VALEUR DES PAYSAGES	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des interfaces entre le milieu naturel et les milieux bâtis; Restauration de sites dégradés ayant un impact sur l'intégrité des paysages; Importance du coteau et de son escarpement; Mise en valeur des vues ayant une qualité picturale (du Coteau en direction sud); Mise en valeur des vues en direction sud de part et d'autre du tronçon de la TransTerrebonne reliant le Coteau à la Côte de Terrebonne; Choix et protection des vues et des panoramas; Choix des éléments identitaires du paysage.
-----------------------------------	--

ENJEU 2 : COHABITATION HUMAIN-NATURE (CONNEXION, PROXIMITÉ, ADHÉSION ET RAYONNEMENT)

4. L'ADÉQUATION ENTRE LES USAGES ET LA VISION, LA MISSION, LES VALEURS (ENVIRONNEMENT VS ACTIVITÉS)	<ul style="list-style-type: none"> Distribution spatiale du territoire; Pression de développement encadrée par le MUD; Cadre normatif du Manuel d'urbanisme durable : Réglementation et cohabitation des usages; Une cohabitation entre le milieu naturel et le milieu urbain; Cohabitation des usages et activités prévues avec la mission du Corridor.
---	---

5. L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE, LA CONNECTIVITÉ ET L'INTÉGRATION URBAINE	<ul style="list-style-type: none"> Liens entre la trame urbaine et la nature; Nouveaux points de services; Interface avec les secteurs de développement et aménagements conviviaux; Révision des sentiers existants (conservation/ajout/suppression pour éviter de dédoubler des embranchements); Hiérarchisation/typologie du réseau de sentiers; Création de nouveaux liens entre les projets de développement et le Corridor de biodiversité; Signalisation et repérage.
--	--

6. LE RAYONNEMENT ET L'INNOVATION	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion de la population au Corridor de biodiversité; Gestion de l'accessibilité; Utilisation des méthodes innovantes en matière d'aménagement et de protection des milieux.
-----------------------------------	---

ENJEU 3 : SOCIALISATION ET IDENTITÉ

7. LES BESOINS EN ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ACTUELS ET FUTURS, EN COHÉRENCE AVEC LE MILIEU ET L'OFFRE EXISTANTE	<ul style="list-style-type: none"> Clientèles et partenaires locaux; Nature des projets actuels et à venir; Niveau acceptable des activités permises; Utilisation du territoire par les associations sportives, culturelles et de plein air; Continuité et complémentarité avec les activités de plein air régional existantes; Développement récréatif durable.
--	--

8. L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation du site et de ses aménagements afin de promouvoir la santé physique et mentale liée à la nature et à l'activité physique; Lieu idéal pour l'implantation de sites d'interprétation, de postes d'observation, de classes nature; Nature du caractère éducatif; Clientèles visées; Besoins en équipements, infrastructures, moyens didactiques.
---	--

9. UNE OFFRE ATTRACTIVE QUATRE SAISONS, DURABLE ET OPTIMISÉE POUR LA RÉCRÉATION	<ul style="list-style-type: none"> Complémentarité avec l'offre existante; Types d'équipements en support aux activités (stationnement, bâtiment de services, abris, points d'eau, géolocalisation, Wi-Fi, etc.); Valeur économique; Valeur écologique.
---	---

10. UNE GESTION DURABLE	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité des utilisateurs en fonction des heures d'ouverture du Corridor; Capacité de support du Corridor; Application des meilleures pratiques en protection et en aménagement des milieux; Entretien durable et minimal; Bénéfices/coûts sociaux, économiques et environnementaux.
-------------------------	--



1. Interface entre le milieu naturel et les milieux bâtis
2. Habitats de type friche en association au boisé
3. Espèce exotique envahissante
4. Passage de la faune

ENJEU 1 : Intégrité écologique et paysagère



MANUEL D'URBANISME DURABLE



1. Pression de développement encadrée par le MUD
2. Cohabitation entre le milieu naturel et le milieu urbain
3. Lien entre la trame urbaine et la nature
4. Signalisation et repérage

ENJEU 2 : Cohabitation humain-nature



1. Promotion de la santé physique et mentale liée à la nature et à l'activité physique
2. Classe-nature
3. Clientèles et partenaires locaux, parc de la Rivière (GPAT)
4. Poste d'observation
5. Site d'interprétation

ENJEU 3 : Socialisation et identité

Section 4

PROJETS

COMPARABLES

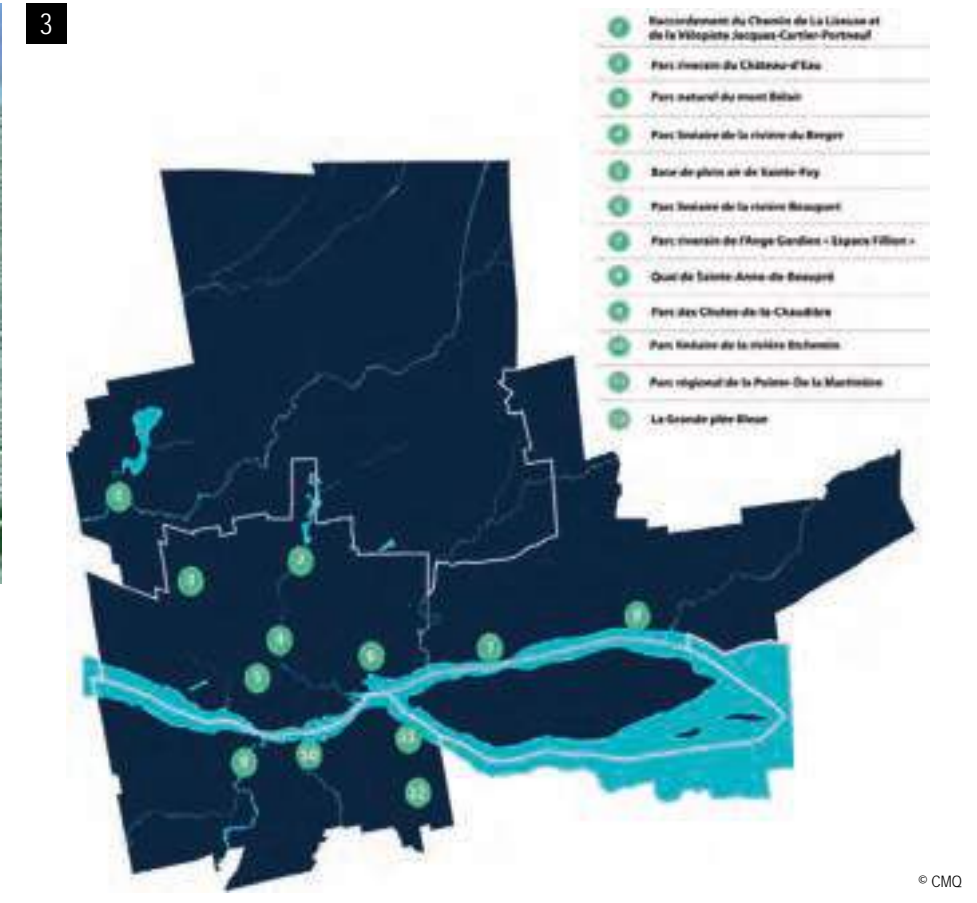
4.1 ANALYSE DE PROJETS COMPARABLES

Le tableau 8 présente les projets comparables pour des Corridors des biodiversités situés au Québec, en Colombie-Britannique et en Chine. Au total, sept (7) projets ont été analysés en détail selon différents critères, notamment la gestion, le type d'usagers, les enjeux et contraintes et la vision. Ce que l'on retient :

- Le concept de Corridor est un moyen puissant pour connecter des aires naturelles aux milieux de vie;
- Le Corridor de biodiversité existe sous différentes formes dans de nombreuses agglomérations urbaines pour combler un déficit en espaces naturels et représente un moyen important pour protéger les aires naturelles en milieu urbain;
- Le Corridor est aussi utilisé pour les déplacements actifs, ce qui représente également un bienfait pour la santé.

TABLEAU 8. ANALYSE DE PROJETS COMPARABLES

LIEU	NOM DU CORRIDOR	GESTION	SUPERFICIE	TYPE D'USAGERS	ENJEUX ET CONTRAINTES	VISION
QUÉBEC	Corridor de biodiversité de Saint-Laurent	Ville de Montréal	4 300 ha	<ul style="list-style-type: none"> • Résidents • Visiteurs/ touristes 	<ul style="list-style-type: none"> • Fragmentation des milieux naturels • Changements climatiques • Lignes de transport d'électricité • Espèces envahissantes • Interface avec les milieux urbanisés 	La création de nouveaux paysages qui : <ul style="list-style-type: none"> • Croiseront la « logique de la vie » avec celle de la ville; • S'intégreront avec pertinence dans le tissu urbain et les trames culturelle et sociale du secteur; • S'arrimeront à un territoire plus vaste encore, au-delà des limites administratives de l'arrondissement et de la distinction entre espace public et privé.
	Corridor écologique Darlington	Ville de Montréal UdeM	250 ha	<ul style="list-style-type: none"> • Résidents • Étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> • Îlots de chaleur • Changements climatiques • Résidants opposants 	« Un Corridor écologique qui relie le campus actuel de l'Université de Montréal à son nouveau campus MIL, en multipliant les interventions en faveur de la biodiversité, de la lutte aux îlots de chaleur et des déplacements actifs. »
	Trame verte et bleue métropolitaine	CMQ	N/A	<ul style="list-style-type: none"> • Amateurs de plein air • Cyclistes • Résidents • Visiteurs/ touristes 	<ul style="list-style-type: none"> • Étalement urbain • Changements climatiques • Connectivité écologique 	« Des milieux naturels et récréotouristiques, mis en valeur et interconnectés, composent une trame verte et bleue métropolitaine structurante, attirante et durable. Facilement accessible à la population, elle favorise la découverte des paysages identitaires de la région métropolitaine. »
	La trame verte et bleue de la CMM	CMM	N/A	<ul style="list-style-type: none"> • Amateurs de plein air • Cyclistes • Résidents • Visiteurs/ touristes 	<ul style="list-style-type: none"> • Étalement urbain • Changements climatiques • Milieux naturels • Agrile du frêne 	« Un réseau récréotouristique qui protège et met en valeur nos milieux naturels. »
	ÉcoCorridors laurentiens	ÉcoCorridors laurentiens	N/A	<ul style="list-style-type: none"> • Amateurs de plein air • Visiteurs/ touriste 	<ul style="list-style-type: none"> • Pression démographique • Développement immobilier 	« Relier le parc national d'Oka au parc national du Mont-Tremblant par un réseau d'écoCorridors et d'aires protégées interconnectées traversant le territoire des Laurentides. »
COLOMBIE-BRITANNIQUE	Surrey's Biodiversity Conservation Strategy	City of Surrey	3 900 ha	<ul style="list-style-type: none"> • Amateurs de plein air • Cyclistes • Résidents • Visiteurs/ touristes 	<ul style="list-style-type: none"> • Pression démographique • Changements climatiques • Fragmentation et perte d'habitats 	Réseau d'infrastructure verte qui vise à : <ul style="list-style-type: none"> • Préserver de vastes zones d'habitat principal («carrefours»); • Assurer la connectivité entre les zones d'habitat (Corridors); • Fournir une diversité de caractéristiques d'habitat dans toute la ville («sites»).
CHINE	Ningbo Ecological Corridor	Ningbo Planning Bureau	12.2 ha	<ul style="list-style-type: none"> • Résidents • Visiteurs/ touristes 	<ul style="list-style-type: none"> • Pression démographique • Développement immobilier • Pollution industrielle • Zones humides • Habitats aquatiques sensibles 	Restaurer les zones humides, tout en créant un espace vert public pour répondre aux besoins des citoyens et pour créer un sentiment d'appartenance au nouveau quartier urbain.



- 1. Corridor de biodiversité de Saint-Laurent
- 2. Corridor écologique Darlington
- 3. Trame verte et bleue métropolitaine
- 4. La trame verte et bleue de la CMM
- 5. ÉcoCorridors laurentiens
- 6. Surrey's Biodiversity Conservation Strategy
- 7. Ningbo Ecological Corridor

Projets comparables

Section 5
**ÉNONCÉ
DE VISION**

5.1 ÉLABORATION DE L'ÉNONCÉ DE VISION ET DÉMARCHE PARTICIPATIVE

- Pour élaborer un Plan directeur à l'image de ses citoyens, la Ville de Terrebonne a adopté une démarche participative, selon une approche adaptée aux différents publics cibles. La démarche consultative de l'automne 2020 a permis de mieux saisir les besoins et attentes de la population quant à l'énoncé de vision du Corridor de biodiversité.
- Sur la base du diagnostic et des enjeux développés dans les sections précédentes, la formulation d'une vision permet de fédérer des ambitions communes et concertées à l'égard du devenir du Corridor de biodiversité.
- La vision proposée est rassembleuse, unifiante et signifiante pour l'ensemble de la population de Terrebonne afin de renforcer le rôle distinctif du Corridor de biodiversité.
- La vision énoncée dans le cadre du Plan directeur permettra d'encadrer les orientations et les objectifs qui guideront les intentions du plan d'action à venir.

5.2 ÉNONCÉ DE VISION CONCERTÉE

L'énoncé de vision stratégique, commune et concertée se lit comme suit :



5.3 LIGNES DIRECTRICES

Les lignes directrices et principes suivants émergent de l'énoncé de vision.

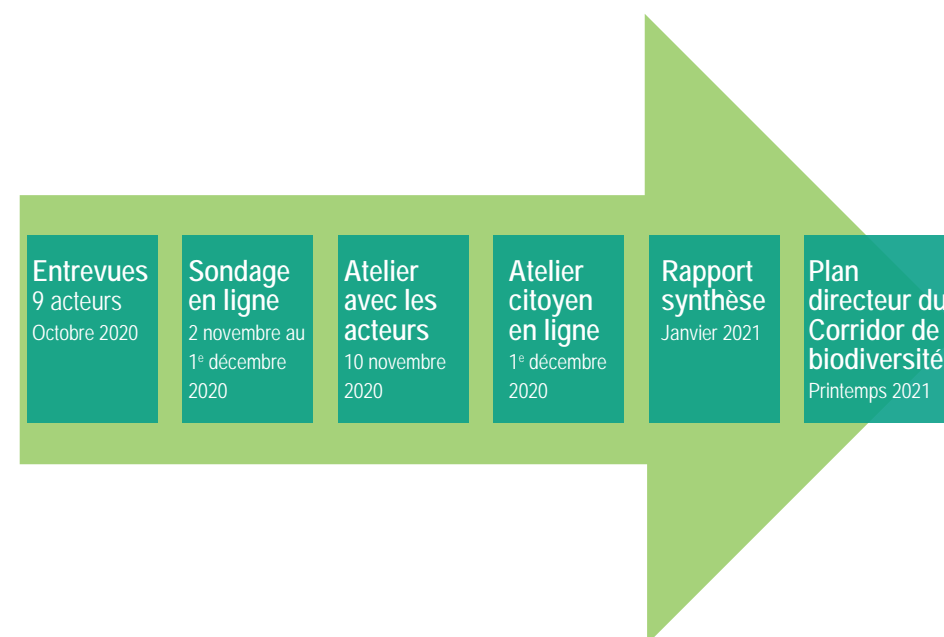
TABLEAU 9. LIGNES DIRECTRICES ET PRINCIPES

ÉLÉMENT DE VISION	LIGNES DIRECTRICES ET PRINCIPES
ÉQUILIBRE ENTRE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET L'ACCESSIBILITÉ À UN ESPACE DE PLEIN AIR INCLUSIF	<ul style="list-style-type: none"> • Une cohabitation entre la conservation des milieux naturels et le développement urbain • Un contact avec la nature • Des mesures de protection mises en place par un encadrement réglementaire • Des espaces naturels à proximité des milieux urbains, favorisant des activités ayant un impact positif sur la santé physique et mentale • Un site naturel protégé, mais qui permet à la population un contact avec la nature • Une référence en matière d'inclusion au plan de l'accessibilité au site • Une participation de l'ensemble de ses citoyennes et citoyens et répondant à des besoins diversifiés • Un lieu sécuritaire et convivial pour l'ensemble de ses utilisateurs
AMÉNAGEMENTS RESPONSABLES	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité et la durabilité de ses aménagements et installations quatre saisons • Un choix écologique des matériaux écologiques • La facilité d'entretien • Les pratiques exemplaires d'intendance écologique
RAYONNEMENT DANS LA COMMUNAUTÉ EN TANT QUE SITE NATUREL UNIQUE ET PROTÉGÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Un véritable emblème écologique pour la Ville de Terrebonne • Un engagement ferme pour la conservation de la nature • Un rayonnement d'abord local pour les résidents qu'il dessert à proximité, mais aussi plus large avec le respect de la nature au premier plan • Une mission de conservation et de plein air
FIERTÉ DES CITOYENNES ET DES CITOYENS DE TERREBONNE	<ul style="list-style-type: none"> • Un joyau naturel brut aux yeux des citoyennes et citoyens de Terrebonne • Un lieu emblématique qui rassemble la vision de la communauté • Une fierté pour la population • Une reconnaissance de l'aspect novateur de la mise en valeur et de la préservation de ce lieu exceptionnel

5.4 DÉMARCHE CONSULTATIVE

Pour élaborer un Plan directeur à l'image de ses citoyens, la Ville de Terrebonne a demandé que le projet soit accompagné par une démarche participative, selon une approche adaptée aux différents publics cibles. La démarche consultative de l'automne 2020 a permis de mieux saisir les besoins et attentes de la population quant au Corridor de biodiversité pour orienter l'élaboration du Plan directeur.

Les étapes suivantes ont guidé la démarche consultative :



Participation au sondage en ligne (Démarche consultative, 2020)

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS

Profil des participants

Les personnes de 25 à 44 ans représentent 49 % des répondants. 51 % ont des enfants de moins de 18 ans. Les personnes de 65 ans et plus représentent 9 % des répondants et les moins de 25 ans seulement 4 %. 61 % des participants habitent à moins de 1 km du Corridor de biodiversité et 11 % habitent en dehors des limites de Terrebonne.

Utilisation du Corridor de biodiversité

58 % des répondants au sondage fréquentent le Corridor de façon hebdomadaire pour y pratiquer différentes activités :

- Activités de plein air pratiquées par 73,6 % à 87,7 % (marche, randonnée, vélo de promenade, vélo de montagne, course, etc.);
- Observation de la faune et de la flore pratiquée par 66 % des répondants.



Répartition des répondants au sondage selon leur code postal

Conclusion

- 512 participations pour l'ensemble des activités.
- 15 organismes impliqués.
- 96 % des citoyens sont enthousiastes face au projet. *
- 88 % fréquentent la TransTerrebonne. **
- 88 % pratiquent la marche ou la randonnée. **
- 82 % pratiquent le vélo de promenade. **
- 73 % priorisent la préservation de la nature. **
- 56 % priorisent l'accès à des activités de plein air. **
- Besoin d'entretenir et formaliser les infrastructures récréatives. **
- Offre d'activités pédagogiques sur l'environnement souhaitée. **

* Selon les participants de l'atelier citoyen (voir Rapport post-consultation, Section 11)

** Selon les répondants au sondage (voir Rapport post-consultation, Section 11)



Corridor de biodiversité

Section 6

APPROCHE CONCEPTUELLE

6.1 APPROCHE CONCEPTUELLE

L'approche conceptuelle du plan directeur du Corridor de biodiversité s'appuie sur l'analyse des éléments structurants du territoire. L'objectif est de mettre en valeur l'ADN du Corridor de biodiversité tout en favorisant sa connectivité avec son milieu environnant. Le concept proposé est la résultante de l'analyse des composantes du Corridor en harmonie avec l'énoncé de vision stratégique.

Les éléments qui ont alimenté notre réflexion pour cette version du plan conceptuel sont les suivants :

- Les réseaux de déplacements représentés par le réseau routier et ses collectrices majeures, la TransTerrebonne et le réseau de sentiers piétonniers qui sillonnent le territoire d'est en ouest et du nord au sud.
- Les composantes biophysiques du territoire tel que : le réseau hydrographique du Corridor de biodiversité, les milieux naturels qui le définissent ainsi que la physiographie du territoire caractérisée par la présence d'un coteau au dénivelé appréciable qui divise le territoire en deux (2) plateaux distincts;
- La trame urbaine existante et les pochettes de développement à venir;
- Les unités de paysages identifiées, caractérisées et qui enrichissent le Corridor de biodiversité;
- L'identification des milieux de pratique des activités récréatives extensives;
- L'identification des peuplements d'intérêts présentant une valeur intéressante pour l'interprétation et l'éducation du grand public (prucheraie avec spécimens centenaires, boisé exceptionnel / érablière noire etc.);
- Les parcs ayant un lien physique avec le territoire du Corridor de biodiversité;
- Les milieux ayant un potentiel de mise en valeur en raison de leurs caractéristiques floristiques, fauniques ou autres;
- Les milieux sensibles à préserver et à protéger pour assurer leur pérennité;
- Les actions à prendre pour la restauration des milieux ouverts, des milieux humides, des milieux forestiers et des cours d'eau;
- Les actions à prendre pour le maintien et la création de nouveaux habitats de reproduction pour la faune aviaire et l'herpétofaune.

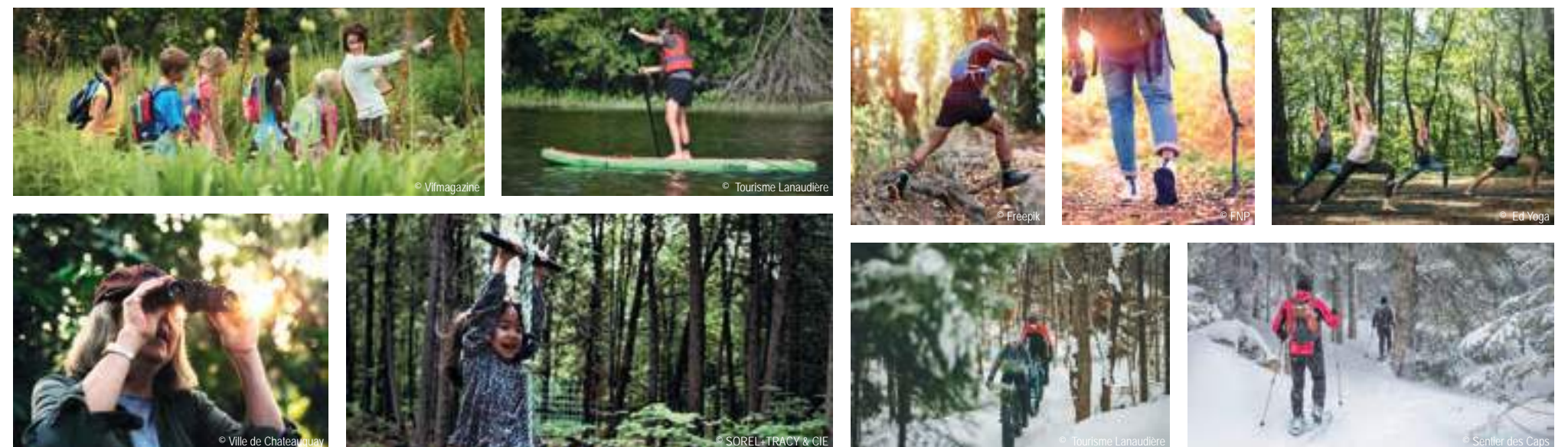
6.2 PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS

DEGRÉ DE COMPATIBILITÉ



TABLEAU 10. COMPATIBILITÉ DES ACTIVITÉS

CATÉGORIES	ACTIVITÉS POTENTIELLES	UNITÉS ÉCOLOGIQUES						RÉSEAUX, SEUILS ET ACCÈS
		MILIEUX HYDRIQUES	MILIEUX HUMIDES	MILIEUX BOISÉS	COMPLEXES ÉCOLOGIQUES	MILIEUX OUVERTS	COTEAU	
Éducatif / Interprétation	Interprétation des écosystèmes du Corridor	Élevé	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Élevé
	Observation ornithologique	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
	Identification (faune, flore)	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
	Formation, atelier éducatif, classe plein air	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Élevé
	Halte environnementale	Moyen	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Élevé
	Apiculture	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Moyen
	Myciculture	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Moyen
	Initiation au jardinage / éco-jardinage	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Moyen
	Entomoculture (culture d'insectes comestibles)	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Moyen
	Culture maraîchère biologique	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Moyen
	Agriculture urbaine (culture en bacs, verticale, en toiture, en champs)	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Moyen
	Permaculture et agriculture expérimentale	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Moyen
Bien-être / Santé	Contemplation/Observation de la nature	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
	Marche (sentier)	Moyen	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Moyen
	Parcours exercices	Moyen	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Moyen
	Repos, lecture, détente, relaxation, bain de soleil	Moyen	Moyen	Élevé	Élevé	Moyen	Moyen	Moyen
	Yoga extérieur	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen



Activités potentielles

DEGRÉ DE COMPATIBILITÉ



TABLEAU 10. COMPATIBILITÉ DES ACTIVITÉS (SUITE)

CATÉGORIES	ACTIVITÉS POTENTIELLES	UNITÉS ÉCOLOGIQUES						RÉSEAUX, SEUILS ET ACCÈS
		MILIEUX HYDRIQUES	MILIEUX HUMIDES	MILIEUX BOISÉS	COMPLEXES ÉCOLOGIQUES	MILIEUX OUVERTS	COTEAU	
Sportif / Plein air /récréatif	Raquettes	Élevé	Élevé	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé
	Ski de fond et initiation	Élevé	Élevé	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé
	Vélo randonnée, trottinette	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
	Course/jogging	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
	Géocaching/jeux de recherche	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Moyen
	Pique-nique	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé
	Cross-country	Élevé	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	Moyen
	Fatbike	Élevé	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen
	BMX	Élevé	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen
	Vélo de montagne	Élevé	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen
	Aire de jeux naturelle pour enfants	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
	Cerf-volant	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen
	Frisbee	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen
	Sculptures de glace/neige	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Moyen
	Tyrolienne nature	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
	Hébertisme pour enfants	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
	Parcours dans les arbres pour enfants	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
	Kayak, planche à pagaie, canot	Moyen	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen
	Patin à roues alignées	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
	Cueillette de fruits sauvages, légumes, grains	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
	Patinage sur anneau glacé	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
	Glissade (sur tubes ou traîneaux)	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
	Camping initiation	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Pump track	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	
Skateboard / planche à roulettes	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	
Équitation (initiation)	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	
Culturel	Photo nature	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Moyen
	Arts publics pérennes	Élevé	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé
	Arts publics éphémères	Élevé	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé
	Musique en plein air	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
	Évènements/spectacles (moyen déploiement: 300 - 2 000 personnes)	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

6.3 PROPOSITION CONCEPTUELLE

La proposition conceptuelle illustre les intentions d'aménagement et de conservation qui émanent de la réflexion portée sur les principales composantes du Corridor de biodiversité. Elle traduit les intentions en matière de connectivité du Corridor de biodiversité avec la trame urbaine actuelle et future, la reconnaissance des milieux naturels à mettre en valeur de même que les milieux naturels à préserver et à protéger. Elle porte également une attention particulière aux unités de paysages à mettre en valeur et à conserver dans la mesure du possible. Voici plus en détail les éléments qui structurent la proposition conceptuelle:

- La définition des points d'entrées principaux au Corridor de biodiversité ainsi que des points d'accès secondaires identifiés pour les besoins de la connectivité avec le milieu environnant.
- L'identification de tracés existants et potentiels associés au prolongement de réseaux de déplacements (cyclable et piétonniers).
- L'identification des unités paysagères recensées qui sont à préserver et à mettre en valeur pour le maintien de la richesse picturale qu'elles représentent et la variété expérientielle qu'elles apportent à travers les multiples ambiances qui y sont associées.
- L'identification des milieux naturels à mettre en valeur et à exploiter sur le plan éducatif.
- L'identification des milieux naturels à protéger et à préserver en raison de la valeur écologique qui y est associée ou encore en raison de la présence de flore ou de faune identifiée à statut précaire.
- L'identification de milieux naturels à restaurer pour rétablir leur intégrité écologique et favoriser leur pérennité.
- L'identification des interfaces avec le milieu bâti nécessitant un contrôle des accès.
- L'identification du positionnement cartographique du chêne plus que centenaire qui est un point de référence spatial et d'intérêt et qui doit être mis en valeur.
- L'identification de zones potentielles de création d'habitats pouvant favoriser les espèces floristiques et fauniques en situation précaire.

Section 7

PLAN D'ENSEMBLE

7.0 PLAN D'ENSEMBLE

Au fil des ans, le Corridor de biodiversité deviendra un lieu incontournable qui, par les valeurs environnementales qu'il véhiculera, fera l'orgueil des Terrebanniens et Terrebanniennes. Il agira avant tout de poumon vert urbain, de réserve naturelle à protéger pour le futur. Son statut n'empêchera cependant pas différentes clientèles et groupes d'âge de bénéficier de cet espace nature à des fins d'activités de plein air, d'éducation et d'interprétation. Bien balisées, ces activités s'intégreront avec les intentions de la Ville de protéger ce capital nature.

Si le nouvel énoncé de vision du Corridor s'inscrit effectivement dans la poursuite des intentions de protéger cet espace depuis plusieurs années, il appert que les principaux défis et enjeux à relever sont relatifs à la qualité de l'expérience que vivront les utilisateurs dans les différents lieux du Corridor. En effet, les intentions claires de protéger et de prioriser la qualité, la pérennité et l'esprit des lieux sont au cœur même du programme du Plan directeur.

Le concept proposé est basé sur une approche rationnelle d'organisation spatiale où le contact avec la nature, les aménagements responsables, la protection et la mise en valeur des paysages guideront dorénavant les interventions. Les points de vue panoramiques, les milieux sensibles protégés, mais accessibles, lorsque bien balisés, la restauration de certains milieux fragilisés, l'accessibilité aux espaces du Corridor au moyen d'une typologie et d'une hiérarchie de sentiers clairement identifiée, et les équipements et points de services disposés stratégiquement aux principaux accès du Corridor, sont toutes des considérations qui permettront de respecter la nature et lui donner la place qui lui est due.

Le plan d'ensemble constitue une proposition concrète des intentions de protection et d'aménagement préconisées dans le Corridor. Il vise à répondre aux enjeux soulevés lors du diagnostic et des rencontres citoyennes et adhère à l'énoncé de vision et aux lignes directrices d'aménagement et de protection des divers milieux du Corridor. Il propose des intentions de protection et d'aménagement de mise en œuvre du plan directeur sur un horizon de plus de 10 ans.

Le Corridor de biodiversité est découpé en six unités écologiques au sein desquelles sont déclinées en détail les intentions de protection et d'aménagement.

Les sous-sections 7.1 et 7.2 traitent de l'ossature proposée pour l'ensemble du Corridor, soit les accès et le réseau de sentiers.

Les sous-sections 7.3 et 7.4 présentent respectivement : 1) les propositions et les intentions de protection et d'aménagement possibles dans chacune des unités écologiques; 2) les coûts reliés à ces propositions et leur phasage de réalisation dans le temps.

LÉGENDE

À l'intérieur du Corridor de biodiversité

1. MILIEUX HYDRIQUES

..... COURS D'EAU PERMANENTS

2. MILIEUX HUMIDES

Marécages arborescents et arbustifs
Marais
Étangs
Milieu humide à restaurer

3. MILIEUX BOISÉS

SURFACES BOISÉES
3.1 Bois de l'Érablière noire
3.2 Bois du Parc écologique de la Coulée
3.3 Bois des Plateaux
3.4 Bois de la rue Georges VI

4. COMPLEXES ÉCOLOGIQUES

4.1 Complexe écologique du Parc de la Rivière
4.2 Complexe écologique de la Sablonnière

5. MILIEUX OUVERTS

ESPACES OUVERTS
5.1 Golf
5.2 Friche
5.3 Ancienne pépinière
5.4 Emprise hydroélectrique
Terre agricole

6. COTEAU

Étendue du coteau

RÉSEAU DE LA CIRCULATION ET DES ACCÈS ESTIVAUX ET HIVERNAUX

Réseau routier - Collectrice majeure existante
Réseau routier et réseau cyclable - Collectrice majeure projetée
Réseau routier - Collectrice secondaire existante
Réseau routier - Collectrice secondaire projetée
Réseau de la TransTerbonne existant
Réseau de la TransTerbonne proposé
Réseau de la TransTerbonne - Segment proposé à retirer
Piste cyclable urbaine (asphaltée) existante
Piste cyclable urbaine (asphaltée) projetée
Sentier cyclable et piétonnier (hors réseau) existant
Sentier cyclable et piétonnier (hors réseau) proposé
Sentier vélo de montagne, fatbike et raquette à neige (hors réseau) existant
Sentier vélo de montagne, fatbike et raquette à neige (hors réseau) proposé

Passage faunique
Traverse de cours d'eau
Stationnement projeté
Lien proposé (Passerelle)
Lien projeté (Viaduc)

Seuil d'accès principal existant
Seuil d'accès secondaire proposé
Seuil d'accès secondaire proposé
Seuil d'accès secondaire proposé

LÉGENDE

À l'extérieur du corridor de biodiversité

PAT-01 Zones de développement
Parcs municipaux
Milieux boisés
Rivière des Mille-îles
Lien bleu (Rivière des Mille-îles)
Milieux humides
P Stationnement existant



Figure 8. Plan d'ensemble

7.1 ACCÈS

Une identification claire des accès au Corridor de biodiversité et leur hiérarchie sont une composante majeure du plan directeur. Elle permet de : 1) éviter la multiplication d'accès non désirés; 2) améliorer la visibilité du Corridor; 3) contrôler davantage les entrées et sorties de cet espace qui fait plus de 650 ha; 4) implanter ou regrouper des services et des équipements aux abords du Corridor afin d'éviter leur éparpillement dans les milieux naturels protégés; 5) marquer la limite à partir de laquelle les véhicules motorisés n'ont pas accès au Corridor.

Présentement, de nombreux points servent d'accès au Corridor. La plupart d'entre eux sont informels avec peu ou pas de services. Les principaux accès proposés au Corridor sont localisés : 1) au parc de la Pommeraie, à l'intersection de l'avenue de la Pommeraie et du boulevard Carmel; 2) à l'intersection de la rue Georges-VI et de la TransTerrebonne; 3) au parc écologique de la Coulée, rue d'Argenson et 4) à l'intersection de la Côte de Terrebonne et de l'avenue 40 (parc de la Rivière). L'accès existant, situé à l'intersection du boulevard De La Pinière ouest et de la TransTerrebonne, comprend actuellement un stationnement en bordure de rue. Toutefois, cet accès sera éventuellement amené à disparaître en raison de la dangerosité de son positionnement.

Le plan directeur propose d'ajouter quatre (4) accès principaux ainsi que des accès secondaires additionnels (voir tableau 11). La structuration des accès au Corridor est un élément important du Plan directeur. Une hiérarchie est établie et propose des accès principaux localisés surtout aux abords du Corridor, tandis que des accès secondaires peuvent se retrouver également à l'intérieur du Corridor dans des endroits stratégiques. Dans ces seuils ou points d'accès, des services et des équipements sont présents pour accueillir les visiteurs et les diriger vers des points d'intérêts du Corridor. Dans les points d'accès principaux, les services et équipements peuvent comprendre des pavillons d'accueil et de services avec de petits espaces de rassemblements, didactiques ou d'exposition, des abris, des panneaux d'information, de la signalétique, des aires pour pique-nique familial, des services sanitaires, des espaces de rangement, des ateliers de travail servant aux opérations de base et à l'entretien du site, des espaces de stationnement pour véhicules et vélos, des bancs, des corbeilles à rebuts et de l'éclairage. Tous ces seuils et accès au Corridor sont aménagés de façon à permettre une accessibilité universelle. Ces aires de services peuvent varier d'un point d'accès à un autre. Dans les points d'accès secondaires, les services et équipements sont réduits au minimum. On peut y retrouver un abri, des bancs, des corbeilles à rebuts, des supports à vélos et quelques tables de pique-nique. Dans certains seuils secondaires, des stationnements d'appoint pour véhicules sont suggérés.

Seuils d'accès principaux existants



Seuils d'accès secondaires existants



TABLEAU 11. ACCÈS EXISTANTS ET PROPOSÉS

ACCÈS EXISTANTS CONSERVÉS		ACCÈS PROPOSÉS	
PRINCIPAUX	SECONDAIRES	PRINCIPAUX	SECONDAIRES
1) Au parc de la Pommeraie, à l'intersection de l'avenue de la Pommeraie et du boulevard Carmel, avec stationnement.	5) Intersection de la montée des Cueilleurs et de la rue Briançon.	10) Intersection du boulevard de la Pinière et de la 20ème Avenue.	14) Intersection du boulevard De La Pinière ouest et de la TransTerrebonne, avec stationnement.
2) Intersection de la rue Georges-VI et de la TransTerrebonne, avec stationnement.	6) Intersection de la rue de la Passerelle et de la TransTerrebonne.	11) Au parc Gabrielle Roy (projeté), avec stationnement.	15) Parc écologique de la Coulée, en bordure du PAT-11.
3) Au parc écologique de la Coulée, rue d'Argenson.	7) Intersection du boulevard des Seigneurs et de la rue de Plaisance (entrée du parc de Plaisance).	12) Intersection de la Côte de Terrebonne et l'emprise d'Hydro-Québec.	16) Collectrice projetée, en bordure de la sous-unité écologique «Terre agricole».
4) Intersection de la Côte de Terrebonne et de l'Avenue 40 (parc de la Rivière), avec stationnement.	8) Intersection de la rue de Plaisance et de la TransTerrebonne.	13) Intersection de la Côte de Terrebonne et de la 31ème Avenue.	17) Intersection rue de Champigny et de la TransTerrebonne (projetée).
	9) Intersection du boulevard des Plateaux et de la TransTerrebonne.		18) Intersection de l'avenue Pierre-Dansereau (collectrice majeure projetée) et de la sous-unité écologique «Complexe écologique de la Sablonnière».
			19) Intersection de la Côte de Terrebonne et le corridor de mobilité (proposé).

LÉGENDE

À l'intérieur du Corridor de biodiversité

- SEUIL D'ACCÈS PRINCIPAUX EXISTANTS**
1. Parc de la Pommeraie (avenue de la Pommeraie)
 2. Intersection rue Georges-VI et TransTerrebbonne
 3. Parc écologique de la Coulée (rue d'Argenson)
 4. Intersection Côte de Terrebbonne et Avenue 40

- SEUIL D'ACCÈS SECONDAIRES EXISTANTS**
5. Intersection montée des Cueilleurs et rue Briançon
 6. Intersection rue de la Passerelle et TransTerrebbonne
 7. Intersection boulevard des Seigneurs et rue de Plaisance
 8. Intersection rue de Plaisance et TransTerrebbonne
 9. Intersection boulevard des Plateaux et TransTerrebbonne

- SEUIL D'ACCÈS PRINCIPAUX PROPOSÉS**
10. Intersection boulevard De La Pinière et 20ème Avenue
 11. Parc Gabrielle Roy (projeté)
 12. Intersection Côte de Terrebbonne et emprise Hydro-Québec
 13. Intersection Côte de Terrebbonne et 31ème Avenue

- SEUIL D'ACCÈS SECONDAIRES PROPOSÉS**
14. Intersection boulevard De La Pinière et TransTerrebbonne
 15. Parc écologique de la Coulée, en bordure du PAT-11
 16. Collectrice (projetée) et Terre agricole
 17. Intersection rue de Champigny et TransTerrebbonne (projetée)
 18. Intersection avenue Pierre-Dansereau (collectrice majeure projetée) et Complexe écologique de la Sablonnière
 19. Intersection de la Côte de Terrebbonne et corridor de mobilité (proposé)

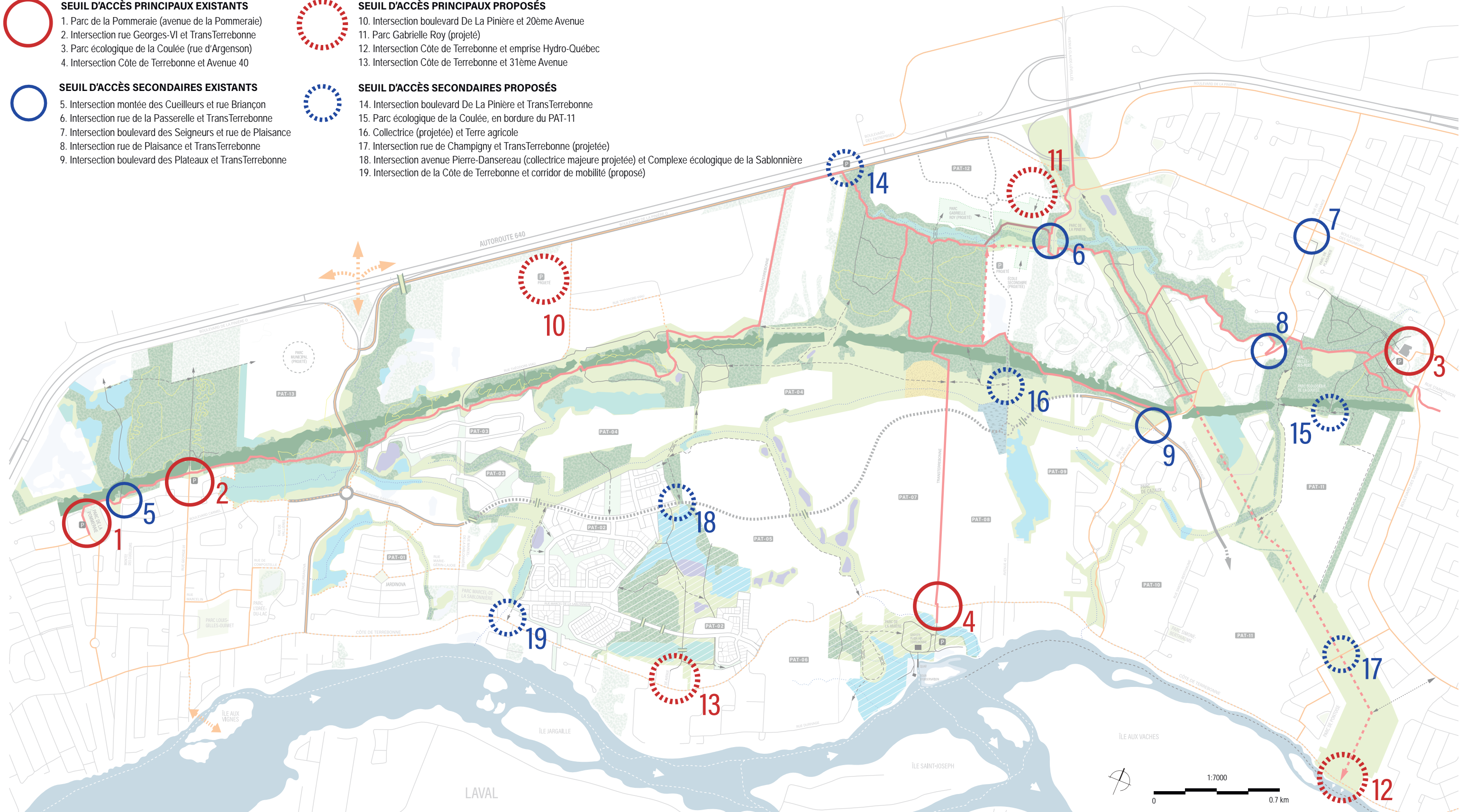


Figure 9. Seuils d'accès existants et proposés

7.1.1 ACCÈS PRINCIPAL TYPE

Les figures suivantes illustrent le caractère et le degré d'intervention et d'aménagement de l'accès principal.



Figure 10. Accès principal type A



Figure 11. Accès principal type B



Figure 12. Accès principal type C



Figure 13. Accès principal type D

7.1.2 ACCÈS SECONDAIRE TYPE

Les figures suivantes illustrent le caractère et le degré d'intervention et d'aménagement de l'accès secondaire au Corridor.



Figure 14. Accès secondaire type A



Figure 15. Accès secondaire type B

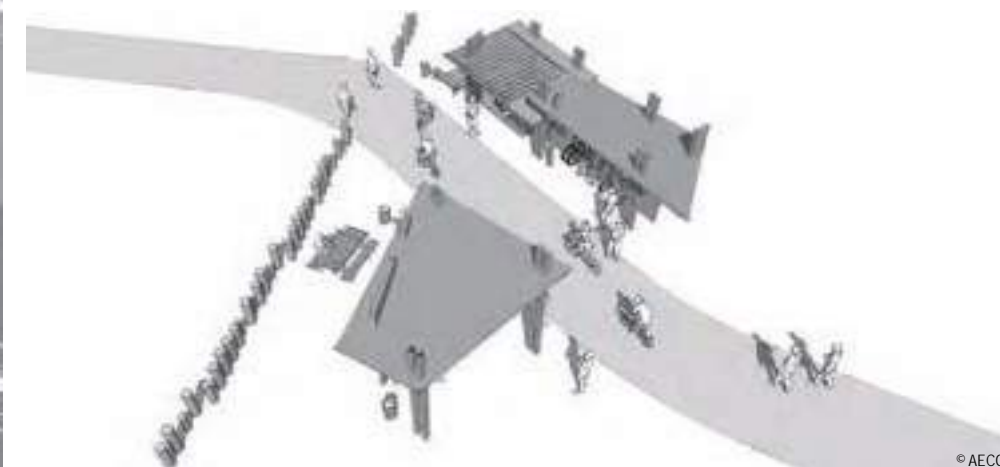


Figure 16. Accès secondaire type C



Figure 17. Accès secondaire type D

7.2 RÉSEAU DE SENTIERS

Le réseau de sentiers forme en quelque sorte le fil conducteur du Corridor avec la TransTerrebonne comme axe principal. Les critères de conception des sentiers sont applicables à l'ensemble du Corridor, permettant ainsi de maintenir une cohérence globale et une unité visuelle reconnaissable. Plusieurs types de sentiers sont proposés. Les figures 18, 19, 20, 21, 22 et 23 illustrent la façon dont les sentiers se déploient sur le site et se connectent aux parcs, sentiers et milieux de vie environnant le Corridor.

- La TransTerrebonne : Sentier multifonctionnel et accessible tout au long de l'année par de nombreux adeptes de plein air (marche, course, vélo, raquette, ski de fond, etc.). Il traverse d'est en ouest plusieurs unités écologiques. Des véhicules légers d'entretien (ex. : voitures de golf électriques) peuvent y circuler. Il possède un revêtement en criblure de pierre et est asphalté à certains endroits comme lorsqu'il y a présence de pentes, pour éviter l'érosion de surface. Il fait 3 m de largeur. Son drainage est effectué de façon latérale ou au moyen de noues de chaque côté.
- Le réseau récréatif : Cette catégorie comprend des sentiers vélo de montagne, des pistes de ski de fond, de raquettes et de fatbike. Ces sentiers sont balisés et font entre 60 et 75 centimètres de largeur. Leur revêtement est en terre battue. Ces sentiers sont principalement voués au plein air et correspondent à des parcours d'initiation. Un drainage latéral au moyen de noues de chaque côté est souhaité.
- La piste cyclable : Ce parcours connecte différentes parties du Corridor et relie les milieux habités en sa périphérie. Des véhicules légers d'entretien (ex. : voitures de golf électriques) peuvent également y circuler. Hors Corridor, il possède un revêtement asphaltique et fait 3 m de largeur. Sa vocation est utilitaire, mais vise également la randonnée familiale de plein air. Son drainage est effectué de façon latérale ou au moyen de noues de chaque côté.
- Corridor de mobilité : Ce parcours est situé en bordure des bandes de protection de 30 mètres qui borde les cours d'eau permanents. Le corridor de mobilité est encadré d'un côté par le Corridor de biodiversité (bande de protection) et de l'autre par les zones de développement (PAT). Il est d'une largeur totale de 10 m, composé d'un sentier en revêtement de criblure de pierre (4 m de largeur) et de deux bandes vertes (3 m de largeur) de part et d'autre. Il est dédié aux piétons et aux cyclistes et son drainage est effectué de façon latérale ou au moyen de noues de chaque côté.
- Le sentier piétonnier principal : Ce réseau connecte différentes parties du Corridor et relie les milieux habités en sa périphérie. Des véhicules légers d'entretien (ex. : voitures de golf électriques) peuvent y circuler. Principalement dédié aux piétons, il dessert également les cyclistes localement. Il possède un revêtement en criblure de pierre et fait un maximum de 2 m de largeur. Sa vocation de plein air vise la randonnée familiale. Son drainage est effectué de façon latérale ou au moyen de noues de chaque côté.
- Le sentier piétonnier secondaire : Ce réseau connecte différentes parties d'intérêt du Corridor. Dans les milieux sensibles, ce sentier est remplacé par un trottoir de bois sur pieux. Compte tenu du peu d'espace qu'il occupe, ce sentier permet d'accéder à des milieux plus sensibles. Dédié uniquement aux piétons, il possède un revêtement en criblure de pierre et fait un maximum de 1,2 m de largeur. Sa vocation de plein air vise la randonnée familiale. Son drainage est effectué de façon latérale ou au moyen de petites dépressions de chaque côté.



Réseau de sentiers

7.3.1 TYPOLOGIE DES SENTIERS

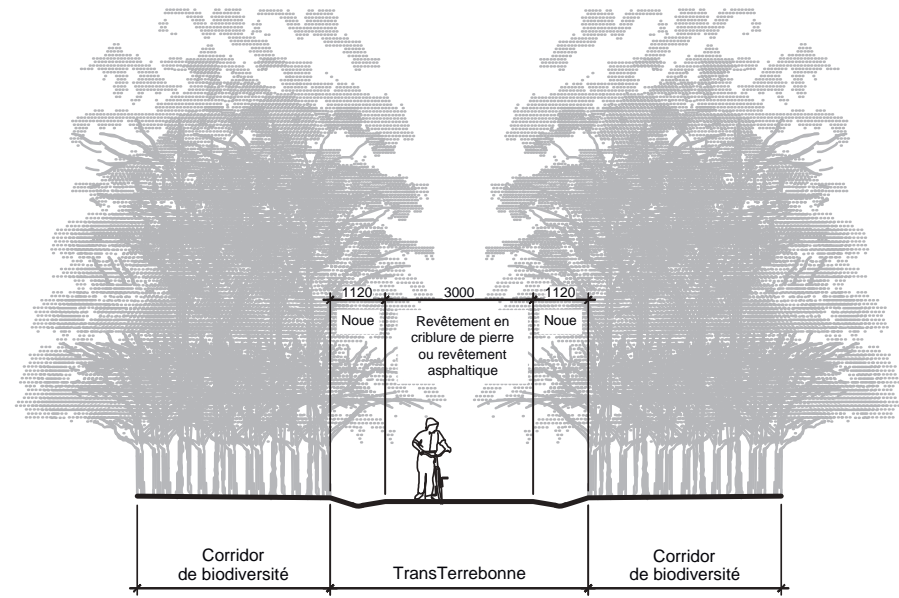


Figure 18. TransTerrebbonne

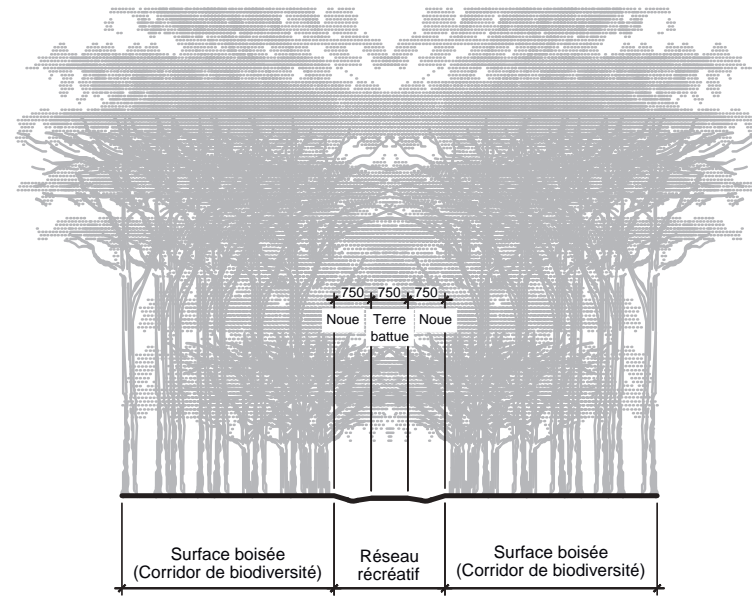


Figure 19. Réseau récréatif

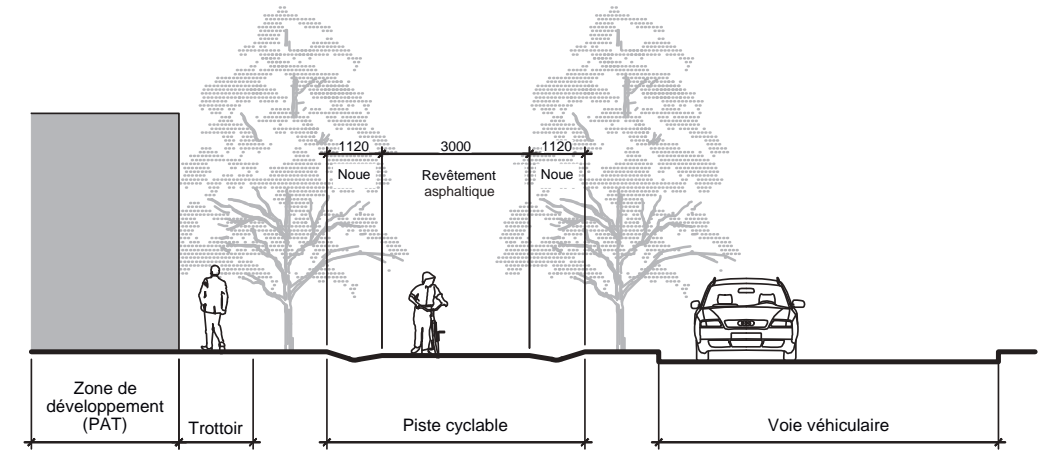


Figure 20. Piste cyclable

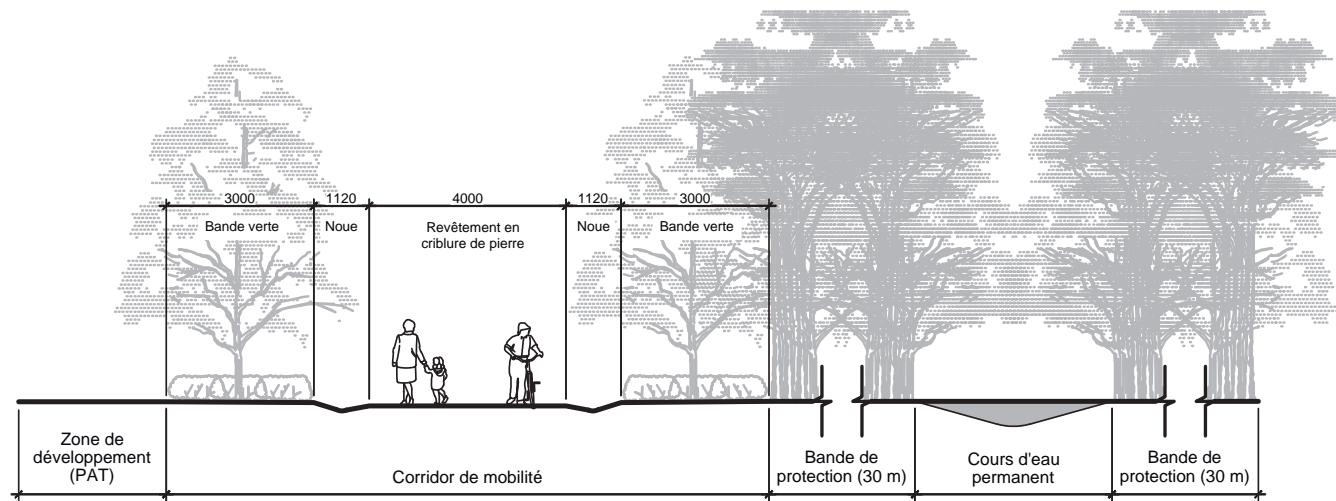


Figure 21. Corridor de mobilité

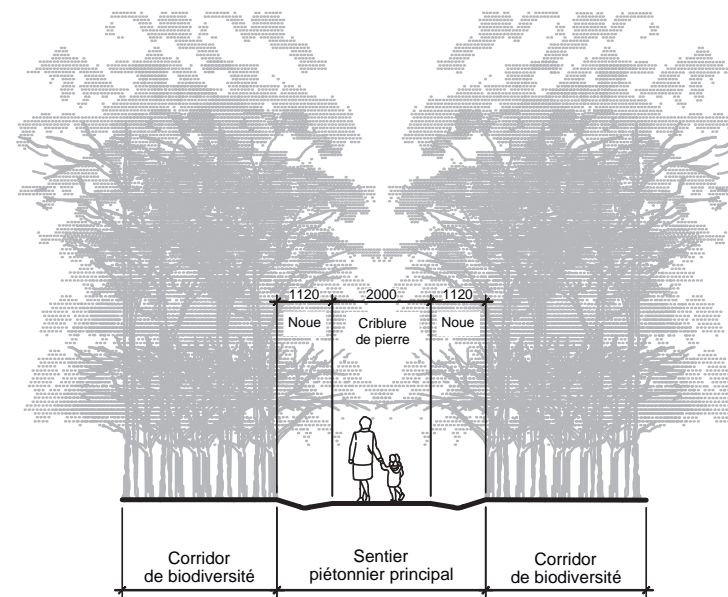


Figure 22. Sentier piétonnier principal

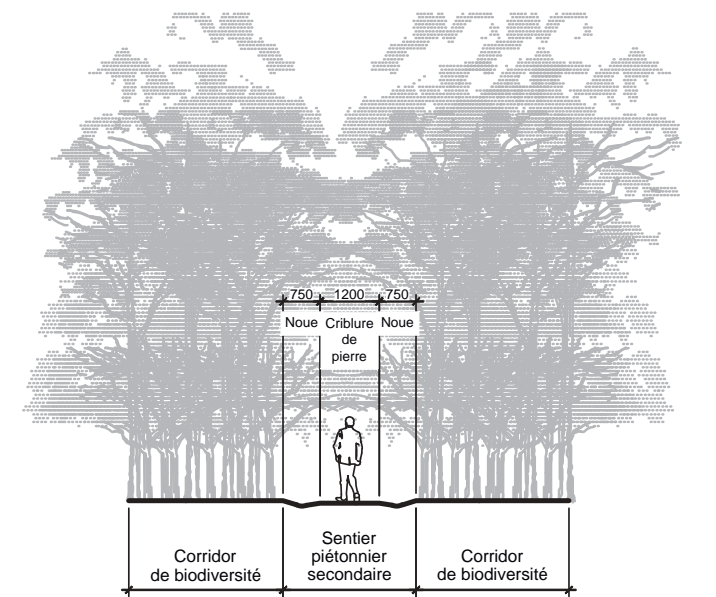


Figure 23. Sentier piétonnier secondaire

7.3 UNITÉS ÉCOLOGIQUES

Les analyses précédentes ont permis de déterminer des secteurs homogènes qui composent le Corridor. Ces secteurs possèdent une grande diversité écologique. Certains regroupent des forêts matures, des milieux humides ou encore des friches ou clairières. Ces secteurs sont plus ou moins sensibles à l'intervention humaine. Tous, cependant, contribuent à la diversité du Corridor.

La désignation d'unité écologique pour bien décrire le caractère propre à chacun des secteurs est appropriée dans le cadre du plan directeur. Le Corridor est divisé en six (6) unités écologiques, soit : 1) les milieux hydriques; 2) les milieux humides; 3) les milieux boisés; 4) les complexes écologiques; 5) les milieux ouverts; et 6) le coteau. Les milieux boisés, les complexes écologiques et les milieux ouverts sont subdivisés en sous-unités pour mieux refléter la diversité écologique de ces unités.

Le tableau 12 présente les unités, les sous-unités et les activités qui pourraient être permises dans chacune d'elles.

Les pages suivantes présentent en détail chacune des six (6) unités écologiques, incluant les intentions de protection et d'aménagement, les coûts (estimés en dollars de 2021), et un phasage sur plus de 10 ans.



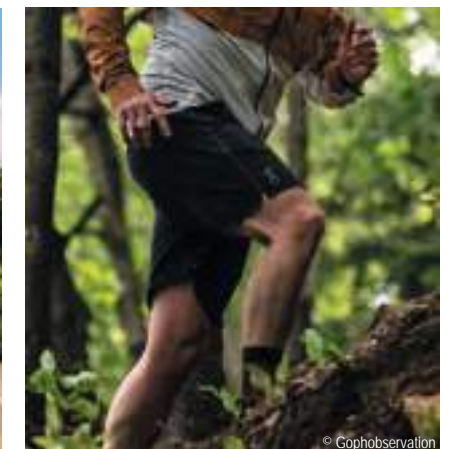
Unités écologiques et activités

TABLEAU 12. UNITÉS ÉCOLOGIQUES ET ACTIVITÉS

UNITÉS ÉCOLOGIQUES	SOUS-UNITÉS ÉCOLOGIQUES	ACTIVITÉS POTENTIELLES			
		Catégories			
		Éducatif / Interprétation	Bien-être / Santé	Sportif / Plein air / Récréatif	Culturel
MILIEUX HYDRIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau permanents Cours d'eau intermittents 	<ul style="list-style-type: none"> Interprétation des écosystèmes du Corridor Observation ornithologique Identification (faune, flore) 	<ul style="list-style-type: none"> Contemplation/ Observation de la nature 	<ul style="list-style-type: none"> Kayak, planche à pagaie, canot (sur la Rivière des Mille-îles seulement) 	<ul style="list-style-type: none"> Photo nature
MILIEUX HUMIDES	<ul style="list-style-type: none"> Marécages arborescents et arbustifs Marais Étangs 	<ul style="list-style-type: none"> Interprétation des écosystèmes du Corridor Observation ornithologique Identification (faune, flore) Formation, atelier éducatif, classe plein air Halte environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> Contemplation/ Observation de la nature 	<ul style="list-style-type: none"> Géocaching/jeux de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> Photo nature
MILIEUX BOISÉS	<ul style="list-style-type: none"> Boisé de l'Érablière noire Boisé du Parc écologique de la Coulée Boisé des Plateaux Boisé de la rue Georges-VI 	<ul style="list-style-type: none"> Interprétation des écosystèmes du Corridor Observation ornithologique Identification (faune, flore) Formation, atelier éducatif, classe plein air Halte environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> Contemplation/ Observation de la nature Marche (sentier) Parcours exercices Repos, lecture, détente, relaxation, bain de soleil 	<ul style="list-style-type: none"> Raquettes Ski de fond et initiation Vélo randonnée, trottinette Course/jogging Géocaching/jeux de recherche Cross-country Fatbike Vélo de montagne 	<ul style="list-style-type: none"> Photo nature Arts publics pérennes Arts publics éphémères
COMPLEXES ÉCOLOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Complexe écologique du Parc de la Rivière Complexe écologique de la Sablonnière 	<ul style="list-style-type: none"> Interprétation des écosystèmes du Corridor Observation ornithologique Identification (faune, flore) Formation, atelier éducatif, classe plein air Halte environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> Contemplation/ Observation de la nature Marche (sentier) Parcours exercices Repos, lecture, détente, relaxation, bain de soleil 	<ul style="list-style-type: none"> Raquettes Ski de fond et initiation Géocaching/jeux de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> Photo nature

TABLEAU 12. UNITÉS ÉCOLOGIQUES ET ACTIVITÉS (SUITE)

UNITÉS ÉCOLOGIQUES	SOUS-UNITÉS ÉCOLOGIQUES	ACTIVITÉS POTENTIELLES			
		Catégories			
		Éducatif / Interprétation	Bien-être / Santé	Sportif / Plein air / Récréatif	Culturel
MILIEUX OUVERTS	<ul style="list-style-type: none"> Golf Friche Ancienne pépinière Emprise hydroélectrique 	<ul style="list-style-type: none"> Interprétation des écosystèmes du Corridor Observation ornithologique Identification (faune, flore) Formation, atelier éducatif, classe plein air Halte environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> Contemplation/ Observation de la nature Marche (sentier) Parcours exercices Repos, lecture, détente, relaxation, bain de soleil Yoga extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> Raquettes Ski de fond et initiation Vélo randonnée, trottinette Course/jogging Géocaching/jeux de recherche Cross-country Fatbike Vélo de montagne Cerf-volant Frisbee 	<ul style="list-style-type: none"> Photo nature Arts publics pérennes Arts publics éphémères
COTEAU	<ul style="list-style-type: none"> Étendue du coteau 	<ul style="list-style-type: none"> Interprétation des écosystèmes du Corridor Observation ornithologique Identification (faune, flore) Formation, atelier éducatif, classe plein air Halte environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> Contemplation/ Observation de la nature Marche (sentier) Parcours exercices Repos, lecture, détente, relaxation, bain de soleil Yoga extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> Raquettes Ski de fond et initiation Vélo randonnée, trottinette Course/jogging Géocaching/jeux de recherche Cross-country Fatbike Vélo de montagne Aire de jeux naturelle pour enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Photo nature Arts publics pérennes Arts publics éphémères



Unités écologiques et activités

7.3.1 MILIEUX HYDRIQUES

Plusieurs milieux hydriques sont présents dans le Corridor de biodiversité, soit des cours d'eau permanents ou intermittents, qui s'écoulent de façon générale du nord vers le sud, en direction de la rivière des Mille-Îles. D'un point de vue écologique, les milieux hydriques revêtent une importance capitale, car ils soutiennent une biodiversité riche et jouent plusieurs rôles écosystémiques. Ces milieux sont donc considérés comme ayant une sensibilité élevée.

Les cours d'eau permanents, de plus grande envergure, sont le Grand Ruisseau, le ruisseau Lapointe et le ruisseau La Pinière. Ces derniers, ainsi que certains de leurs embranchements, présentent un potentiel d'habitat du poisson, c'est-à-dire que des espèces de la faune ichthyenne sont susceptibles de s'y retrouver. Selon Nature-Action Québec, la diversité et l'abondance des poissons est toutefois beaucoup plus faibles dans les cours d'eau du Corridor de biodiversité que ce qu'elle pourrait être, et ce, pour plusieurs raisons, par exemple, le fait que des exutoires sont bouchés. À noter que l'habitat du poisson est un habitat faunique protégé en vertu du Règlement sur les habitats fauniques de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) (MRNF, 2015; MDDELCC, 2017).

Le littoral des milieux hydriques, en plus d'être potentiellement utilisé par les poissons, l'est également par diverses espèces d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens, de reptiles et d'arthropodes. Plusieurs espèces floristiques sont également intimement associées aux cours d'eau.

Une bande riveraine de 10 à 15 m de large s'applique généralement à tous les cours d'eau, qu'ils soient permanents ou intermittents, et ce, afin de protéger leur intégrité et d'offrir un espace de liberté au lit d'écoulement, dont le tracé est susceptible de changer dans le temps. La Ville de Terrebonne a acquis à des fins de conservation des bandes riveraines de 30 m de large de part et d'autre des cours d'eau permanents, afin d'assurer la protection du milieu hydrique.

Cette bande de protection est un milieu de transition entre les milieux terrestre et aquatique, une sorte d'écotone qui offre toute une gamme d'habitats pour diverses espèces fauniques et floristiques. La bande riveraine joue également plusieurs rôles dans le maintien de la qualité des cours d'eau, par exemple en filtrant les polluants et les sédiments avant qu'ils ne se retrouvent dans l'eau, en réduisant l'érosion des berges, etc. En raison de leur grande sensibilité et des pressions anthropiques importantes qui sont exercées sur les cours d'eau, les aménagements pour la réalisation d'activités de plein air seront évités, dans la bande riveraine et le littoral des cours d'eau présents dans le Corridor de biodiversité. Les aménagements pour l'observation et l'éducation seront limités à quelques endroits et pourront prendre la forme de plate-forme d'observation et de halte de repos implantés en retrait de la bande riveraine, ce qui limitera le piétinement et l'empiètement à l'intérieur de la zone de protection. Dans la même veine, des passerelles à portée variable sont suggérées, la mise en place d'une passerelle de grande portée est suggérée afin de favoriser la connectivité et les déplacements entre le boisé des plateaux et le PAT-12. Cette passerelle franchirait de manière perpendiculaire le ruisseau La Pinière qui présente un tracé horizontal dans ce secteur et dont l'écoulement se fait en direction est, vers le Parc écologique de la Coulée. En plus de constituer un atout pour la connectivité, cette passerelle permettrait de désenclaver le PAT-12 et de créer un véritable accès au Corridor de Biodiversité. D'autres passerelles, de portée variable, ou trottoirs de bois pourront être aménagés au besoin pour éviter les piétinements et les empiètements riverains. Par ailleurs, les citoyens et les usagers auront l'occasion d'accéder au parc Gabrielle-Roy projeté au cœur même de cette unité de développement dont la superficie totalise près de 10 ha.

De façon générale, la vocation des cours d'eau dans le Corridor de biodiversité en est donc une de conservation. Le maintien des bandes riveraines dans l'ensemble du Corridor est donc primordial, d'autant plus que les développements futurs enclaveront certains cours d'eau, rendant les bandes riveraines encore plus indispensables.



Ruisseau Lapointe

Intentions de protection et d'aménagement

Afin d'améliorer la qualité de ces milieux et leur intégrité à long terme, plusieurs bandes riveraines seront également consolidées par la plantation d'arbustes ou d'arbres adaptés, notamment pour les cours d'eau de l'emprise d'Hydro-Québec, ce qui aura également pour effet de créer des Corridors fauniques. Certains cours d'eau sont bordés par des friches qui sont propices aux couleuvres, aux oiseaux champêtres et aux pollinisateurs. Afin de bonifier ces habitats et de favoriser ces espèces sensibles, des hibernacles et des amas de pierres pourraient être installés pour les couleuvres et des prairies florifères ainsi que des bosquets d'arbustes seront plantés pour les oiseaux champêtres et les pollinisateurs. Des travaux d'entretien, de nettoyage ou de remplacement de ponceaux seraient également pertinents si ces structures limitent l'écoulement et la libre circulation du poisson. Autrement, la restauration des rives qui sont sujettes à l'érosion ou au dépôt de sédiments n'est pas souhaitable puisque ces processus sont naturels. La bande de protection de 30 m qui est conservée de part et d'autre des lits d'écoulement offre une latitude au cours d'eau pour évoluer dans le temps. Cela étant dit, dans le cas où les zones d'érosion mettent en péril des infrastructures ou la sécurité des personnes, des mesures peu invasives doivent être appliquées pour rectifier la situation.

Nature-Action Québec a également élaboré un plan de restauration pour le secteur Grand Ruisseau, qui comprend plusieurs actions, dont le contrôle du roseau commun, le remplacement de ponceaux qui restreignent l'écoulement de l'eau et la libre circulation du poisson, la plantation d'espèces végétales, l'aménagement d'une passe migratoire, et plusieurs autres. Ces diverses mesures permettront d'améliorer la qualité globale de ce cours d'eau d'importance qui est un tributaire de la rivière des Mille-Îles.

Plusieurs espèces exotiques envahissantes sont présentes le long des cours d'eau du Corridor de biodiversité, dont le roseau commun. Dans certains secteurs, des mesures de contrôle ou d'éradication seront appliquées à ces espèces qui ont un effet négatif sur la biodiversité.

INTENTIONS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT	PHASAGE			COÛTS
	Court (0-5 ans)	Moyen (6-10 ans)	Long (+10 ans)	
Renaturalisation des abords des cours d'eau* Renaturalisation des abords de cours d'eau au moyen de boutures, arbustes et arbres de petit calibre. Préparation de site et plantation d'espèces indigènes de chaque côté de cours d'eau à une fréquence moyenne de 10 m.c. par m.l. de cours d'eau.		525 000 \$	225 000 \$	750 000 \$
Total		525 000 \$	225 000 \$	750 000 \$
Contingences (30%)		157 500 \$	67 500 \$	225 000 \$
Grand total		682 500 \$	292 500 \$	975 000 \$

* Cette intervention exclut le plan de restauration prévu par Nature Action Québec



Figure 24. Milieux hydriques

7.3.2 MILIEUX HUMIDES

Tous comme les milieux hydriques, les milieux humides sont des milieux naturels qui revêtent une importance écologique particulière ainsi qu'une sensibilité élevée. Ces milieux sont caractérisés par une saturation en eau ou une inondation pour une période assez longue, qui influence la composition de la végétation ou la nature du sol. Les milieux humides comprennent les étangs, les marais, les marécages et les tourbières, les trois premiers types se retrouvant dans le Corridor de biodiversité.

Les milieux humides constituent des maillons essentiels dans les écosystèmes et ils ont de nombreuses fonctions particulières qui sont bénéfiques pour la société, mais également pour les écosystèmes dans lesquels ils s'insèrent. Les milieux humides du Corridor de biodiversité servent tout d'abord d'habitat à de nombreuses espèces floristiques et fauniques, contribuant ainsi au maintien de la biodiversité. Ces milieux favorisent la rétention de l'eau, ce qui réduit les risques d'érosion et d'inondation et favorise la recharge de la nappe phréatique. Les matières en suspension et les contaminants présents dans l'eau de surface sont filtrés plus efficacement, améliorant ainsi la qualité de l'eau. La végétation des milieux humides utilise le dioxyde de carbone dans l'air et ces composés carbonés sont alors séquestrés dans la biomasse. Tout milieu forestier, comme c'est le cas avec les marécages arborescents localisés dans le Corridor, séquestre une quantité de carbone qui autrement serait rejetée dans l'atmosphère. La végétation protège également les sols et réduit le réchauffement excessif de l'eau. Le système racinaire contribue en grande partie à la conservation des sols. Finalement, les milieux humides améliorent le paysage. En effet, dans le Corridor, la présence des milieux humides arbustifs et arborescents offre un écran visuel qui pourrait améliorer la qualité du paysage. De plus, tous les types de milieux humides présents offrent un paysage agréable à observer, par exemple, les étangs et les marécages arborescents du complexe écologique de la Sablonnière ainsi que les marécages riverains du Complexe écologique du Parc de la Rivière.

Les marais et les marécages arbustifs de grande superficie du Corridor de biodiversité constituent également un habitat potentiel ou confirmé pour le Petit blongios, une espèce de la faune avienne désignée vulnérable au Québec, qui utilise les milieux humides pour sa nidification. La couleuvre brune, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec, apprécie également la proximité des milieux humides bordés de milieux ouverts comme les friches. Les chauves-souris utilisent aussi les milieux humides pour la chasse. Plusieurs espèces de chauves-souris à statut précaire sont présentes dans le Corridor. Le maintien et la conservation à long terme des milieux humides sont donc d'autant plus importants pour maintenir les populations d'espèces à statut précaire les utilisant pour leur cycle vital.

7.3.2.1 MARÉCAGES ARBORESCENTS ET ARBUSTIFS

Un marécage est un milieu humide où les arbustes et les arbres occupent plus de 25% de la superficie du milieu. Ces milieux, lorsqu'ils sont isolés, sont alimentés par les eaux de ruissellement ou par la nappe phréatique. Quant aux marécages riverains, ils sont soumis à des inondations saisonnières ou sont caractérisés par une nappe phréatique élevée. Ces milieux abritent une flore et une faune riche et diversifiée et sont susceptibles d'abriter des espèces à statut précaires. Ils sont très importants du point de vue écologique.

Le Corridor de biodiversité comprend quelques unités de marécages arbustifs et arborescents. Les plus importants en termes de superficie se trouvent dans le boisé de la rue Georges-VI, le Complexe écologique de la Sablonnière ainsi que dans le Complexe écologique du Parc de la Rivière.

Le boisé de la rue Georges-VI comprend trois (3) types de marécages, soit le marécage arborescent à bouleau gris, le marécage arborescent à érable rouge et le marécage arborescent à peuplier deltoïde. Aucun sentier ou aménagement ne sera mis en place dans les marécages. Des trottoirs de bois sur pilotis, plateformes d'observation de la faune et de la flore et panneaux d'interprétation pourraient toutefois être aménagés à proximité afin de familiariser les citoyens avec ces milieux riches.

Au niveau du complexe écologique de la Sablonnière, on trouve des marécages arborescents à peuplier deltoïde de grande valeur écologique, qui abritent plusieurs espèces floristiques à statut précaire, dont la sanguinaire du Canada, le noyer cendré, le trille blanc, l'érable noir et quelques autres. Les peupliers matures donnent à ce marécage un caractère majestueux. Un sentier avec quelques embranchements traversant actuellement ce milieu sera conservé, mais on évitera tout autre aménagement ou sentier pouvant fragmenter ce milieu. Quant au grand marécage situé dans le Complexe écologique du Parc de la Rivière, il s'agit en majorité d'un marécage riverain à érable argenté, avec de petits secteurs plutôt dominés par le frêne rouge. Ce marécage ainsi que le golf situé juste à l'ouest constituent un habitat pour la tortue géographique, une espèce à statut précaire. Ce secteur est le site de ponte pour les tortues avec la plus grande concentration de tortues géographiques observée dans la rivière des Mille-Îles.

Afin d'assurer la préservation à long terme de la rive de la rivière des Mille-Îles et des marécages riverains et le maintien de la qualité des habitats fauniques, ces milieux seront conservés intégralement. Des aires de pontes et de lézardage pourraient être mises en place en rive et dans le marécage riverain afin d'augmenter la disponibilité d'habitats propices pour les tortues. L'accès au rivage de la rivière des Mille-Îles, à son littoral et à certains milieux humides est possible à partir des infrastructures offertes au parc de la Rivière, qui est adjacent aux marécages riverains.

Un marécage arbustif de grande superficie est présent à proximité des terres agricoles, dans la moitié est du Corridor de biodiversité. Des travaux de restauration et de lutte aux espèces végétales exotiques envahissantes sont proposés pour ce milieu enclavé entre les champs agricoles.

Les marécages sont susceptibles d'être affectés par la présence du nerprun cathartique, une espèce arbustive hautement envahissante, qui est présente dans le Corridor. Un suivi périodique de cette espèce dans les marécages est donc recommandé afin d'éviter une perte de biodiversité dans ces milieux et de maintenir leur intégrité à long terme.

7.3.2.2 MARAIS

Les marais sont dominés par une végétation herbacée de milieux humides comprenant des espèces émergentes, graminoides ou latifoliée. Si des arbustes et des arbres sont présents, ils occupent moins de 25% de la superficie du milieu humide. Les marais peuvent être inondés de façon permanente ou temporaire. Ils constituent des habitats importants pour diverses espèces fauniques et floristiques.

Le Corridor de biodiversité comprend plusieurs marais de grande superficie. Ils sont fortement colonisés par le roseau commun, une espèce végétale exotique envahissante (EVEE) et plusieurs sont donc visés par des interventions de contrôle de cette espèce. Le maintien d'un certain niveau d'eau dans les marais, une méthode de contrôle peu invasive, pourrait contribuer à limiter la propagation du roseau commun. Dans tous les cas, un suivi des populations de cette EVEE est nécessaire, et ce, dans tous les marais de grande superficie. Ces marais sont également des habitats privilégiés par le Petit blongios qui est affecté par la présence du roseau commun, ce qui rend essentielle la restauration de ces milieux humides.

7.3.2.3 ÉTANGS

Les étangs sont des milieux humides dont la profondeur est inférieure à 2 m lors de la saison sèche, en étiage. Ils sont typiquement caractérisés par des plantes aquatiques flottantes, submergées ou émergentes. Le Corridor de biodiversité comprend des étangs naturels ainsi que des étangs anthropiques.

Les étangs de plus grande envergure sont situés dans le complexe écologique de la Sablonnière et ils constituent des habitats intéressants pour de nombreuses espèces floristiques et fauniques, notamment les espèces d'oiseaux aquatiques. Ces étangs sont donc particulièrement propices à la réalisation d'aménagements pour l'observation de la nature et à la détente.

Plusieurs étangs, dont certains anthropiques, sont présents au sein du complexe écologique de la Sablonnière et du golf. Ces étangs seront conservés, car ils constituent, avec les plages de sable du golf, des habitats propices pour la reproduction des tortues.

7.3.3 MILIEUX BOISÉS

Les milieux boisés correspondent à des peuplements végétaux où la strate composée d'arbres et d'arbustes a un recouvrement important. Les milieux boisés ont une valeur écologique importante puisqu'ils offrent des habitats à de nombreuses espèces floristiques et fauniques. En milieu urbain, ils aident également à réduire les îlots de chaleur et permettent aux citoyens de reconnecter et de se sensibiliser à la nature et ses richesses. Ils sont sensibles à la fragmentation, aux pressions de développement, aux piétinements et autres perturbations, comme les espèces exotiques envahissantes qui sont souvent favorisées par les ouvertures dans le milieu. La fragmentation peut éliminer totalement d'un secteur les espèces à grand domaine vital comme certains carnivores ou grands mammifères.

7.3.3.1 SURFACES BOISÉES

Le Corridor de biodiversité est caractérisé par la présence de nombreux boisés d'âges et de structures végétales variables. Plusieurs types de peuplements sont en place, soit feuillus, mixtes ou résineux. Parmi ceux-ci, on trouve quelques peuplements plus rares, notamment des chênaies rouges ainsi qu'une érablière noire. Ils sont plus ou moins fragmentés et certains d'entre eux ont une superficie appréciable. Les boisés ainsi que leur lisière constituent des habitats pour de nombreuses espèces fauniques et floristiques. Plusieurs espèces floristiques à statut précaire sont présentes dans les boisés du Corridor de biodiversité. Ces espèces, comme le trille blanc et la matteuccie fougère-à-l'autruche de l'Est, apprécient les peuplements matures de milieux mésiques, comme les érablières.

Des aménagements pour des activités de plein air, d'éducation, d'observation et d'interprétation seront mis en place dans le Corridor de biodiversité. Certains boisés ou portions de boisés avec une valeur écologique importante seront toutefois conservés, ou les aménagements y seront très limités.



INTENTIONS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT	PHASAGE			COÛTS
	Court (0-5 ans)	Moyen (6-10 ans)	Long (+10 ans)	
Désaffectation de sentier et naturalisation des surfaces		210 000 \$		210 000 \$
Passage faunique	100 000 \$			100 000 \$
Total	100 000 \$	210 000 \$		310 000 \$
Contingences (30%)	30 000 \$	63 000 \$		93 000 \$
Grand total	130 000 \$	273 000 \$		403 000 \$

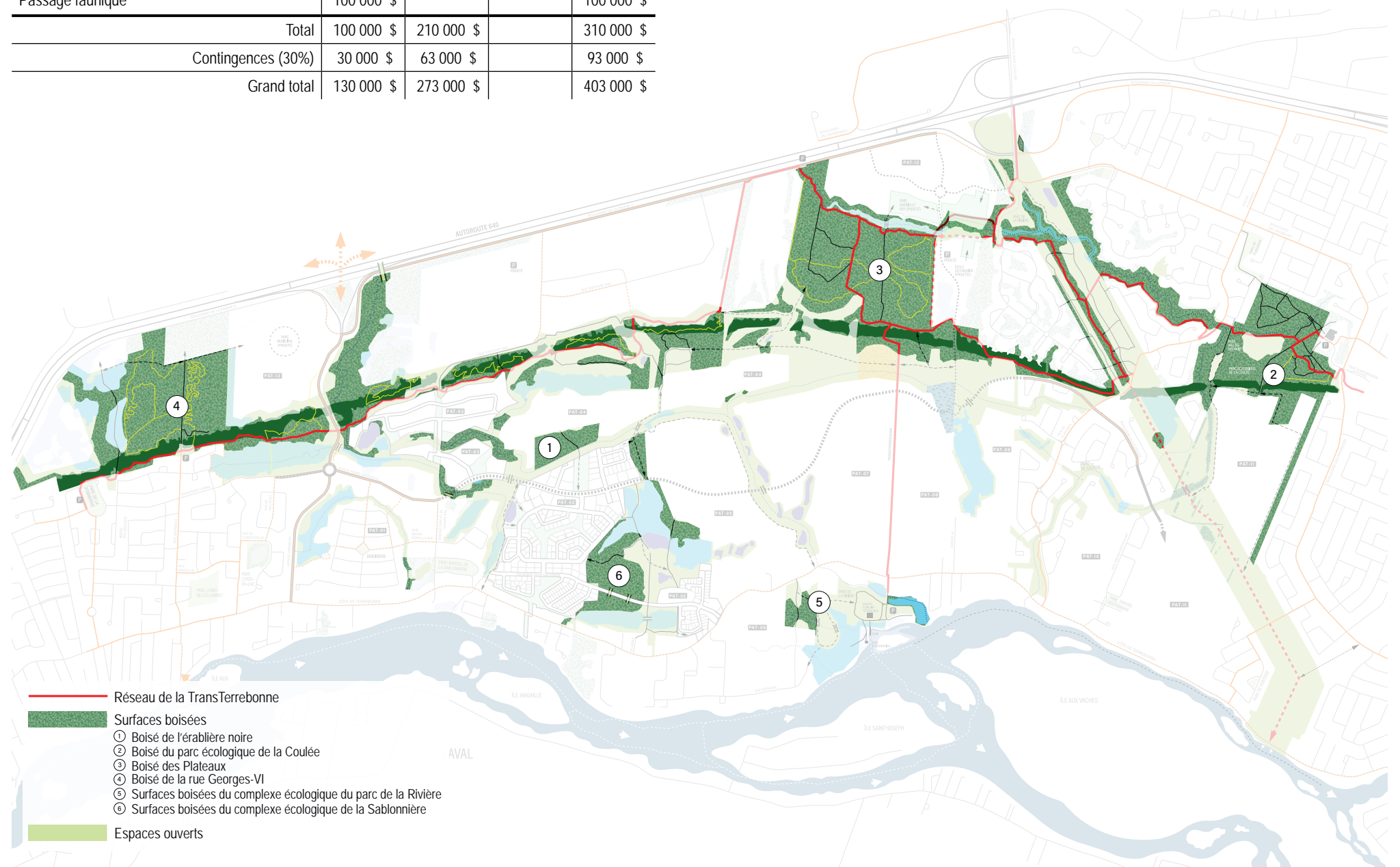


Figure 26. Surfaces boisées

7.3.3.2 BOISÉ DE L'ÉRABLIÈRE NOIRE

L'érablière noire est un écosystème forestier exceptionnel classifié comme tel à cause de sa rareté en tant qu'écosystème et parce qu'elle abrite une population importante d'érable noir, une espèce désignée vulnérable au Québec. À cause de sa sensibilité et de sa valeur écologique très élevée, aucune activité récréative n'est prévue dans cet écosystème.

L'érable noir est l'espèce arborescente dominante de ce peuplement forestier unique. Il est accompagné du caryer cordiforme, qui est abondant, mais également de plusieurs autres espèces comme l'érable à sucre, le frêne d'Amérique, l'orme d'Amérique, l'ostryer de Virginie, le noyer cendré et le charme de Caroline (Villeneuve et Godin, 2020).



Intentions de protection et d'aménagement

Bien qu'aucune activité récréative ne soit prévue, on trouve, à l'heure actuelle, un sentier qui traverse la forêt dans un axe nord-sud. Ce sentier pourrait être conservé pour offrir une voie de transit aux résidents des développements au nord et au sud. Cela permettrait de diriger l'accès vers un sentier unique plutôt que de laisser les gens piétiner potentiellement les espèces en situation précaire ainsi que les semis d'érable noir, importants pour la régénération de la forêt et sa pérennité. Un sentier orienté est-ouest d'une longueur approximative de 250 m et connecté au sentier nord-sud est présent à l'intérieur de cette unité écologique. Ce dernier pourrait être désaffecté en partie afin de ne plus offrir de point d'accès sur la frange ouest puisque la configuration du Corridor de biodiversité n'offre qu'une bande étroite de 40 m pour le développement domiciliaire du PAT-04, positionnée entre le Corridor de protection du cours d'eau et l'érablière noire. Un segment existant pourrait cependant être utilisé pour la création d'une boucle reliée au sentier nord-sud.

Dans le même objectif d'assurer la pérennité de cet écosystème d'exception, des actions de lutte au nerprun cathartique sont nécessaires. Cette espèce crée rapidement une strate arbustive dense, empêchant de ce fait la survie des semis des espèces arborescentes et leur régénération.

Dans la bande riveraine du cours d'eau qui longe l'érablière noire au sud, le plan de restauration de NAQ prévoyait la plantation d'érables noirs et des espèces compagnes présent dans l'EFE. Le reboisement de ce milieu ouvert représenterait une superficie de 2,4 hectares. Ces travaux seraient bénéfiques pour la consolidation de l'érablière noire puisqu'ils diminueraient l'exposition au soleil de la frange sud du boisé qui est un élément favorable à la germination et à la colonisation de ce secteur par le nerprun cathartique.

- ① **Conservation d'un écosystème forestier exceptionnel**
Mise en place de clôtures de contrôle en bois d'aspect naturel permettant d'éviter la multiplication des points d'accès dans l'érablière noire à protéger.
- ② **Parcours piétonnier et cyclable**
Désaffectation d'une partie du sentier est-ouest et préservation du sentier central existant.
- ③ **Lien piétonnier et cyclable**
Création d'un sentier de manière à relier le parc du PAT-02 au sentier central de l'érablière noire existant conservé.
- ④ **Repos et contemplation de la nature**
Mise en place de mobilier urbain le long du sentier central.
- ⑤ **Interprétation des écosystèmes**
Mise en place de panneaux interactifs dédiés à l'interprétation de l'érablière noire et sa rareté.

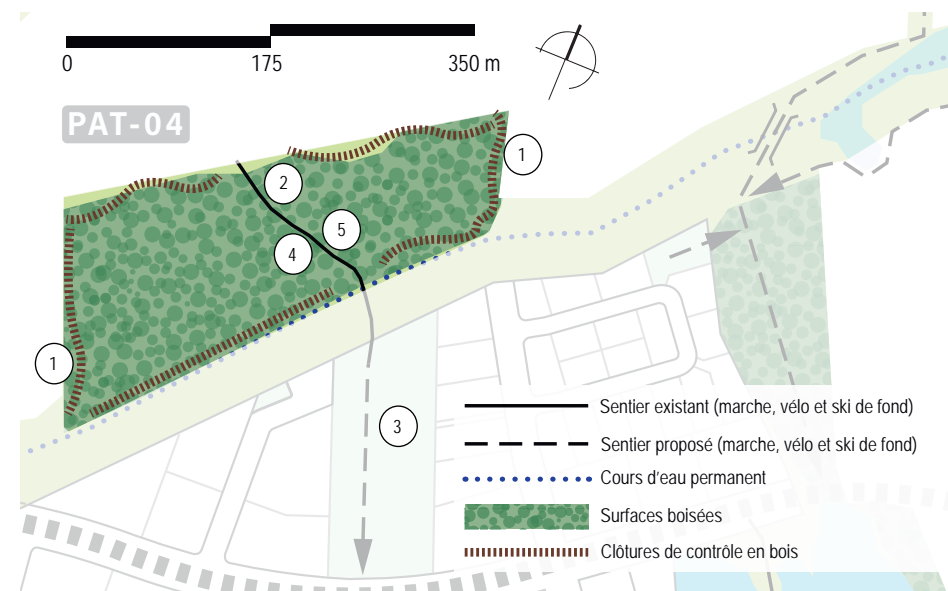
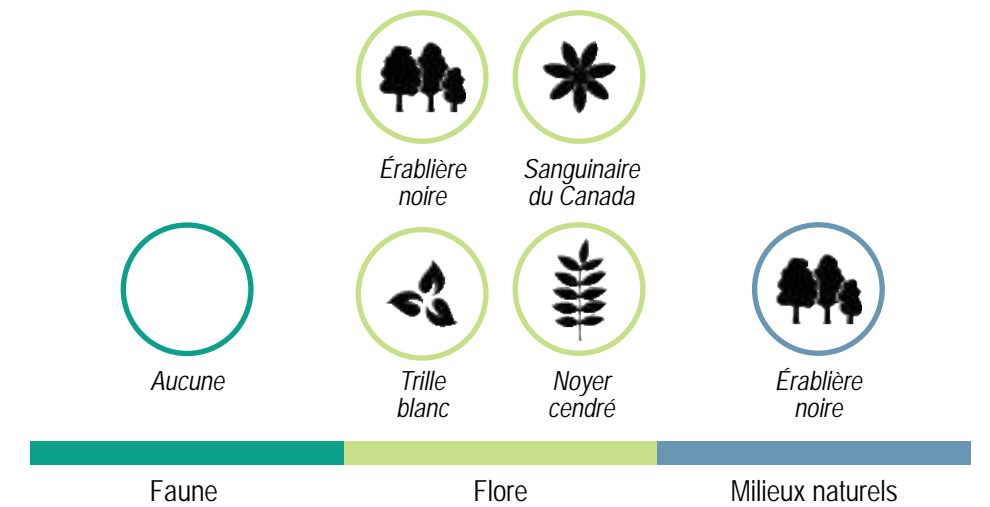


Figure 27. Boisé de l'érablière noire

Les sensibilités dans l'unité (espèces en situation précaire ou milieux sensibles) :



INTENTIONS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT	PHASAGE			COÛTS
	Court (0-5 ans)	Moyen (6-10 ans)	Long (+10 ans)	
Désaffectation de sentier et naturalisation des surfaces		12 000 \$		12 000 \$
Implantation d'un sentier de liaison	24 375 \$			24 375 \$
Clôtures de contrôle en bois	300 000 \$			300 000 \$
Mobilier urbain	9 000 \$			9 000 \$
Interprétation du milieu	10 000 \$			10 000 \$
Total	343 375 \$	12 000 \$		355 375 \$
Contingences (30%)	103 013 \$	3 600 \$		106 613 \$
Grand total	446 388 \$	15 600 \$		461 988 \$

7.3.3.3 BOISÉ DU PARC ÉCOLOGIQUE DE LA COULÉE

Le Boisé du Parc écologique de la Coulée se situe à l'extrémité est du Corridor de biodiversité, au coin du boulevard des Seigneurs et de la rue d'Argenson. Le milieu naturel correspond en majorité à une érablière, avec d'autres peuplements de plus petites superficies de forêt mixte et feuillue. Une petite friche se situe en plein cœur de ce boisé, alors qu'un marais à roseau commun avec une petite friche adjacente borde l'extrémité ouest. Plusieurs cours d'eau, dont le ruisseau La Pinière s'écoule dans cette unité. Le coteau longe la partie sud du boisé et lui donne un relief particulier. La diversité des habitats qu'on y trouve dans ce secteur en fait un site de prédilection pour de nombreuses espèces fauniques et floristiques. Les friches du secteur sont propices à la nidification des oiseaux champêtres, dont plusieurs ont un statut précaire. Le marais, avec sa friche adjacente, représente également un habitat favorable pour les couleuvres, dont la couleuvre brune. Notons également que le ruisseau La Pinière est ses embranchements s'écoulant dans le Boisé du parc de la Coulée sont des habitats potentiels pour le poisson et correspondent donc à des habitats fauniques protégés.

Le Parc écologique de la Coulée est englobé dans cette grande unité boisée. Un stationnement, à proximité de l'École Trois-Saisons et du Centre de la petite enfance Les Bourgeois-Soleil, permet d'accéder au circuit de la TransTerrebonne et à plusieurs sentiers. Ces réseaux permettent la pratique de la marche, du vélo, du vélo de montagne de la raquette, du ski de fond et de l'observation de la faune et de la flore.

Intentions de protection et d'aménagement

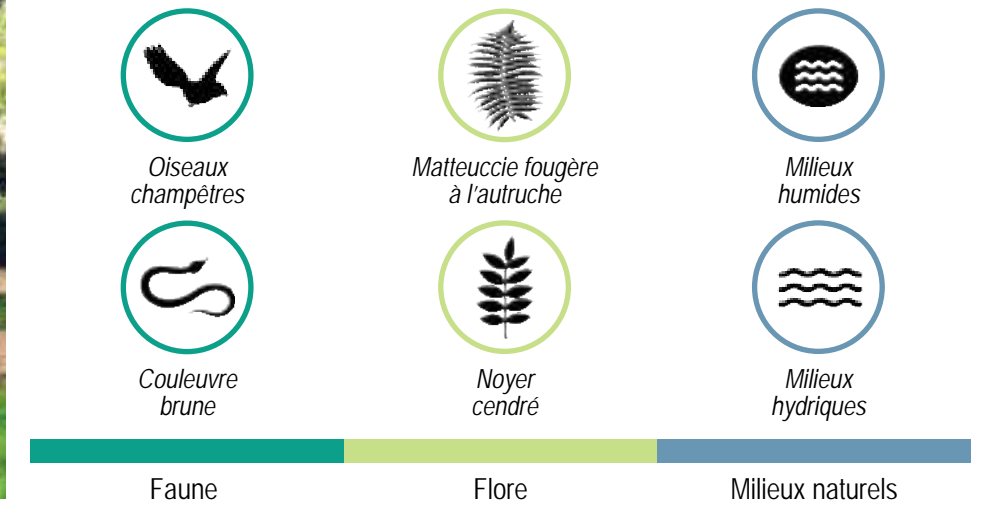
Afin de permettre le maintien à long terme des écosystèmes les plus sensibles de cette unité, certains secteurs seront conservés intégralement, soit les cours d'eau et leurs abords, ainsi que le milieu humide et la friche adjacente. Des aménagements favorisant les couleuvres, les oiseaux champêtres et les pollinisateurs pourraient être réalisés dans la friche bordant le milieu humide. Deux espèces floristiques à statut précaire sont présentes dans le boisé, soit la matteuccie fougère-à-l'autruche et le noyer cendré. Afin d'assurer leur survie, on s'assurera de conserver les conditions propices à ces espèces en évitant de modifier leur environnement.

La friche située au centre du boisé serait propice à une installation d'art pérenne, par exemple. Dans les boisés, un parcours d'hébertisme pour les enfants pourrait s'intégrer au milieu naturel, tout comme un parcours d'exercices. Le Boisé du Parc écologique de la Coulée, avec ses divers écosystèmes et la proximité d'écoles primaire et secondaire et d'un centre de la petite enfance, est aussi propice aux classes en plein air et aux activités de découvertes de la nature et de sensibilisation à l'environnement. Des ateliers et des formations grand public sur divers sujets liés à la nature et au plein air pourraient être offerts dans ce secteur bien connu des citoyens.

Quant aux contraintes retrouvées dans le milieu, un contrôle et un suivi périodique du roseau commun seraient propices afin d'éviter qu'il ne colonise la friche adjacente au bassin de rétention et ne diminue la qualité de l'habitat pour les oiseaux champêtres et les couleuvres. Le nerprun cathartique devrait également faire l'objet d'un suivi et de mesures de contrôle, ce dernier pouvant rapidement complètement coloniser le sous-étage forestier, réduisant ainsi la biodiversité de façon importante.



Les sensibilités dans l'unité (espèces en situation précaire ou milieux sensibles) :





- 1 Repos, lecture et relaxation**
Mise en place de longs bancs disposés en bordure du sentier de la TransTerrebbonne et/ou de sentiers secondaires, destinés spécifiquement au CPE du secteur.
- 2 Interprétation des écosystèmes et classe en plein air**
Aménagement dans la clairière, d'un espace dédié à la classe nature permettant d'accueillir un nombre limité d'élèves ou d'enfants et comportant un nombre de bancs de type souche.
- 3 Hébertisme pour enfants**
Aménagement de circuit d'hébertisme pour enfants dans la partie nord-ouest du parc.
- 4 Art public pérenne**
Implantation d'une œuvre d'art pérenne dans la clairière ayant comme fond de scène le boisé mature. Œuvre perceptible à partir de la TransTerrebbonne.
- 5 Observation ornithologique**
Aménagements dans la zone en friche bordant le bassin de rétention, d'une structure de sable propice à la nidification des hirondelles des rivages

INTENTIONS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT	PHASAGE			COÛTS
	Court (0-5 ans)	Moyen (6-10 ans)	Long (+10 ans)	
Mobilier (Longs bancs pour enfants et CPE)	12 000 \$			12 000 \$
Mobilier (bancs de type souches pour classe nature)	24 000 \$			24 000 \$
Sentier autour du bassin		44 000 \$		44 000 \$
Équipement d'hébertisme pour enfants		75 000 \$		75 000 \$
Œuvre d'art ludique pérenne		50 000 \$		50 000 \$
Naturalisation des abords du bassin de rétention du Parc écologique de la Coulée	72 000 \$			72 000 \$
Structure en bois et sable pour nidification des hirondelles		100 000 \$		100 000 \$
Total	108 000 \$	269 000 \$		377 000 \$
Contingences (30%)	32 400 \$	80 700 \$		113 100 \$
Grand total	140 400 \$	349 700 \$		490 100 \$

Figure 28. Boisé du Parc écologique de la Coulée

7.3.3.4 BOISÉ DES PLATEAUX

Le Boisé des Plateaux n'est pas considéré comme un milieu sensible, mais sa grande superficie en fait un milieu naturel d'intérêt écologique. Sa superficie et son caractère moins sensible que d'autres milieux forestiers du Corridor favorisent ce milieu parmi d'autres pour l'aménagement d'infrastructures pour la réalisation d'activités récréatives dont certaines qui peuvent avoir un impact plus important sur le milieu biophysique.

Le Boisé des Plateaux est un grand massif forestier terrestre comprenant environ 73 hectares dans le périmètre du Corridor de biodiversité. Il est situé entre le Coteau et l'autoroute 640 au nord du club de golf Le Versant et des terres agricoles. Le ruisseau de la Pinière qui le traverse façonne la limite nord de cette unité forestière du Corridor. Le boisé est accessible par le biais du boulevard de La Pinière, qui inclut un stationnement sur rue au point d'entrée de la TransTerrebonne. Le circuit de la TransTerrebonne ainsi que plusieurs autres sentiers sont dédiés à la marche, au vélo, au ski de fond, à la raquette, au vélo de montagne et au fatbike. Une évaluation des sentiers existants sera effectuée par la Ville de Terrebonne.

Intentions de protection et d'aménagement

À terme, le Boisé des Plateaux regrouperait plusieurs réseaux d'activités et sports de plein air été comme hiver comme la raquette, le ski de fond, le fatbike, la randonnée sur sentier ainsi que le vélo et autres se pratiquant déjà sur le réseau actuel de la TransTerrebonne. Certains de ces sentiers seraient également utilisés pour des activités d'interprétation et d'éducation relative à la nature. Des activités de plein air comme le géocaching le long des sentiers piétonniers est proposé afin de profiter des caractéristiques qu'offre ce milieu forestier. Finalement, des arts publics pérennes viendraient ponctuer le parcours des résidents et visiteurs.

Afin de préserver du dérangement la faune de ce grand boisé, ces réseaux seraient aménagés dans un secteur spécifiquement dédié à cette fin. Certaines espèces plus sensibles au dérangement que d'autres pourraient être affectées négativement par la présence de plusieurs sentiers. Le fait de concentrer les aménagements dans un secteur permet d'offrir une zone refuge pour ces espèces.



Les sensibilités dans l'unité (espèces en situation précaire ou milieux sensibles) :

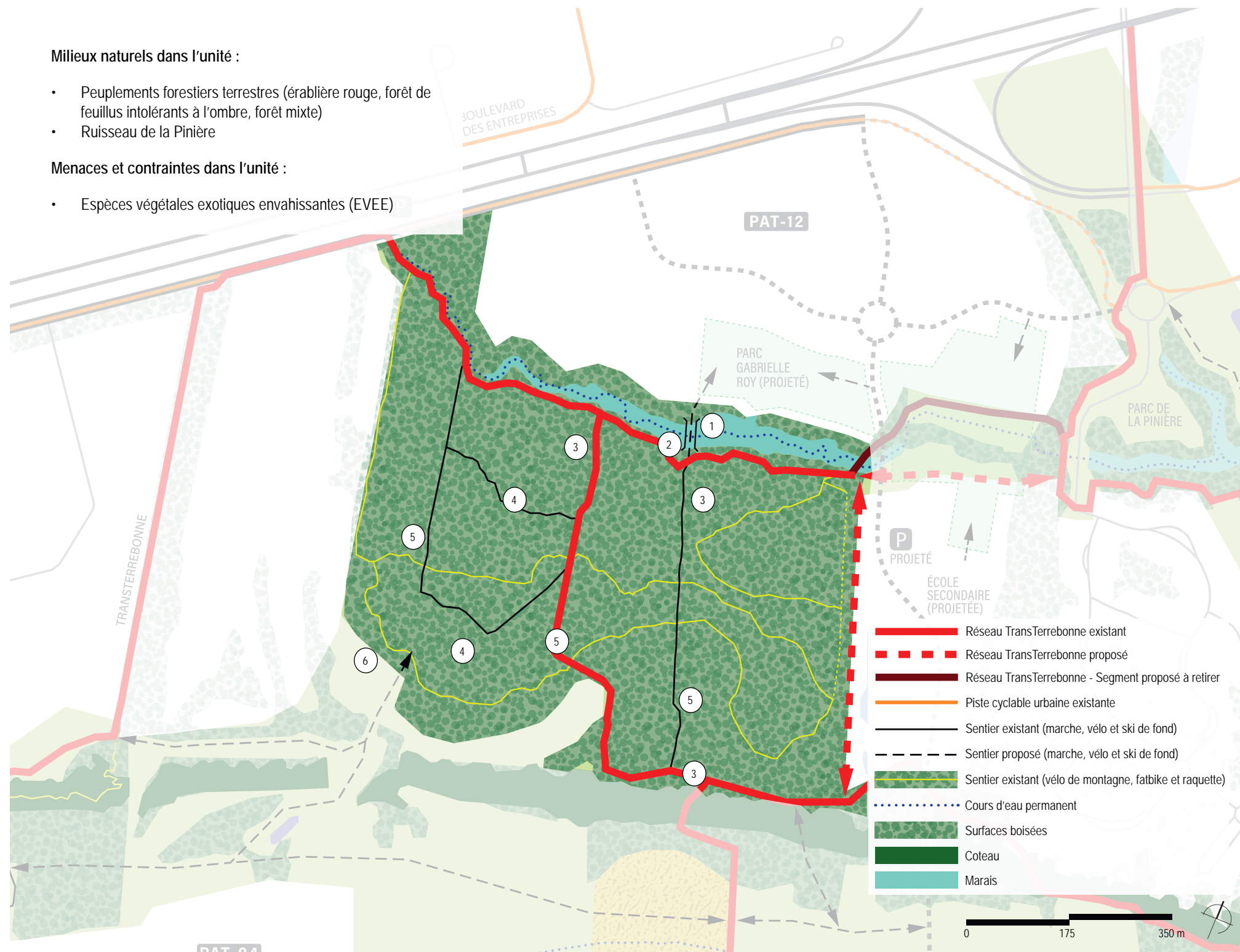


Milieus naturels dans l'unité :

- Peuplements forestiers terrestres (érablière rouge, forêt de feuillus intolérants à l'ombre, forêt mixte)
- Ruisseau de la Pinière

Menaces et contraintes dans l'unité :

- Espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)



- Repos et contemplation de la nature**
Aménagement d'une petite halte de repos en bois positionnée sur la rive nord du ruisseau de la Pinière permettant une incursion visuelle sur le sens longitudinal du cours d'eau. Tout en demeurant à l'extérieur de la bande riveraine.
- Parcours piétonnier et cyclable**
Mise en place d'une passerelle autoportante permettant de relier la TransTerrebbonne au parc Gabrielle Roy (projeté) et aménagement d'un nouvel escalier s'harmonisant avec le milieu et épousant harmonieusement la topographie naturelle du site.
- Carte signalétique**
Cartes signalétiques illustrant la carte du Corridor de biodiversité, ses réseaux et l'ensemble de ses aménagements.
- Géocaching**
Jeu de recherche qui consiste à utiliser la technique du géopositionnement par satellite (GPS) pour rechercher ou dissimuler des «caches» ou des «géocaches», dans divers endroits le long des sentiers piétonniers.
- Arts publics pérennes**
Implantation d'œuvres d'arts pérennes le long du parcours à travers le milieu.
- Contemplation du paysage**
Mise en place d'un belvédère avec une structure en porte-à-faux pointant en direction sud, offrant une vue vers la portion du golf Le Versant faisant partie intégrante du Corridor de biodiversité et le panorama d'arrière-scène (Oratoire Saint-Joseph, Mont-Royal, centre-ville et Montérégien).

INTENTIONS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT	PHASAGE			COÛTS
	Court (0-5 ans)	Moyen (6-10 ans)	Long (+10 ans)	
Désaffectation de sentiers de vélo de montagne et de fatbike et naturalisation des surfaces	82 500 \$	82 500 \$		165 000 \$
Signalétique-balisage des sentiers	50 000 \$			50 000 \$
Panneaux signalétiques- Carte repère	10 000 \$	20 000 \$		30 000 \$
Panneaux d'interprétation du milieu	50 000 \$	50 000 \$		100 000 \$
Halte de repos en bois	9 000 \$			9 000 \$
Belvédère en porte-à-faux		350 000 \$		350 000 \$
Œuvre d'art ludique pérenne	30 000 \$	60 000 \$		90 000 \$
Passerelle en acier autoportante (50m de long)			180 000 \$	180 000 \$
Escalier intégré à la pente	350 000 \$			350 000 \$
Total	581 500 \$	562 500 \$	180 000 \$	1 324 000 \$
Contingences (30%)	174 450 \$	168 750 \$	54 000 \$	397 200 \$
Grand total	755 950 \$	731 250 \$	234 000 \$	1 721 200 \$

Figure 29. Bois des Plateaux

7.3.3.5 BOISÉ DE LA RUE GEORGES-VI

On accède au boisé ouest du Corridor de biodiversité, par la rue Georges-VI qui relie la côte de Terrebonne au coteau. Attenant à la rue Geroges-VI, on retrouve au pied du coteau, un stationnement récemment aménagé pouvant accueillir une dizaine de voitures. Le Boisé de la rue Georges-VI comprend des peuplements forestiers matures qui occupent une superficie importante et peu fragmentée. Certains peuplements, soit les chênaies rouges à pins, ont une grande valeur écologique en raison de leur rareté. La présence de milieux humides, de milieux hydriques et d'espèces floristiques et fauniques à statut précaire et de friches pouvant être utilisées par les oiseaux champêtres et les couleuvres brunes augmente la valeur écologique globale et la sensibilité de cette unité.

Afin de préserver l'équilibre de ce secteur à long terme, certaines aires seront conservées intégralement alors que d'autres feront l'objet d'aménagements permettant de découvrir la richesse de ce secteur et de pratiquer diverses activités, tout en respectant l'esprit des lieux. Ainsi, des sentiers pédestres existants seront officialisés et balisés et pourront être utilisés pour la pratique d'activités de faible impact dont la randonnée, la raquette, le ski de fond, le géocaching, l'observation de la faune et de la flore. D'autres sentiers existants seront reboisés afin d'éviter l'empiètement dans une trop grande proportion du Boisé et de réduire la fragmentation. Une placette d'observation de la nature sera également aménagée à proximité de cours d'eau et de milieux humides.

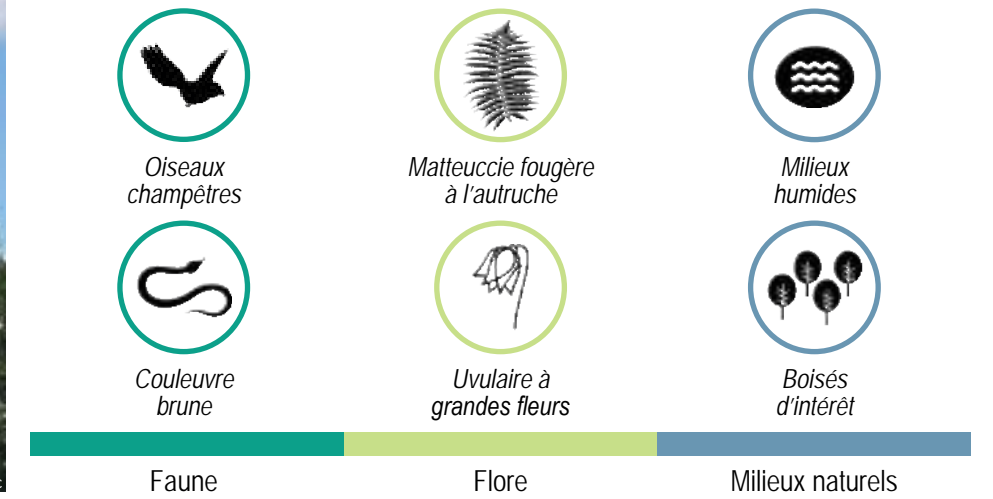
Intentions de protection et d'aménagement

Des sentiers et des aménagements pour la pratique du vélo de montagne et du fatbike sont présents dans le Boisé. Ces activités gagnant en popularité dans la région, une boucle de sentiers officiels, avec des aménagements adaptés, sera créée, ce qui évitera de trop grandes perturbations du milieu naturel et les conflits avec les autres utilisateurs. Une rationalisation du réseau de sentiers de vélo de montagne et de fatbike sera réalisée avec la participation des acteurs du milieu et les segments jugés trop envahissants ou néfastes pour le milieu, seront désaffectés et naturalisés. En ce qui a trait au coteau, les paysages et les vues vers Montréal seront également mis en valeur par l'aménagement d'une placette permettant l'observation, le repos et la détente. La TransTerrebonne, qui chemine le long du coteau dans la partie sud de l'unité, permet la pratique du vélo, de la marche et du ski de fond. Dans les zones présentant une sensibilité plus élevée, dont les peuplements boisés rares, les milieux humides, les milieux hydriques et les habitats étant potentiellement utilisés par des espèces fauniques et floristiques à statut précaire, les sentiers et les aménagements seront limités et balisés afin de préserver l'intégrité de ces éléments sensibles.

Des aménagements sont toutefois proposés dans une friche bordant un milieu humide, afin de favoriser la présence d'espèces fauniques sensibles. Ainsi, la plantation de bosquets d'arbustes et de prairies florifères et le maintien de zones en friche seraient propices à la nidification d'espèces d'oiseaux champêtres et des pollinisateurs. Il serait également intéressant et complémentaire d'y intégrer des nichoirs et des perchoirs d'oiseaux. L'aménagement d'un hibernacle et de petits amoncellements rocheux pourraient aussi favoriser la couleuvre brune. Des espèces exotiques envahissantes sont présentes dans cette unité. Il serait pertinent d'en assurer le suivi régulier afin d'éviter qu'elles envahissent de trop grandes superficies et qu'elles réduisent la qualité des habitats présents dans le boisé.



Les sensibilités dans l'unité (espèces en situation précaire ou milieux sensibles) :



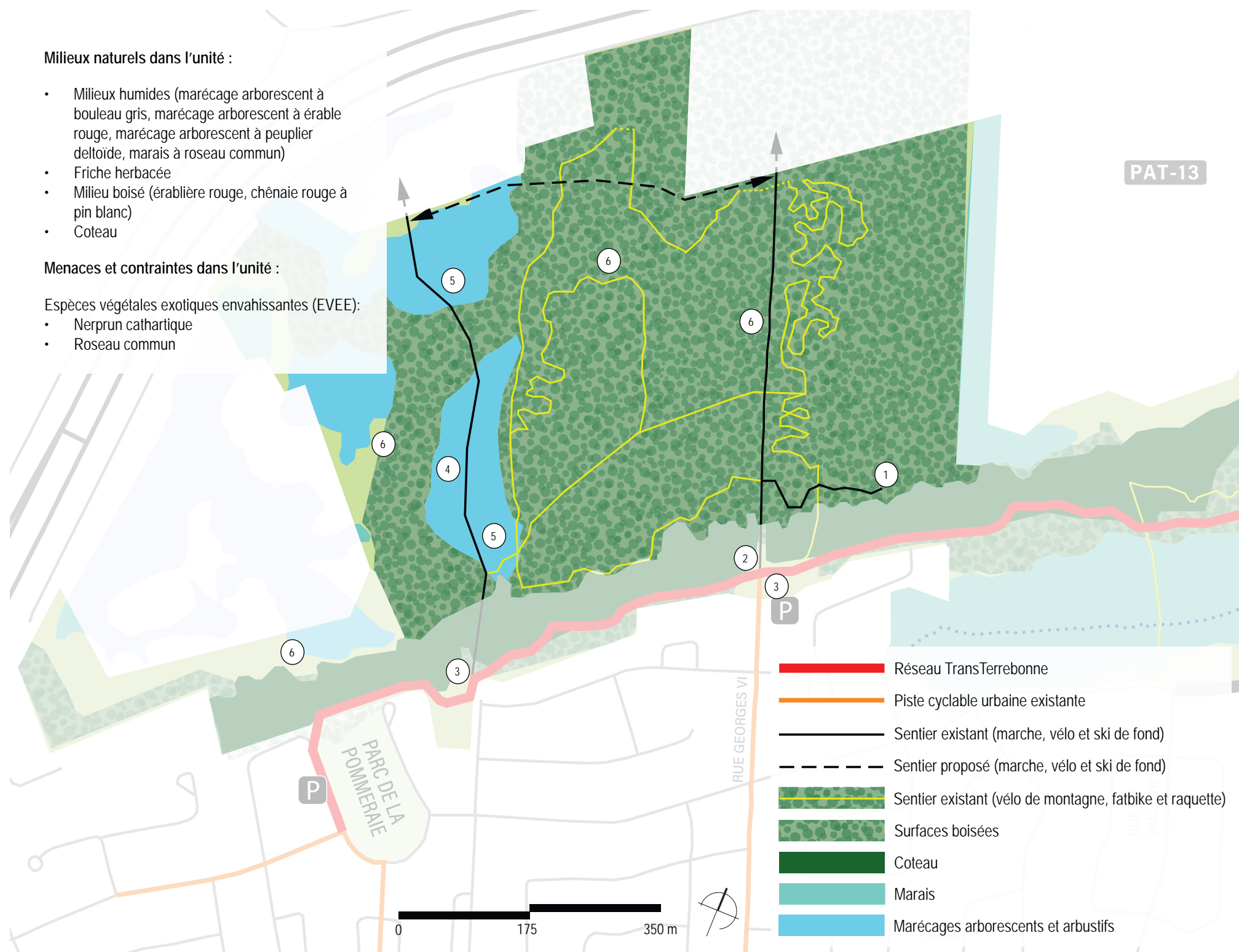


Figure 30. Boisé de la rue Georges-VI

- Contemplation du paysage**
Aménagement d'un belvédère de type tour d'observation constitué d'une structure cadrant la vue vers le point focal désiré.
- Art public pérenne**
Implantation d'une œuvre d'art ludique pérenne dans le boisé : oeuvre signalétique marquant le point d'entrée sud du boisé de la rue Georges-VI.
- Carte signalétique**
Cartes signalétiques illustrant la carte du Corridor de biodiversité, ses réseaux et l'ensemble de ses aménagements.
- Observation ornithologique, repos et interprétation des écosystèmes**
Aménagement d'une placette d'observation en bois sur la rive du marécage arborescent à érable rouge, incluant panneaux d'information.
- Observation ornithologique - Perchoirs**
Mise en place de perchoirs pour oiseaux prenant la forme de composantes du paysage aux formes ludiques.
- Observation ornithologique - Nichoirs**
Implantations de nichoirs adaptés aux espèces du milieu.

INTENTIONS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT	PHASAGE			COÛTS
	Court (0-5 ans)	Moyen (6-10 ans)	Long (+10 ans)	
Désaffectation de sentiers de vélo de montagne et de fatbike et naturalisation des surfaces	300 000 \$			300 000 \$
Belvédère #2- Type tour d'observation		350 000 \$		350 000 \$
Signalétique-balisage des sentiers	50 000 \$			50 000 \$
Panneaux signalétiques- Carte repère		10 000 \$		10 000 \$
Placette d'observation en bois		20 000 \$		20 000 \$
Œuvre d'art ludique pérenne		30 000 \$		30 000 \$
Hibernacles à couleuvres	33 000 \$			33 000 \$
Nichoirs d'oiseaux	10 000 \$			10 000 \$
Perchoirs à rapaces		9 000 \$		9 000 \$
Total	393 000 \$	419 000 \$		812 000 \$
Contingences (30%)	117 900 \$	125 700 \$		243 600 \$
Grand total	510 900 \$	544 700 \$		1 055 600 \$

7.3.4 COMPLEXES ÉCOLOGIQUES

Les complexes écologiques du Corridor de biodiversité sont composés d'un assemblage de plusieurs types de milieux naturels qui forment un ensemble de grandes superficies. Ils sont caractérisés par une valeur écologique élevée et une forte sensibilité. Au nombre de deux, ces complexes comprennent des milieux humides riches et de grandes superficies, des milieux boisés, des milieux ouverts comme des friches et des milieux hydriques. Ils abritent donc de nombreuses espèces floristiques et fauniques, dont plusieurs, à statut précaire. La pression de développement, l'empiètement, la fragmentation des milieux et la présence d'espèces végétales exotiques envahissantes affectent l'intégrité écologique de ces ensembles, c'est pourquoi les interventions dans ces complexes seront limitées et les vocations de conservation, de sensibilisation et d'éducation y seront donc dominantes.

7.4.4.1 COMPLEXE ÉCOLOGIQUE DU PARC DE LA RIVIÈRE

Le Parc de la Rivière, qui jouit d'un taux de fréquentation élevé, est sous la gestion du Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) et plusieurs activités de plein air, d'observation et d'éducation y sont déjà pratiquées. En bordure de la rivière des Mille-Îles, un quai, une passerelle de 350 m et une tour permettent l'observation des milieux riverains, des milieux humides et des îles voisines, et de la faune et de la flore qui s'y rattachent. La location d'embarcations (canots, paddle board) est également offerte pour favoriser la découverte de ces milieux diversifiés. Dans les zones gazonnées du parc, on trouve un chalet, des installations pour la pratique du tir à l'arc, du disc golf, du spike ball ainsi que des jardins.

Le complexe écologique du Parc de la Rivière comprend des milieux naturels sensibles et de grande valeur écologique. Dans ce contexte, cette unité comprise dans le Corridor de biodiversité est majoritairement vouée à la conservation, avec des vocations complémentaires dans certains secteurs d'éducation, d'interprétation de la nature dans certains secteurs.

Intentions de protection et d'aménagement

Tel que mentionné préalablement, la rive de la rivière des Mille-Îles et le marécage arborescent qui la borde seront conservés intégralement vu leur sensibilité, leur valeur écologique élevée et la présence d'espèces fauniques à statut précaire.

Les zones en friches et les boisées du complexe écologique du Parc de la rivière présentent un degré de sensibilité moindre et seraient propices à la mise en place de sentiers pour la pratique de la randonnée et du ski de fond. Ces milieux sont également d'intérêt pour la pratique du yoga extérieur, la détente et l'observation ornithologique, les friches et les boisés servant d'habitats à de nombreuses espèces aviaires. Les friches du secteur sont aussi propices aux couleuvres, dont la couleuvre brune. Ainsi, des hibernacles et des amas de pierres pourraient être mis en place dans les zones les plus favorables aux couleuvres afin d'augmenter la qualité des habitats.

Dans l'ensemble du complexe, des aménagements à faibles impacts visant l'interprétation des milieux naturels et la sensibilisation à la conservation d'écosystèmes plus fragiles, comme des panneaux de renseignements, pourraient être réalisés.

Avec sa diversité de milieux, cette unité constitue un site de prédilection pour les activités éducatives en lien avec les milieux naturels et la faune et la flore présentes.

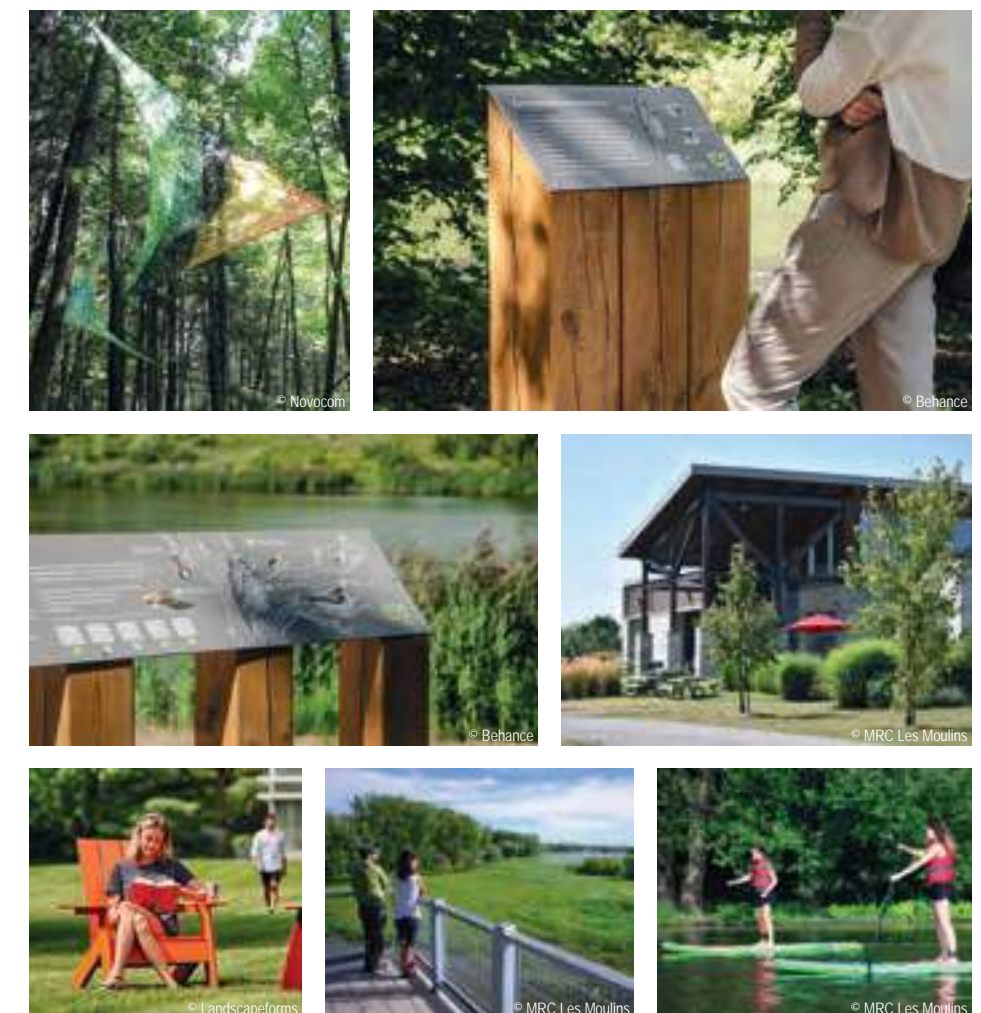
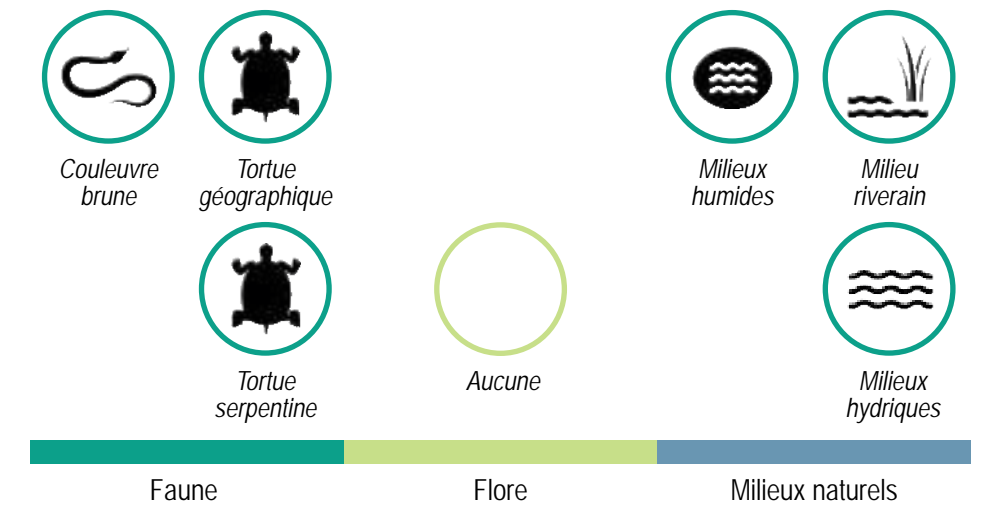
Finalement, vu la très grande valeur écologique de ce complexe, il importe de bien surveiller le roseau commun et le nerprun cathartique, et ce, régulièrement. Ces espèces peuvent s'établir rapidement dans les milieux et ont pour effet de grandement réduire la qualité des habitats et la biodiversité générale. Des mesures de contrôle devraient être envisagées si l'envahissement progresse, avant que ces espèces deviennent trop importantes dans le milieu.

On retrouve au Parc de la Rivière, un chalet de parc contemporain dont l'usage actuel est entièrement voué aux services de location d'équipements nautiques mis à la disposition de la population par le GPAT en saison estivale. Il comporte des aires d'entreposage pour les embarcations et le matériel accessoire, un casse-croûte jumelé à une terrasse extérieure ainsi que des installations sanitaires. Adossé à ce dernier se trouve un stationnement offrant une grande capacité d'accueil, soit de plus de 100 cases. Les activités nautiques offertes sont la location de canots, de kayaks et de planches à pagaie. Un quai d'abordage d'une longueur de 20 m jumelé à une rampe d'accès de 9 m permet la mise à l'eau des embarcations et des planches à pagaie en toute sécurité. Un parcours de descente de la rivière à partir de Bois-des-Filion est offert annuellement par le groupe GPAT. En plus de ces activités nautiques, le site est aménagé d'un champ d'initiation de tir à l'arc de 40 m x 30 m.

Ce site offre des opportunités en matière d'hébergement pour les kayakistes désireux de profiter du réseau bleu du grand Montréal ou encore du réseau nautique de la Route bleue des voyageurs dont le parcours de 155 km débute à la rivière des Outaouais pour se terminer au fleuve Saint-Laurent en passant par le parc de la Rivière des Mille Îles. Le chalet pourrait faire l'objet d'un agrandissement en vue d'offrir de l'hébergement estival ou en toute saison compte tenu des vues et des paysages bucoliques dont il profite. Un service de location de vélos pourrait être offert aux visiteurs afin de leur permettre de partir à la découverte du Corridor de biodiversité. Une piscine publique extérieure prenant compte des principes de développement durable, tels que la recirculation des eaux et le traitement écologique de la qualité de l'eau, pourrait également être aménagée dans l'espace gazonné à proximité du chalet existant.

Le chalet du Parc de la Rivière n'est pas utilisé en hiver, il n'est donc pas utilisé à son plein potentiel. L'utilisation du bâtiment en hiver profiterait aux citoyens de Terrebonne. Une offre en location de ski de fond et de raquettes permettrait aux visiteurs occasionnels de profiter du Corridor de biodiversité en ayant pour point de départ le Parc de la Rivière. Ce nouveau service de location permettrait également de distribuer l'offre en service de location sur le territoire de Terrebonne administré par GPAT

Les sensibilités dans l'unité (espèces en situation précaire ou milieux sensibles) :



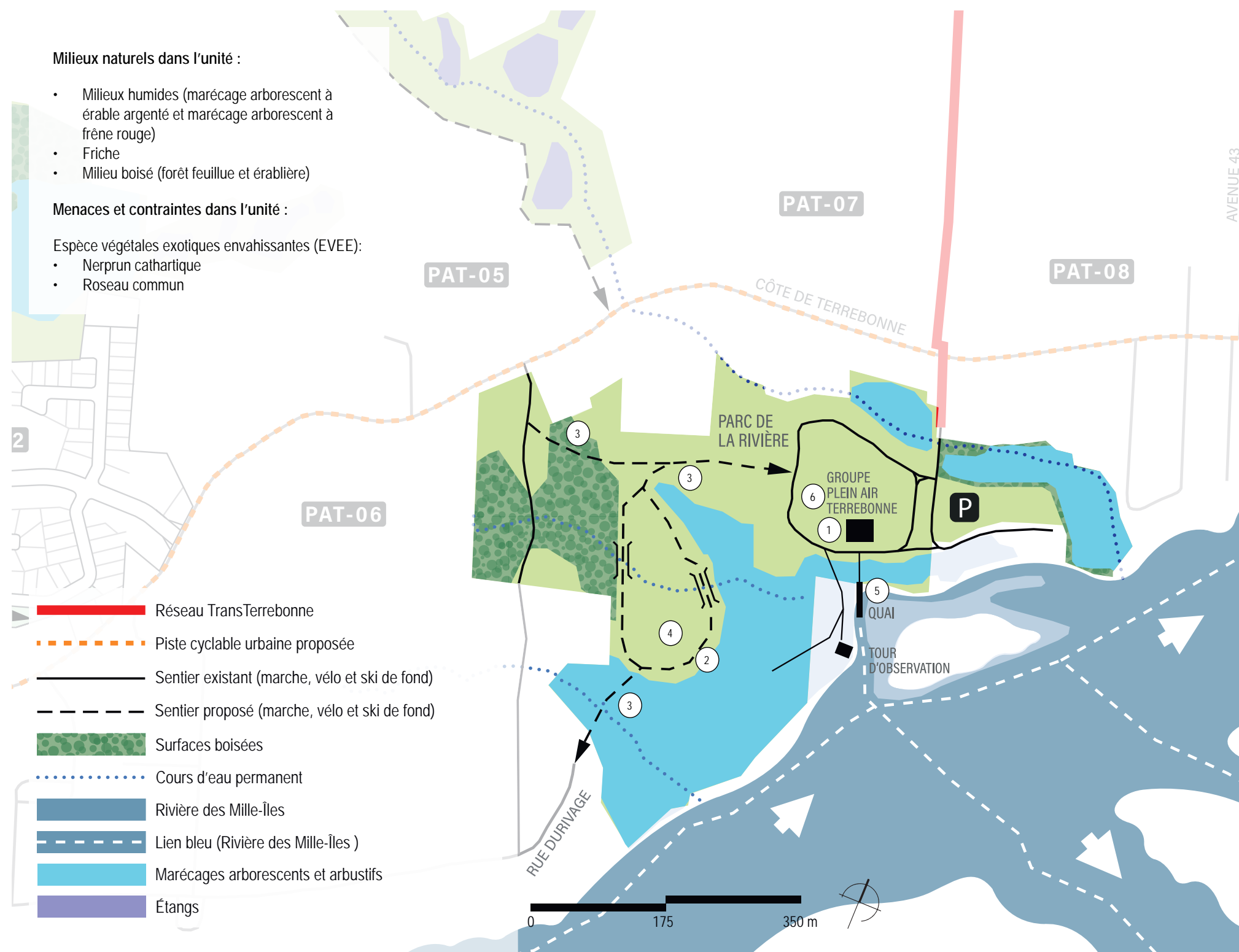


Figure 31. Complexe écologique du Parc de la Rivière

- ① **Hébergement**
Agrandissement du chalet de parc afin d'y intégrer une offre en hébergement (superficie additionnelle pour kayakistes et cyclistes de passage).
- ② **Repos, lecture, détente, relaxation et bain de soleil**
Mise en place de quelques chaises de type Adirondack.
- ③ **Interprétation des écosystèmes**
Mise en place de panneaux d'interprétation de la flore et de la faune et de panneaux interactifs dédiés à l'interprétation de la flore de l'unité écologique et de la faune à statut précaire.
- ④ **Art public pérenne**
Implantation d'une œuvre d'art ludique pérenne dans la clairière ayant comme fond de scène le boisé mature. Œuvre perceptible du chalet.
- ⑤ **Activités nautiques**
Accès à la berge, location d'embarquements (canot, kayak et surf à pagaie).
- ⑥ **Activité récréotouristique**
Aménagement d'une piscine publique extérieure.

INTENTIONS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT	PHASAGE			COÛTS
	Court (0-5 ans)	Moyen (6-10 ans)	Long (+10 ans)	
Hébergement - Agrandissement du chalet de parc		120 000 \$		120 000 \$
Piscine publique extérieure		10 000 000 \$		10 000 000 \$
Sentier en poussière de pierre (1,2 m)	72 000 \$			72 000 \$
Sentier en terre battue	10 000 \$			10 000 \$
Passerelles piétonnières acier et bois	10 000 \$			10 000 \$
Mobilier/ Chaises Adirondack	18 000 \$			18 000 \$
Panneaux signalétiques- Carte repère		10 000 \$		10 000 \$
Panneaux d'interprétation du milieu	12 500 \$			12 500 \$
Œuvre d'art ludique perenn		30 000 \$		30 000 \$
Hibernacles à couleuvres	27 500 \$			27 500 \$
Sites de lézardage	25 000 \$			25 000 \$
Total	285 000 \$	10 160 000 \$		10 445 000 \$
Contingences (30%)	85 500 \$	3 048 000 \$		3 133 500 \$
Grand total	370 500 \$	13 208 000 \$		13 578 500 \$

7.3.4.2 COMPLEXE ÉCOLOGIQUE DE LA SABLONNIÈRE

En raison de la richesse écologique de l'unité et de la présence d'espèces fauniques à statut précaire, les aménagements seront minimaux afin de préserver l'intégrité écologique. Les activités de plein air sont proscrites, laissant place plutôt à des activités à faible impact. Le milieu naturel est composé d'un ensemble d'écosystèmes variés comprenant des milieux terrestres et humides de structures végétales et de successions écologiques diverses. Les activités d'observation et d'interprétation de la nature et de la faune sont favorisées par le milieu ouvert qui offre une percée visuelle dans le paysage champêtre des friches herbacées et arbustives. La diversité de milieux naturels, boisés, marécages, marais et friches, permet d'observer une multitude d'écosystèmes et d'espèces floristiques et fauniques associées.

Intentions de protection et d'aménagement

Des sentiers pédestres seront aménagés pour découvrir la richesse du milieu. Les segments des sentiers conservés soumis aux inondations et inscrits à l'intérieur des limites du milieu humide prendront la forme de trottoirs de bois sur pilotis. Ces constructions auront pour avantage de maintenir un lien physique permanent entre le marécage arborescent et la partie centrale du Corridor de biodiversité, et ce, même en périodes d'inondations printanières et automnales. Par ailleurs, il est recommandé d'installer un ponceau afin de jumeler les deux surfaces inondées accolées au sentier de la portion nord, du complexe écologique de la Sablonnière. Et ce, afin de le soustraire aux inondations récurrentes. Une validation des niveaux des sentiers conservés doit être effectuée au préalable. Les milieux ouverts terrestres offrent aussi une opportunité d'aménager des infrastructures à impact minimal pour la pratique d'activités de bien-être comme le yoga extérieur, la lecture et le repos en plein air.

L'unité est composée d'un grand marécage arborescent, d'une érablière, de petites surfaces de friche herbacées, de marais et d'étangs. Ce qui lui confère une belle biodiversité et une richesse sur le plan de la dynamique du paysage. La limite de la friche herbacée épouse une partie de la rive des grands étangs de ce complexe de même que l'érablière de la portion ouest. L'interface entre l'érablière et la friche herbacée offre un beau contexte pour la mise en place d'une petite plate-forme de bois pouvant être utilisée spontanément pour le yoga, puisqu'elle bénéficierait d'une belle luminosité et d'un bel environnement. De plus, quelques chaises de type Adirondack pourraient aussi être disposées le long de la frange boisée. Bien orientées vers les étangs, ces chaises offriraient aux citoyens et aux visiteurs l'opportunité d'y faire une pause lecture ou tout simplement une halte vouée à la contemplation du paysage.

Des éléments d'art public intimement liés à l'interprétation du milieu pourraient être implantés dans ce milieu et constituer des éléments ludiques au service de l'apprentissage (ex. : éléments sculpturaux, toiles suspendues aux arbres, etc.).

La rive sud du grand étang est dépourvue de massifs arbustifs et d'arbres à grand déploiement ce qui pourrait à long terme contribuer au réchauffement de l'eau contenu dans ces étangs. La naturalisation de la frange (sud) est suggérée. Et ce, sans pour autant nuire aux habitudes des tortues qui apprécient y prendre un bain de soleil.

Or, il est suggéré d'y implanter quelques massifs arbustifs pouvant attirer une faune aviaire et d'y implanter en rive, quelques arbres à grand déploiement qui pourront contribuer à maintenir une certaine fraîcheur à ces étangs et prévenir la prolifération d'algues indésirables. Il est proposé d'agrémenter le paysage de la friche de trois (3) arbres vedettes à grand déploiement dont le positionnement participera à leur mise en scène et à leur appréciation. Le chêne rouge, l'érable rouge et l'érable à sucre sont proposés.

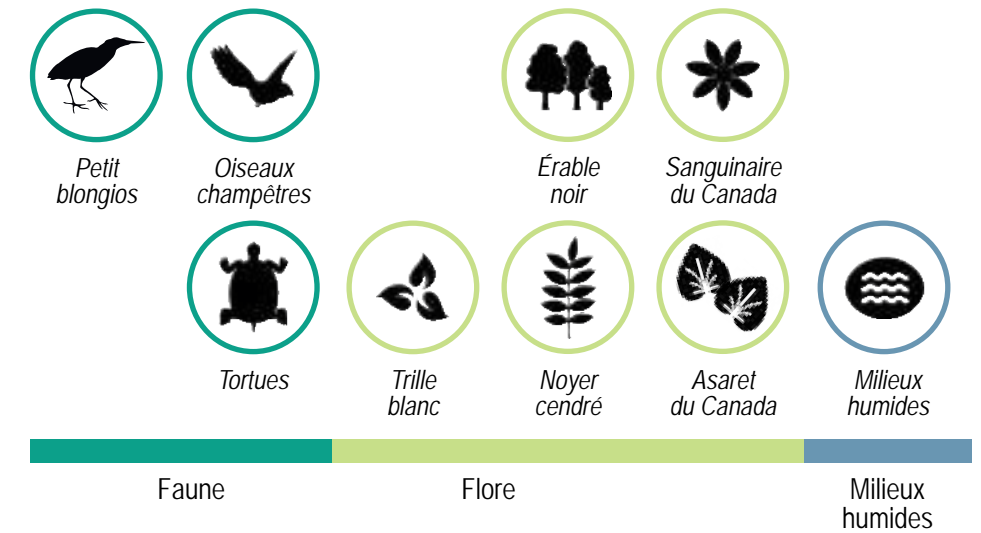
En raison de la présence des étangs, ce complexe est propice à l'observation d'une faune aviaire diversifiée, de tortues et d'anours. Pour cette raison, l'aménagement d'une petite placette d'observation, destinée à l'interprétation du milieu et de la faune qui y est recensée, est proposé. Afin de permettre aux tortues et aux anours de bénéficier de surfaces leur permettant de prendre un bain de soleil, la mise en place de deux (2) billes de bois flottantes ancrées au fond des étangs avec des blocs de retenue est suggérée. En plus de bénéficier à ces espèces, ces billes favoriseront l'observation des tortues et des anours à distance sans qu'elles soient observées de trop près par les usagers du Corridor.

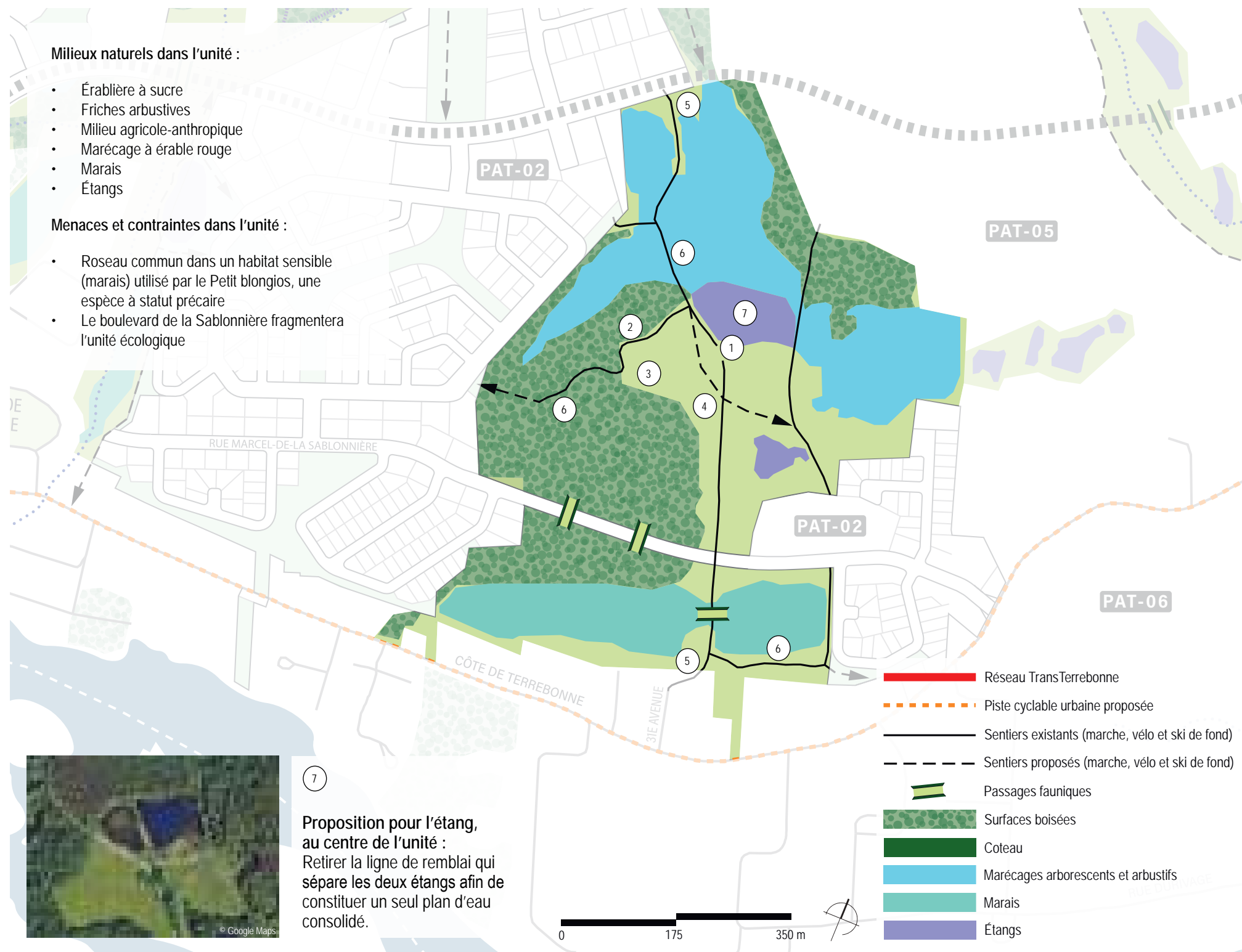
La friche arbustive et le milieu agricole associé se prêtent parfaitement bien à l'aménagement d'habitats favorisant les couleuvres, dont la couleuvre brune, la couleuvre tachetée et la couleuvre verte, une espèce à statut précaire. Des hibernacles, des abris et des sites de lézardage encouragerait l'utilisation du site par l'herpétofaune, notamment, et soutiendrait les populations locales. Ce type d'habitat est également utilisé par plusieurs espèces d'oiseaux champêtres, dont le goglu des prés et la sturnelle des prés, deux espèces à statut précaire présentes dans le Corridor, lors de la période de reproduction. Afin de conserver les caractéristiques du milieu naturel, un entretien périodique devra être réalisé pour retirer les jeunes arbres qui viendraient éventuellement fermer la canopée et modifier les conditions biophysiques.

Une surveillance régulière de l'évolution du roseau commun serait nécessaire dans le marais. Le but n'étant pas d'éradiquer le roseau commun, mais plutôt d'assurer la pérennité du marais comme habitat du Petit blongios, une espèce en situation précaire. Un suivi des colonies de roseaux commun serait alors l'activité la plus importante à réaliser. Des mesures de contrôle peu invasif, si requis, pourraient être mises en place, mais il est possible que le fait de conserver un niveau d'eau suffisant dans le marais limite l'expansion de l'espèce dans l'habitat du Petit blongios.

Des aménagements devraient être prévus pour limiter l'impact de la fragmentation dû au boulevard Marcel-de-la-Sablonnière, qui traverse le complexe d'est en ouest, et à l'avenue Pierre-Dansereau, qui passe au nord. Ces aménagements pourraient inclure des ponceaux fauniques (secs, humides et/ou terrestres) pour le passage de la petite et moyenne faune. Plusieurs alternatives sont envisageables en fonction des conditions biophysiques et des infrastructures routières projetées.

Les sensibilités dans l'unité (espèces en situation précaire ou milieux sensibles) :





- Contemplation de la nature et observation ornithologique**
Aménagement d'une placette d'observation en bois sur la rive ouest de l'étang réaménagé, incluant panneaux d'information.
- Yoga et méditation en plein air**
Mise en place à l'orée de l'érablière ouest, d'une petite d'une plate-forme de bois aux contours sinueux destinés aux activités improvisées de type yoga, méditation et d'exercices au sol.
- Repos, lecture, détente, relaxation et bain de soleil**
Mise en place à la frange est de l'érablière, de 5 chaises de type Adirondack vouées à la détente, à la lecture et à la contemplation de la nature.
- Art public pérenne**
Implantation d'une œuvre d'art ludique pérenne dans la clairière ayant comme fond de scène l'érablière ouest. Œuvre signalétique marquant le point d'entrée sud du Corridor de biodiversité.
- Carte signalétique**
Cartes signalétiques illustrant la carte du Corridor de biodiversité, ses réseaux et l'ensemble de ses aménagements.
- Photo-nature**
Sentiers en poussière de pierre permettant de relier le futur développement PAT-02 au sentier principal de l'unité écologique de la Sablonnière et d'admirer les multiples milieux naturels du complexe.

INTENTIONS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT	PHASAGE			COÛTS
	Court (0-5 ans)	Moyen (6-10 ans)	Long (+10 ans)	
Consolidation des deux étangs		75 000 \$		75 000 \$
Panneaux signalétiques- Carte repère		10 000 \$		10 000 \$
Placette d'observation en bois		20 000 \$		20 000 \$
Plate-forme en bois		10 000 \$		10 000 \$
Mobilier/ Chaises Adirondack		30 000 \$		30 000 \$
Œuvre d'art ludique pérenne		30 000 \$		30 000 \$
Désaffectation de sentiers et naturalisation des surfaces	57 000 \$	57 000 \$		114 000 \$
Naturalisation de berge et Plantations arbres vedettes	60 000 \$			60 000 \$
Sentier en poussière de pierre (2 m)	52 000 \$			52 000 \$
Ponceau de béton - Passage faunique	150 000 \$			150 000 \$
Ponceau et aménagement de rive (stabilisation des talus)- Sentier portion nord	15 000 \$			15 000 \$
Hibernacles à couleuvres	16 500 \$			16 500 \$
Sites de lézardage	14 000 \$			14 000 \$
Total	364 500 \$	232 000 \$		596 500 \$
Contingences (30%)	109 350 \$	69 600 \$		178 950 \$
Grand total	473 850 \$	301 600 \$		775 450 \$

Figure 32. Complexe écologique de la Sablonnière

7.3.5 MILIEUX OUVERTS

Les milieux ouverts sont des milieux où la végétation est plutôt herbacée, avec une faible proportion d'espèces arbustives ou arborescentes, comme des terres agricoles en friche. Il peut également s'agir de milieux gazonnés ou plutôt dénudés et anthropiques, comme des parcs, des sites abandonnés, des golfs, etc. Ces types de milieux revêtent une importance particulière d'un point de vue écologique puisqu'ils sont propices à certaines espèces fauniques, dont plusieurs ont un statut précaire. Les espèces de milieux ouverts comprennent, entre autres, les oiseaux champêtres, qui sont grandement affectés par la perte de territoire agricole et des changements dans les pratiques agricoles. Plusieurs espèces de couleuvres, dont la couleuvre brune, utilisent également les friches comme habitat. Ces sites, qui peuvent sembler sans importance pour l'œil non averti, sont donc d'une importance écologique capitale pour le maintien de nombreuses espèces.

7.3.5.1 ESPACES OUVERTS

Le Corridor de biodiversité comprend des milieux ouverts de plusieurs types dont des friches, des parcs, un golf, une emprise hydroélectrique, des terres agricoles, une ancienne pépinière, etc. Ces milieux sont répartis dans l'ensemble du Corridor et bordent d'autres types de milieux naturels, comme des boisés, des milieux humides, etc. Selon Nature-Action Québec, plusieurs de ces milieux ouverts correspondent à des habitats de prédilection pour les oiseaux champêtres et les couleuvres et les pollinisateurs, et il est souhaité que certains fassent donc l'objet d'aménagements pour ces espèces. De grandes superficies seront également conservées, toujours dans le but d'offrir des habitats à ces espèces sensibles. Selon les secteurs, d'autres aménagements spécifiques pour le plein air, l'éducation et la sensibilisation sont proposés et décrits dans les sections suivantes.

INTENTIONS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT	PHASAGE			COÛTS
	Court (0-5 ans)	Moyen (6-10 ans)	Long (+10 ans)	
Corridor de mobilité	108 500 \$	108 500 \$	217 000 \$	434 000 \$
Ponceau de béton - Passage faunique	150 000 \$			150 000 \$
Passerelle piétonnière (ruisseau Lapointe)	85 000 \$			85 000 \$
Désaffectation de sentier		59 200 \$		59 200 \$
Total	343 500 \$	167 700 \$	217 000 \$	728 200 \$
Contingences (30%)	103 050 \$	50 310 \$	65 100 \$	218 460 \$
Grand total	446 550 \$	218 010 \$	282 100 \$	946 660 \$



Figure 33. Espaces ouverts

7.3.5.2 GOLF

Les terrains de golfs ont une structure particulière composée majoritairement de milieux ouverts, mais ces milieux ouverts sont entrecoupés par des bandes boisées et sont parsemés de petites plages de sable et d'étangs artificiels. Ces écosystèmes anthropiques présentent un atout indéniable pour la faune lorsqu'ils sont gérés de façon écologique. En effet, les milieux ouverts et étangs artificiels peuvent accueillir oiseaux, reptiles, amphibiens et mammifères, tandis que les bandes boisées sont des Corridors de déplacement pour la faune. Les lisières entre les boisés et les milieux ouverts présentent également une opportunité pour plusieurs espèces fauniques qui côtoient ces deux milieux pour différentes activités de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri, etc.).

Dans le Corridor, trois secteurs de golf sont identifiés :

1. **Ruisseau Lapointe** : fais partie du golf Le Versant actuellement exploité, localisé au nord du parc de la Rivière et dont la structure est définie par le Ruisseau Lapointe;
2. **Plaine en friche du Ruisseau Lapointe** : correspond à une partie du golf Le Versant, mais localisé plus vers le nord, soit tout juste au sud du Coteau et du Boisé des Plateaux;
3. **Terrain renaturalisé** : golf laissé en friche situé au sud du Coteau et de l'usine d'épuration de Terrebonne.

1. Ruisseau Lapointe

L'étroitesse du secteur du Corridor à cet endroit rend plus difficile la planification d'activités, alors il pourrait être mis en valeur pour la faune. Ce secteur est structuré de part et d'autre d'un tronçon du ruisseau Lapointe qui passe au travers d'un golf en exploitation et inclut certains éléments anthropiques du golf, comme les étangs.

Intentions de protection et d'aménagement

Les plages de sable des golfs sont reconnues pour être utilisées par les tortues pour la ponte. Le secteur du golf au nord du Complexe écologique du Parc de la Rivière est hydroconnecté avec un habitat déjà utilisé par la tortue en bordure de la rivière des Mille-Îles. La préservation des étangs et des plages de sable du golf situés à l'intérieur des limites du Corridor de biodiversité permettrait de conserver un habitat potentiel de reproduction pour les tortues. Ce golf est également visé pour l'aménagement d'un habitat pour la couleuvre brune. Cela nécessiterait d'aménager des hibernacles et des abris et sites de thermorégulation. Les hibernacles construits sont utilisables par les couleuvres environ deux ans après leur fabrication puisque c'est le temps nécessaire pour que les conditions physiques se stabilisent à l'intérieur. L'habitat ainsi offert rencontrerait les prérequis nécessaires à l'établissement de couleuvres, soit un milieu ouvert parsemé de bosquets arbustifs ou boisés et la proximité de milieux humides. Finalement, afin de bonifier l'offre en Corridors de déplacement et en milieux boisés, certaines bandes actuellement arbustives et boisées pourraient être consolidées par l'ajout d'arbres et d'arbustes.

En raison de l'étroitesse du secteur golf conservé de part et d'autre du ruisseau Lapointe dont les limites seront communes avec les développements domiciliaires PAT-05 et PAT-07, aucune activité n'y est prévue. La largeur en ses endroits les plus étroits est d'environ 90 m. L'avenue Pierre-Dansereau le traversera. Le ruisseau Lapointe représente un ponceau faunique naturel qui pourra être utilisé par la faune aquatique. Plusieurs options d'aménagement sont envisageables en fonction de la structure du pont de l'avenue Pierre-Dansereau qui traversera le ruisseau de façon à en faire également un passage pour la faune terrestre : ponceau à deux ou plusieurs niveaux, lit mineur ou lit majeur (Boucher, 2010).

En vue de la réalisation d'un lien multifonctionnel nord-sud important entre le chemin Côte de Terrebonne et le prolongement du boulevard Dansereau, il est suggéré de voir à aménager un Corridor piéton et cyclable d'une largeur de 10 m à la limite est du PAT-05 de façon à ce que le Corridor de mobilité active soit accolé à la bande verte du ruisseau Lapointe sans pour autant empiéter dans la bande de conservation de 30 m de celui-ci. La bande de 10 m pourrait comprendre une piste multifonctionnelle de 3 m, aménagée de part et d'autre de deux bandes vertes arborées de 3 m. Les bandes vertes constitueraient une zone tampon et un écran vert entre le secteur domiciliaire et la bande verte du ruisseau Lapointe en plus de consolider la connectivité écologique.



INTENTIONS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT	PHASAGE			COÛTS
	Court (0-5 ans)	Moyen (6-10 ans)	Long (+10 ans)	
Aménagement d'un Corridor de mobilité active	153 500 \$	153 500 \$	307 000 \$	614 000 \$
Ponceau de béton - Passage faunique	12 500 \$	12 500 \$	25 000 \$	50 000 \$
Désaffectation de sentier		59 200 \$		59 200 \$
Naturalisation des abords du ruisseau	180 000 \$	180 000 \$		360 000 \$
Hibernacles à couleuvres	33 000 \$			33 000 \$
Sites de lézardage pour l'hepétaufoane	10 500 \$			10 500 \$
Total	389 500 \$	405 200 \$	332 000 \$	1 126 700 \$
Contingences (30%)	116 850 \$	121 560 \$	99 600 \$	338 010 \$
Grand total	506 350 \$	526 760 \$	431 600 \$	1 464 710 \$

Les sensibilités dans l'unité (espèces en situation précaire ou milieux sensibles) :

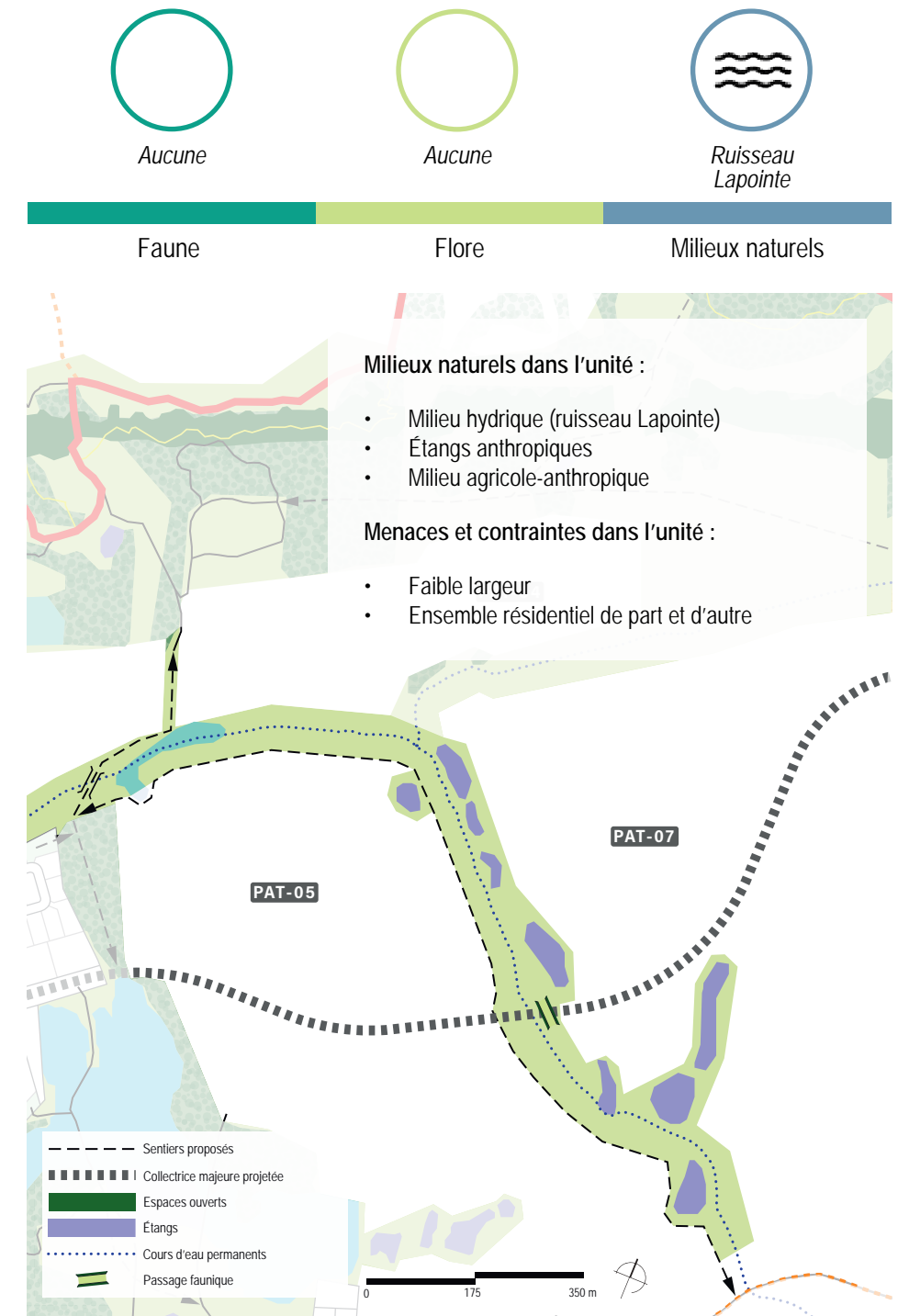


Figure 34. Ruisseau Lapointe

2. Plaine en friche du Ruisseau Lapointe

Ce secteur est un secteur central du Corridor. Il représente la surface terrière qui permet un lien physique significatif entre le Boisé des Plateaux et le terrain renaturalisé. C'est un milieu qui ne possède aucun élément sensible et qui est bien positionné dans le Corridor, offrant ainsi une belle opportunité pour diverses activités.

C'est une partie du golf, à majorité terrestre, qui possède davantage de bandes boisées que le secteur du Ruisseau Lapointe. Ces bandes boisées créent des corridors fauniques partiels pour les espèces forestières.

Intentions de protection et d'aménagement

Le secteur est aménagé différemment de celui plus au sud. Il est traversé par plusieurs cours d'eau intermittents, aucun n'est permanent. On y trouve moins d'étangs et des bandes boisées plus nombreuses et surtout plus larges. Il serait pertinent de consolider les Corridors boisés pour favoriser le déplacement de la faune entre les deux sites boisés adjacents.

Toutes les catégories d'activités y sont prévues excepté celle de réseau de plein air. Les activités estivales proposées pour ce secteur peuvent comprendre : la marche, le vélo, un parcours d'exercices adapté à différentes classes d'âge, le geocaching (jeu de recherche), l'observation de la faune aviaire, la lecture, la détente et le pique-nique. Les activités hivernales adaptées sont la marche, le ski de fond et la raquette.



Les sensibilités dans l'unité (espèces en situation précaire ou milieux sensibles) :

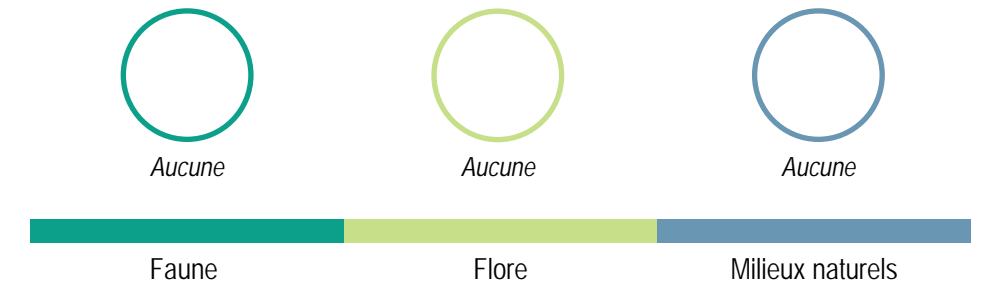




Figure 35. Plaine en friche du Ruisseau Lapointe

- Parcours d'exercices**
Aménagement d'un parcours d'exercices dont les équipements sont fabriqués en bois afin de bien s'insérer au contexte naturel. Surface au sol aménagée de fibres de bois certifié pour aire de jeux.
- Aire de pique-nique**
Aménagement d'aires de pique-nique le long du sentier est-ouest d'un kilomètre reliant le secteur du golf abandonné et la TransTerbonne Sud (contexte ancienne terre agricole et milieu ouvert du Boisé des Plateaux).
- Repos, lecture et relaxation**
Mise en place dans le paysage de chaises de type Adirondack et de bancs de type plate-forme circulaires vouées à la détente, à la lecture et à la contemplation de la nature.
- Carte signalétique**
Cartes signalétiques illustrant la carte du Corridor de biodiversité, ses réseaux et l'ensemble de ses aménagements, positionné au carrefour de la TransTerbonne Sud et du sentier est-ouest.
- Art public pérenne**
Implantation d'une œuvre d'art ludique pérenne.

INTENTIONS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT	PHASAGE			COÛTS
	Court (0-5 ans)	Moyen (6-10 ans)	Long (+10 ans)	
Désaffectation de sentiers en poussière de pierre		250 000 \$		250 000 \$
Sentier en poussière de pierre (2 m)		320 000 \$		320 000 \$
Sites aménagés pour pique-nique		30 000 \$		30 000 \$
Parcours d'exercice en bois		85 000 \$		85 000 \$
Mobilier/ Chaises Adirondack		28 000 \$		28 000 \$
Panneaux signalétiques- Carte repère		10 000 \$		10 000 \$
Naturalisation des abords du ruisseau	300 000 \$			300 000 \$
Œuvre d'art ludique pérenne		30 000 \$		30 000 \$
Hibernacles à couleuvres	33 000 \$			33 000 \$
Sites de lézardage	10 500 \$			10 500 \$
Total	343 500 \$	753 000 \$		1 096 500 \$
Contingences (30%)	103 050 \$	225 900 \$		328 950 \$
Grand total	446 550 \$	978 900 \$		1 425 450 \$

3. Terrain renaturalisé

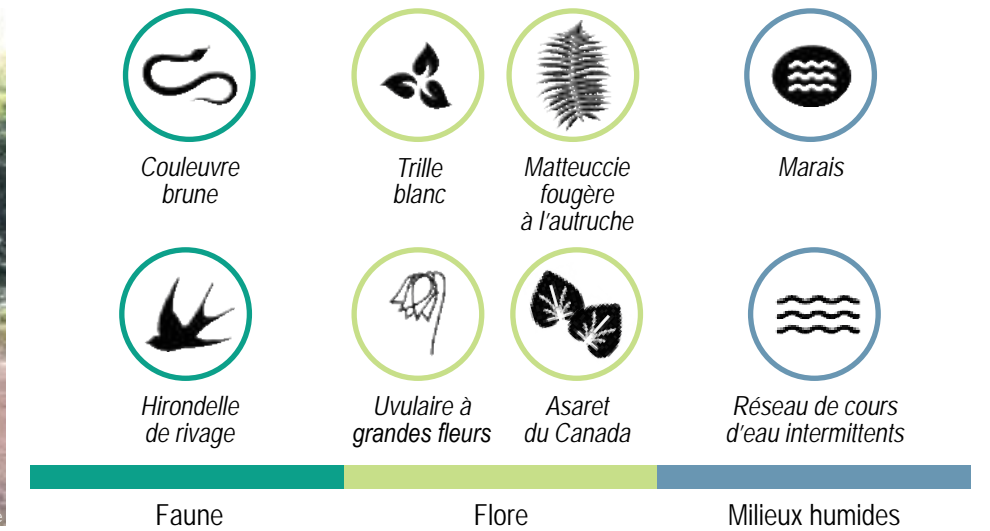
Le secteur du Terrain renaturalisé est à la fois un milieu naturel d'une valeur écologique élevée et un lieu de transit grâce à la TransTerrebonne. Les intentions d'aménagement reflètent cette double vocation. Ce secteur du Corridor est dynamique. Il comprend un grand marais, un réseau de cours d'eau intermittents dans une trame de friche herbacée striée de bandes boisées. Les bandes boisées accueillent plusieurs espèces en situation précaire.

Intentions de protection et d'aménagement

Selon le plan de restauration qu'a élaboré Nature-Action Québec, le secteur a été prévu pour accueillir un aménagement favorisant la nidification de l'hirondelle de rivage, une espèce désignée menacée en vertu de la Loi sur les espèces en péril. L'année dernière, une petite colonie d'hirondelles de rivage s'est approprié un monticule de terre sablonneuse dont une des faces avait été coupée verticalement avec une pelle mécanique, pour la nidification. Des structures temporaires de ce genre peuvent être aménagées annuellement, mais des structures permanentes peuvent également être construites pour augmenter le succès de reproduction de l'espèce. Par exemple, l'Administration portuaire de Montréal a aménagé avec succès trois (3) nichoirs artificiels en béton et en sable à Contrecoeur en 2019 (APM, 2020). L'aménagement de sites de nidification pour l'hirondelle de rivage doit être accompagné de milieux ouverts et de milieux humides où elle pourra chasser pour s'alimenter. Il convient alors de préserver le milieu ouvert en friche herbacée, pour favoriser les oiseaux champêtres, l'herpétofaune et les pollinisateurs. Les sites de nidification devraient être réalisés à l'aide de matériaux naturels tels que le bois, la pierre, le sable et s'imposer tels des éléments architecturaux aux formes dynamiques et ludiques pouvant susciter l'étonnement et l'émerveillement. Ces structures pourraient prendre la forme de «LAND ART» et s'imposer à titre de repères dans le paysage. Avec l'aménagement de sites de nidification pour l'hirondelle de rivage, la préservation des friches herbacées et des bandes boisées, les observations ornithologiques seront d'autant plus riches. Une nouvelle boucle de sentier destinée aux activités récréatives extensives telles la marche, la course à pied et la raquette serait complémentaire pour une utilisation quatre (4) saisons. Et ce, en tenant compte des sensibilités du milieu, notamment pour préserver les espèces floristiques en situation précaire, qui sont situées principalement dans les bandes boisées.

Le coteau et les zones boisées qui le caractérisent représentent pour le cerf de Virginie, une route principale de dispersion est-ouest à l'intérieur du périmètre du Corridor de biodiversité d'Urbanova et les trois (3) zones ayant le meilleur potentiel de servir d'habitats principaux pour cette espèce sont le boisé de la rue Georges-VI, le complexe écologique de la Sablonnière et le boisé des plateaux. Le secteur du Terrain renaturalisé représente 32 ha de milieu naturel aux composantes multiples appuyé au coteau, ce qui en fait un milieu favorable à l'observation du chevreuil. L'implantation dans le paysage d'une cache d'observation pourrait être intéressante. Cette construction pourrait également servir de point d'observation en direction de la structure architecturale implantée dans le secteur pour la nidification des hirondelles de rivage. Des éléments ou des panneaux interactifs pourraient y être rattachés en vue de satisfaire des intentions éducatives. Des infrastructures de type toilette écologique pourraient également être implantées dans ce secteur.

Les sensibilités dans l'unité (espèces en situation précaire ou milieux sensibles) :



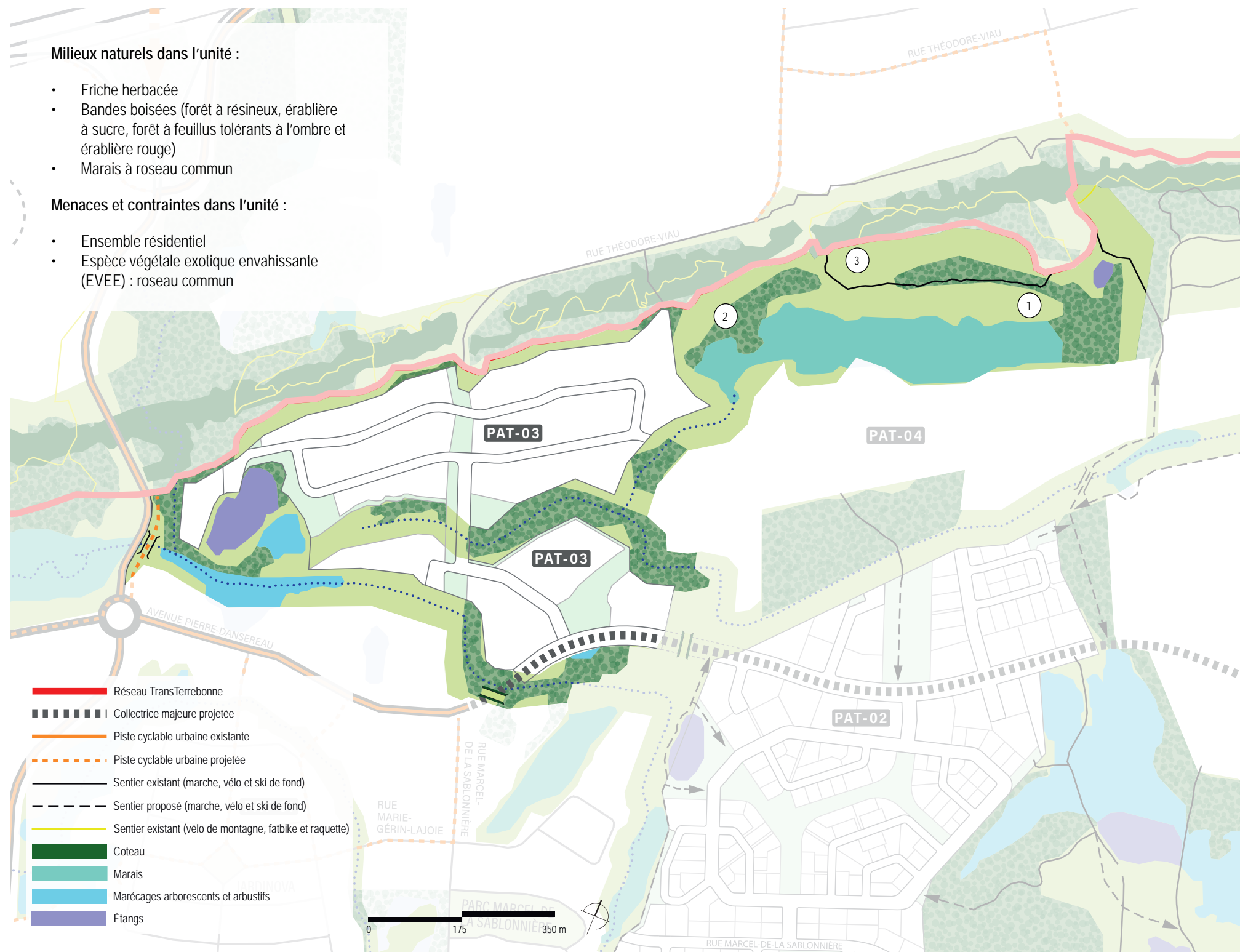


Figure 36. Terrain renaturalisé

- Observation et interprétation de la faune**
 Implantation d'une cache d'observation munie de 2 lunettes d'approche pour l'observation des chevreuils et des hirondelles de rivage. Aménagement incluant des panneaux interactifs et éducatifs.
- Nidification et observation ornithologique**
 Construction de structures architecturales de type «LAND ART» en matériaux naturels (bois, pierres et sable) destinées à la nidification des hirondelles des rivages.
- Art public pérenne**
 Implantation d'une œuvre d'art ludique pérenne positionnée au sud de la TransTerbonne et en appui à une bande boisée.

INTENTIONS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT	PHASAGE			COÛTS
	Court (0-5 ans)	Moyen (6-10 ans)	Long (+10 ans)	
Cache d'observation en bois		55 000 \$		55 000 \$
Structure de nidification pour hirondelles	50 000 \$			50 000 \$
Toilettes écologiques		50 000 \$		50 000 \$
Désaffectation de sentiers et naturalisation des surfaces	90 000 \$	90 000 \$		180 000 \$
Sentier en poussière de pierre (2 m)		368 000 \$		368 000 \$
Structure en bois et sable pour nidification des hirondelles		100 000 \$		100 000 \$
Parcours d'exercice en bois		60 000 \$		60 000 \$
Œuvre d'art ludique pérenne		30 000 \$		30 000 \$
Hibernacles à couleuvres	33 000 \$			33 000 \$
Total	173 000 \$	753 000 \$		926 000 \$
Contingences (30%)	51 900 \$	225 900 \$		277 800 \$
Grand total	224 900 \$	978 900 \$		1 203 800 \$

7.3.5.3 FRICHE

Le Corridor de biodiversité comprend de nombreux secteurs caractérisés par la présence de friches herbacées et arbustives. Certaines d'entre elles sont propices à la mise en place d'aménagements fauniques pour les espèces qui sont susceptibles d'en bénéficier, comme les oiseaux champêtres et les couleuvres. Les insectes pollinisateurs, qui jouent un rôle essentiel dans la pollinisation des fleurs et par le fait même, dans l'alimentation humaine et de plusieurs espèces animales, bénéficient également des aménagements fauniques prenant la forme de prairies florifères.

Les zones de friches propices aux aménagements fauniques et qui devraient être préservées, outre celles discutées préalablement dans les autres unités du Corridor de biodiversité, sont présentées plus en détail dans les paragraphes suivants :

- Friche située entre les rues Urbanova, Thérèse-Casgrain, René-Lecavalier et l'avenue Pierre Dansereau : cette friche est entourée de milieu urbain et encadre un milieu humide et un cours d'eau, ce dernier étant un habitat potentiel pour le poisson. La présence de ce dernier, un marécage arborescent à frêne rouge, rend cette friche particulièrement propice aux aménagements pour la couleuvre brune, incluant les hibernacles et les amas de roches. Afin de maintenir les milieux naturels de cette zone très anthropique, aucun aménagement pour la pratique d'activités ne doit être réalisé.
- Friche située dans le prolongement du boulevard des Plateaux : dans un même ordre d'idée que la friche précédente, cette grande friche arbustive pourrait être aménagée pour les couleuvres vu sa proximité avec un milieu humide. Une zone pourrait également être dédiée aux oiseaux champêtres avec la plantation d'une prairie florifère. Cette dernière bénéficierait également aux espèces de pollinisateurs. La création de passages fauniques est aussi envisagée dans cette friche, afin de diminuer l'impact de la fragmentation causée par les rues et ainsi faciliter les déplacements des différents groupes fauniques fréquentant les environs. Les passages fauniques prennent des formes différentes dépendamment des espèces qui sont visées.



INTENTIONS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT	PHASAGE			COÛTS
	Court (0-5 ans)	Moyen (6-10 ans)	Long (+10 ans)	
Nichoirs pour oiseaux	60 000 \$			60 000 \$
Perchoirs pour oiseaux	30 000 \$			30 000 \$
Prairies fleuries	150 000 \$			150 000 \$
Plantation de bosquets	75 000 \$			75 000 \$
Ponceau- passage faunique	50 000 \$			50 000 \$
Hibernacles à couleuvres	110 000 \$			110 000 \$
Sites de lézardage	25 000 \$			25 000 \$
Total	500 000 \$			500 000 \$
Contingences (30%)	150 000 \$			150 000 \$
Grand total	650 000 \$			650 000 \$

7.3.5.4 ANCIENNE PÉPINIÈRE

Intentions de protection et d'aménagement

Le site de l'ancienne pépinière qui couvre à l'heure actuelle environ 90 ha a été utilisé par le passé par la Ville de Montréal, pour la production d'espèces d'arbres adaptées aux conditions climatiques de la région, ainsi que pour la production de vivaces. Environ 17 ha de cette unité de paysage sera préservé dans l'emprise Hydro-Québec puisque des développements domiciliaires sont projetés de part et d'autre de celle-ci. En raison de cet historique, ce site présente une configuration particulière, caractérisée par la présence de longues haies d'arbres et de friches herbacées et arbustives. Quelques milieux hydriques sont également présents. Les milieux naturels et le caractère historique du site en font un lieu propice pour l'aménagement d'habitats fauniques ainsi que pour des activités éducatives et de plein air à faible impact.

D'un point de vue écologique, cette aire est particulièrement propice aux espèces d'oiseaux champêtres qui peuvent s'y installer pour la période de nidification. Ce site pourrait donc être bonifié pour l'utilisation par ces espèces, qui sont en déclin en raison de la perte de leur habitat et des modifications des pratiques agricoles. L'aménagement de prairies florifères et des bosquets d'arbres fruitiers dans ce grand espace bénéficieraient également aux pollinisateurs. Afin de respecter la configuration historique des lieux, les bosquets plantés pourraient être linéaires. La trame orthogonale des anciens chemins parcourant la pépinière pourrait être utilisée pour aménager un parcours éducatif et culturel sur l'histoire du site, les diverses espèces d'arbres présentes et les aménagements fauniques qui y seraient intégrés.

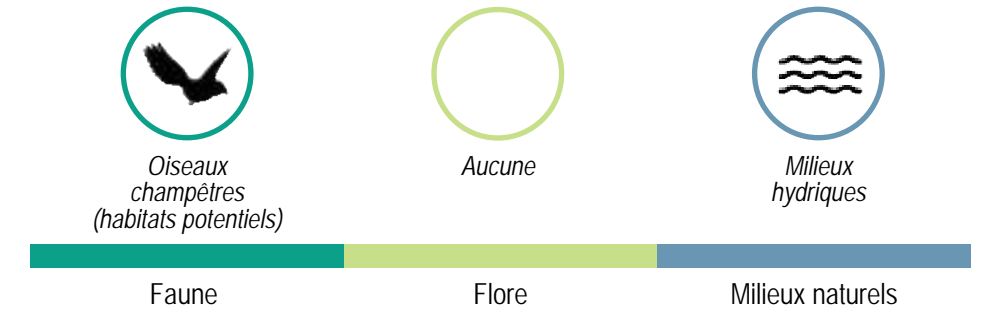
La TransTerrebonne, lors de sa prolongation éventuelle vers le sud, cheminera dans l'ancienne pépinière et permettra la pratique d'activités comme le vélo, le ski de fond et la randonnée.



1 **Parcours piétonnier et cyclable (réseau de la TransTerrebonne projeté)**
 Mise en place d'une passerelle afin de remplacer de vieux ponceaux qui permettent le franchissement du ruisseau de la Pinière. Cette passerelle s'inscrira dans le prolongement de la TransTerrebonne.

Figure 37. Ancienne pépinière

Les sensibilités dans l'unité (espèces en situation précaire ou milieux sensibles) :



INTENTIONS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT	PHASAGE			COÛTS
	Court (0-5 ans)	Moyen (6-10 ans)	Long (+10 ans)	
Passerelle en acier et bois (20 m)		85 000 \$		85 000 \$
Corridor de mobilité/ ouest en bordure du ruisseau de La Pinière			350 000 \$	350 000 \$
Corridor de mobilité/ est en bordure de la bande verte			685 000 \$	685 000 \$
Brise-vent/ alignements d'arbres et d'arbustes			50 000 \$	50 000 \$
Naturalisation/ prairies florales		115 000 \$		115 000 \$
Naturalisation/ bosquets		60 000 \$		60 000 \$
Naturalisation d'une bande de 30m de part et d'autre du ruisseau		40 000 \$		40 000 \$
Hibernacles à couleuvres		27 500 \$		27 500 \$
Total		327 500 \$	1 085 000 \$	1 412 500 \$
Contingences (30%)		98 250 \$	325 500 \$	423 750 \$
Grand total		425 750 \$	1 410 500 \$	1 836 250 \$

7.3.5.5 EMPRISE HYDROÉLECTRIQUE

Dans l'emprise hydroélectrique, des aménagements sont proposés afin d'optimiser la valeur écologique et sociale de ce secteur.

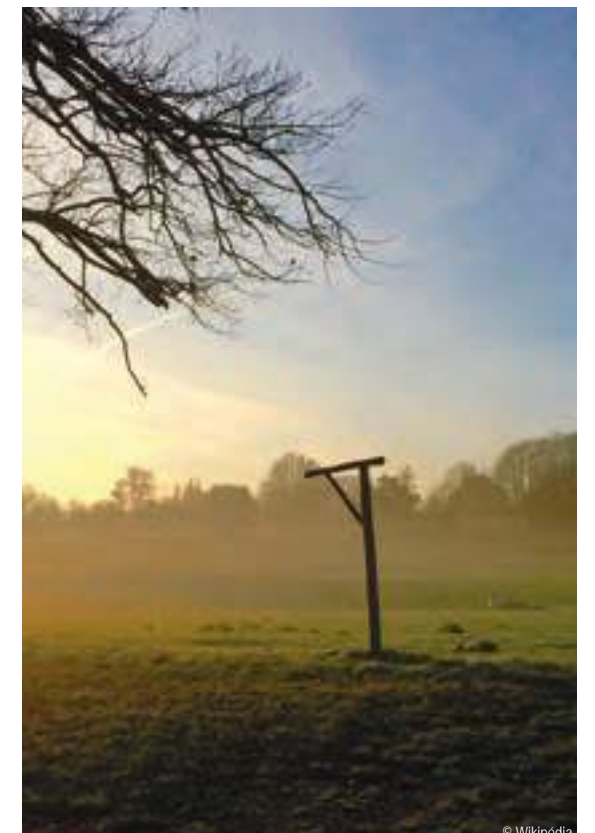
Le milieu naturel de l'emprise hydroélectrique est largement dominé par les friches herbacées et arbustives. Des bandes boisées sont aussi présentes, ainsi que des milieux humides et quelques cours d'eau, dont le ruisseau de La Pinière. Le milieu riverain de la rivière des Mille-Îles borde également l'extrémité sud de l'emprise. Le coteau, avec son relief particulier, occupe quant à lui la portion centrale de l'emprise.

La diversité des milieux naturels fait de l'emprise hydroélectrique un habitat intéressant pour de nombreuses espèces floristiques et fauniques. Les friches situées à proximité des milieux humides sont propices aux couleuvres, dont la couleuvre brune. Les oiseaux champêtres utilisent également les friches pour la nidification et les emprises sont donc des lieux de prédilection pour ces espèces dont plusieurs ont un statut précaire. La friche fera donc l'objet d'aménagements pour favoriser les couleuvres. Des prairies florifères pourraient aussi être ensemencées, favorisant ainsi les oiseaux champêtres et, par le fait même, les pollinisateurs.

L'emprise hydroélectrique étant un milieu ouvert de grande superficie et relativement homogène, des Corridors fauniques seront aussi aménagés pour favoriser la mobilité des divers groupes fauniques présents. Ces Corridors pourront prendre la forme de reboisement avec des espèces d'arbres et d'arbustes adaptées aux emprises et pouvant offrir un couvert pour la faune. Dans un même ordre d'idées, la qualité et la largeur des bandes riveraines des cours d'eau pourraient aussi être bonifiées par la plantation. Afin de limiter l'impact des routes qui traversent l'emprise hydroélectrique sur la mobilité des espèces, des ponceaux fauniques pourraient être aménagés sous les routes existantes lorsqu'elles seront reconstruites. Idéalement, ces ponceaux fauniques doivent être prévus lors de la conception de la route.

Intentions de protection et d'aménagement

De façon générale, les emprises hydroélectriques ont une valeur sociale faible. Il est toutefois possible d'améliorer leur attrait en aménageant ces longs Corridors pour la pratique de certaines activités et pour faciliter les déplacements vers des zones d'intérêts. Ainsi, le prolongement de la TransTerrebonne vers le sud de l'emprise permettrait de joindre les abords de la Rivière des Mille-Îles et d'accéder au Corridor de biodiversité par l'extrémité est de la côte de Terrebonne. Rappelons que la TransTerrebonne est utilisée pour une foule d'activités comme le vélo, la promenade, le ski de fond, etc. La largeur de l'emprise située au sud de la rue de Champigny atteint 210 m.



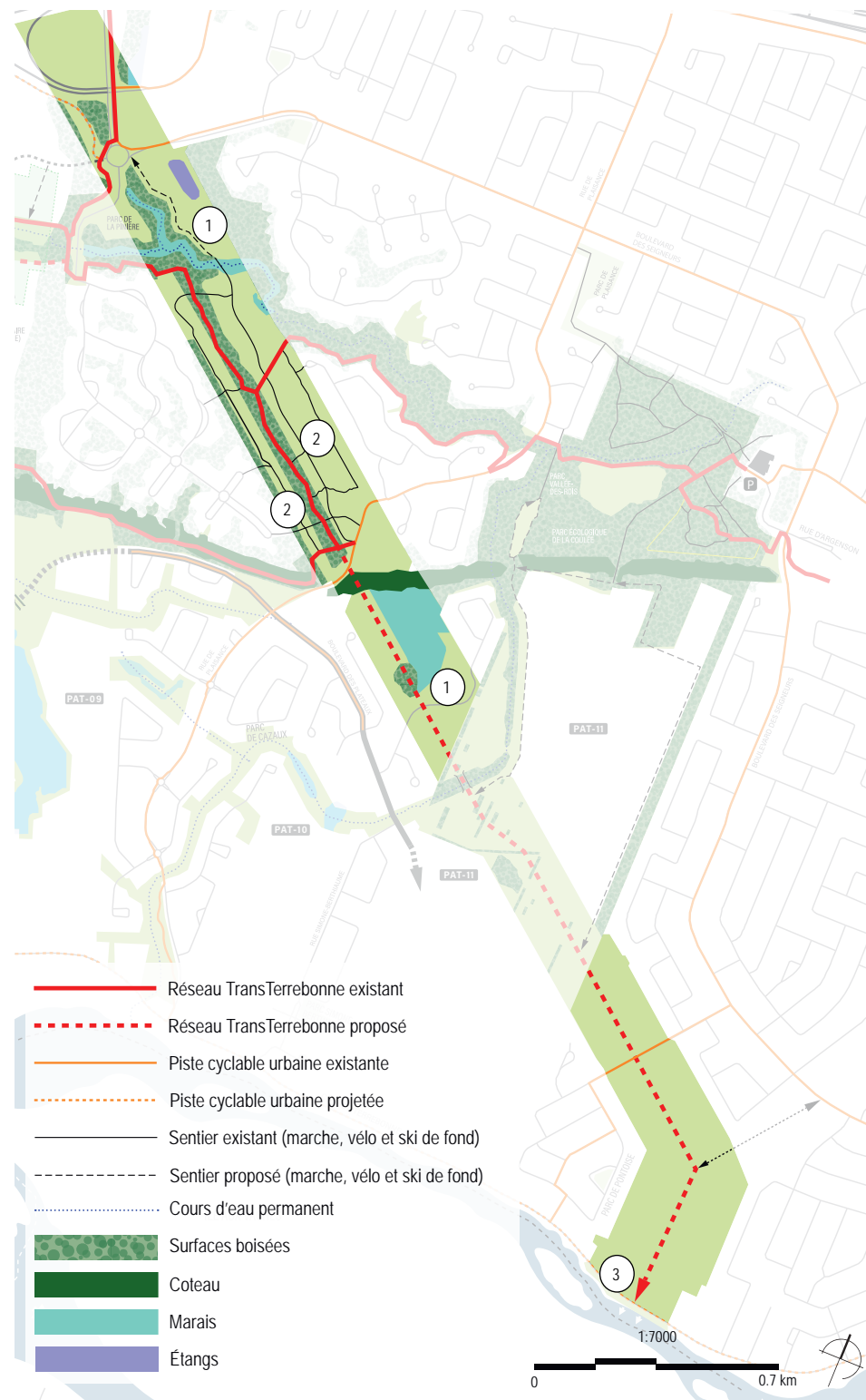


Figure 38. Emprise hydroélectrique

Les milieux naturels dans l'unité :

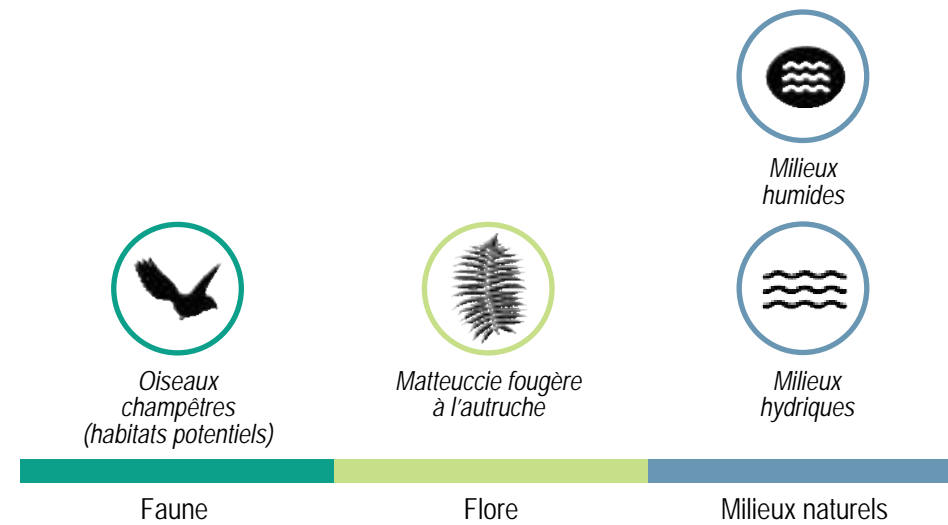
- Friches arbustives et herbacées
- Milieu boisé (forêt mixte, forêt à feuillus et chênaie rouge)
- Milieux humides (marais à roseau commun et étang anthropique)
- Coteau
- Milieux hydriques

Les menaces et contraintes dans l'unité :

Espèce végétale exotique envahissante (EVEE) :

- Roseau commun

Les sensibilités dans l'unité (espèces en situation précaire ou milieux sensibles) :



Emprise hydroélectrique (rue de Plaisance et TransTerbonne)

- 1 **Observation ornithologique - Perchoirs**
Mise en place de perchoirs pour oiseaux et autres espèces aviaires prenant la forme d'éléments ludiques dans le paysage.
- 2 **Observation ornithologique - Nichoirs**
Implantations de nichoirs adaptés aux espèces du milieu.
- 3 **Carte signalétique**
Cartes signalétiques illustrant la carte du Corridor de biodiversité, ses réseaux et l'ensemble de ses aménagements, positionné au point d'entrée du chemin de la Côte de Terrebonne.

INTENTIONS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT	PHASAGE			COÛTS
	Court (0-5 ans)	Moyen (6-10 ans)	Long (+10 ans)	
Prolongement sentier TransTerbonne		432 000 \$		432 000 \$
Naturalisation des abords du ruisseau La Pinière de La pinière /nord		120 000 \$		120 000 \$
Désaffectation de sentiers		75 000 \$		75 000 \$
Panneaux signalétiques- Carte repère			30 000 \$	30 000 \$
Ponceau en béton- passage faunique		5 000 \$		5 000 \$
Hibernacles à couleuvres		27 500 \$		27 500 \$
Nichoirs pour oiseaux		10 000 \$		10 000 \$
Perchoirs pour oiseaux		9 000 \$		9 000 \$
Total		678 500 \$	30 000 \$	708 500 \$
Contingences (30%)		203 550 \$	9 000 \$	212 550 \$
Grand total		882 050 \$	39 000 \$	921 050 \$

7.3.5.6 TERRE AGRICOLE

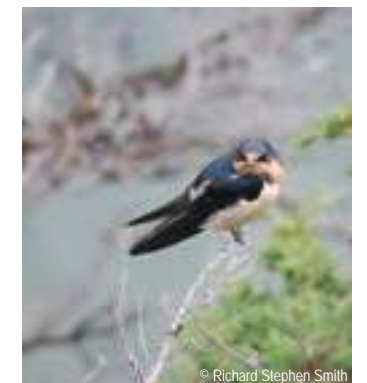
Étant donné que l'agriculture, peu importe sa forme, n'est pas permise dans le Corridor, aucune activité agricole ne sera prévue. Afin de conserver une trace de l'historique de l'agriculture dans le secteur, un repère significatif de ce passé pourrait être aménagé.

La parcelle de terre agricole qui fait partie du Corridor est située dans la plaine de la rivière des Mille-Îles et plus précisément au sud du Boisé des Plateaux. Actuellement, elle est exploitée pour la culture à grand interligne. À part le ruisseau Lapointe qui traverse la parcelle agricole en question, les milieux naturels qu'on y trouve ne sont pas sensibles puisqu'ils ont déjà été perturbés de façon majeure. En effet, à cet endroit, le ruisseau est rectiligne et sa bande riveraine est limitée. Il y a cependant un marécage arbustif de près de 7 ha attenant à la parcelle agricole la plus à l'est.

Intentions de protection et d'aménagement

Il serait intéressant d'évaluer la possibilité d'implanter une maison de la biodiversité à proximité de la parcelle agricole faisant partie intégrante du territoire préservé du Corridor. Ce bâtiment d'accueil dont la facture architecturale serait empruntée au patrimoine agricole régional s'inscrirait au carrefour de la TransTerrebonne Sud et de l'avenue Pierre-Dansereau, tel un repère dans le paysage. La maison de la biodiversité assumerait une vocation éducative auprès de la population locale et des visiteurs. On pourrait même y retrouver des locaux pouvant être utilisés par des organismes et des enseignants associés aux commissions scolaires du milieu pour la tenue d'ateliers spécifiques destinés aux enfants de tout âge. Il serait également le lieu d'expositions d'art visuel temporaires (expositions de photos tirées du Corridor, de peinture et autres formes d'art visuel).

Un second bâtiment de type grange pourrait être implanté dans cette unité paysagère et en retrait de la maison de la biodiversité. Sa fonction serait avant tout d'offrir un habitat pour la reproduction de l'hirondelle rustique dont les populations sont en déclin au Québec et qui est reconnue comme une espèce menacée en vertu de la LEP. Les hirondelles se regroupent en petites colonies déstructurées dans un même site de nidification. Un tel regroupement d'individus peut créer un spectacle époustoufflant lorsqu'elles volent autour d'une grange, vont et viennent. Nature-Action Québec avait recommandé d'aménager le site pour les oiseaux champêtres et les pollinisateurs, ce qui est tout à fait compatible avec la vocation de la grange. Le niveau inférieur de cette petite grange pourrait également servir de lieu d'entreposage de petits équipements destinés aux activités éducatives du milieu. Elle s'inscrirait à même de nouvelles parcelles laissées en friche et composées de mélanges floraux et de graminées indigènes participant au maintien des populations d'insectes pollinisateurs et favorables à l'alimentation de la faune aviaire du Corridor de biodiversité. Des jardins thématiques pourraient aussi être aménagés et offrir des activités et des démonstrations liées à l'horticulture et aux pratiques écologiques liées au jardinage.



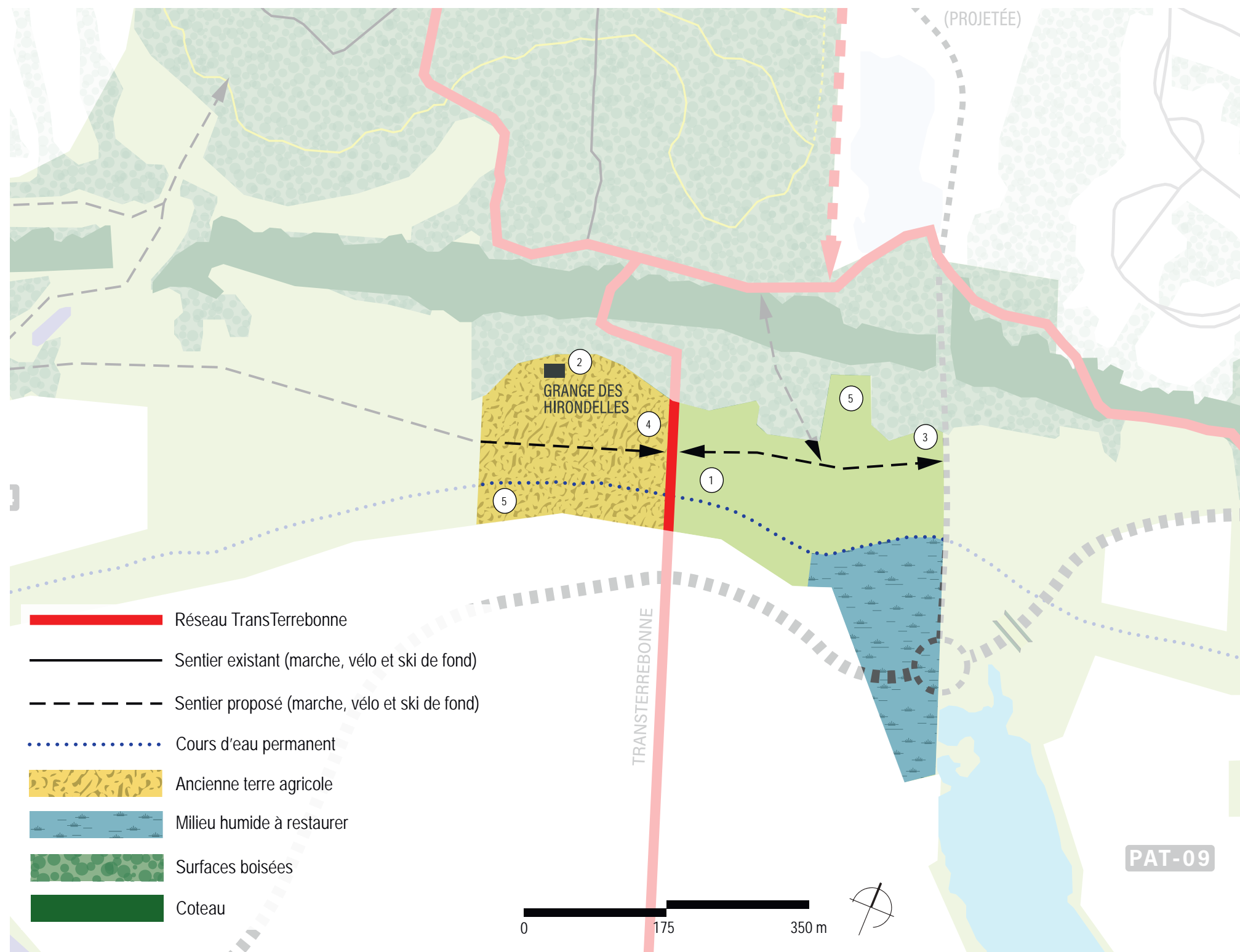


Figure 39. Terre agricole

- ① **Maison de la biodiversité**
Évaluer l'opportunité d'implanter une Maison de la biodiversité qui pourrait jouer un rôle de bâtiment d'accueil, d'espace administration, d'éducation, de rassemblement (30 personnes), d'expérimentation, d'alimentation, d'exposition et de diffusion.
- ② **Observation ornithologique - Hironnelles rustiques**
Construction d'une grange destinée à accueillir des colonies d'hironnelles rustiques.
- ③ **Carte signalétique**
Cartes signalétiques illustrant la carte du Corridor de biodiversité, ses réseaux et l'ensemble de ses aménagements.
- ④ **Initiation au jardinage (écojardinage)**
Aménagements de jardins thématiques liés aux pratiques écologiques en jardinage et en horticulture.
- ⑤ **Observation ornithologique - Perchoirs**
Mise en place de perchoirs pour oiseaux prenant la forme d'éléments ludiques dans le paysage.

INTENTIONS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT	PHASAGE			COÛTS
	Court (0-5 ans)	Moyen (6-10 ans)	Long (+10 ans)	
Maison de la biodiversité	100 000 \$			100 000 \$
Grange pour hironnelles		60 000 \$		60 000 \$
Petit stationnement d'accueil/ véhicules/ bicyclettes			185 000 \$	185 000 \$
Désaffectation de sentiers		75 000 \$		75 000 \$
Panneaux signalétiques - Carte repère			20 000 \$	20 000 \$
Prairies fleuries		100 000 \$		100 000 \$
Jardins thématiques			250 000 \$	250 000 \$
Perchoirs pour oiseaux		6 000 \$		6 000 \$
Total	100 000 \$	241 000 \$	455 000 \$	796 000 \$
Contingences (30%)	30 000 \$	72 300 \$	136 500 \$	238 800 \$
Grand total	130 000 \$	313 300 \$	591 500 \$	1 034 800 \$

7.3.6 COTEAU

Description de l'unité

Le Corridor de biodiversité comprend une partie du Grand Coteau, un escarpement qui s'étend d'est en ouest et qui structure fortement le paysage. Le coteau est en fait un ancien rivage sablonneux qui crée des secteurs d'instabilité (WSP). La hauteur de l'escarpement varie de 25 à 35 m de hauteur, se déclinant du nord vers le sud. La végétation du coteau correspond majoritairement à des peuplements de feuillus qui servent d'habitats à plusieurs espèces de boisés ou de lisières. Globalement, le coteau peut servir de Corridor de déplacement pour la faune. Quelques secteurs du coteau sont plutôt en friche, notamment au niveau de l'emprise hydroélectrique et ils sont donc propices à des espèces de milieux ouverts, comme les oiseaux champêtres.

La TransTerrebonne chemine sur une grande partie du coteau et permet la pratique du vélo, de la marche et du ski de fond, activités qui permettent d'apprécier l'ambiance nature du boisé, ainsi que les panoramas vers Montréal et les Montérégiennes. Afin de permettre la découverte et l'appréciation de ces paysages et panoramas, trois (3) aires de repos de type belvédères pourraient être aménagées au niveau du coteau. L'aménagement d'un premier belvédère dont la vue est intéressante s'avère possible à moins de 600 m du point d'entrée situé à l'intersection du boulevard des Plateaux et de la rue de Plaisance. Ce belvédère offre une vue ouverte vers Montréal, l'oratoire Saint-Joseph et le Mont-Royal. Le second positionné à 800 m du point d'entrée du boulevard Lapinière ouest, offre également une vue très intéressante d'abord sur le paysage vallonné et ponctué de points d'eau du golf Le Versant, positionné en avant-scène, et ensuite vers le Mont-Royal et le centre-ville de Montréal situé à l'horizon. Un troisième point d'observation situé cette fois-ci sur la partie supérieure du coteau associé au boisé de la rue Georges-VI bénéficie également de vues fort intéressantes vers le Mont-Royal, l'oratoire Saint-Joseph et les collines Montérégiennes.



Détente et contemplation du paysage

- ① **Belvédère #1**
Aménagement d'un belvédère d'observation constitué d'une structure cadrant la vue vers le point focal désiré.
- ② **Belvédère #2**
Mise en place d'un belvédère avec une structure en porte-à-faux pointant en direction sud et offrant une vue vers le golf Le Versant et le panorama d'arrière-scène.
- ③ **Belvédère #3**
Aménagement d'un belvédère de type tour d'observation constitué d'une structure cadrant la vue vers le point focal désiré.

INTENTIONS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT	PHASAGE			COÛTS
	Court (0-5 ans)	Moyen (6-10 ans)	Long (+10 ans)	
Désaffectation de sentiers		200 000 \$		200 000 \$
Belvédère (#1)		300 000 \$		300 000 \$
Belvédère (#2) : Boisé des Plateaux Voir section 7.3.3.4			300 000 \$	300 000 \$
Belvédère (#3) : Boisé de la rue Georges-VI Voir section 7.3.3.5			300 000 \$	300 000 \$
Total		300 000 \$	600 000 \$	900 000 \$
Contingences (30%)		90 000 \$	180 000 \$	270 000 \$
Grand total		390 000 \$	780 000 \$	1 170 000 \$



Figure 40. Coteau

7.4 SYNTHÈSE DES COÛTS

Cette section résume les intentions de protection et d'aménagement prévues au cours des prochaines années. Elle présente pour chacune des unités écologiques les coûts des propositions répartis selon trois (3) phases de réalisation, nommément : à court terme (0-5 s); moyen terme (6-10 ans); et long terme (plus de 10 ans).

INTENTIONS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT	PHASAGE			TOTAL	MAJORATION (30%)
	Court (0-5 ans)	Moyen (6-10 ans)	Long (+10 ans)		
7.3.1 Milieux hydriques		525 000 \$	225 000 \$	750 000 \$	975 000 \$
7.3.2 Milieux humides					
7.3.2.1 Marécages arborescents et arbustifs					
7.3.2.2 Marais					
7.3.2.3 Étangs					
7.3.3 Milieux boisés					
7.3.3.1 Surfaces boisées	100 000 \$	210 000 \$		310 000 \$	403 000 \$
7.3.3.2 Boisé Érablière noire	343 375 \$	12 000 \$		355 375 \$	461 988 \$
7.3.3.3 Boisé parc écologique de la Coulée	108 000 \$	269 000 \$		377 000 \$	490 100 \$
7.3.3.4 Boisé des Plateaux	581 500 \$	562 500 \$	180 000 \$	1 324 000 \$	1 721 200 \$
7.3.3.5 Boisé Georges-VI	393 000 \$	419 000 \$		812 000 \$	1 055 600 \$
7.3.4 Complexes écologiques					
7.3.4.1 Complexe écologique du parc de la Rivière	285 000 \$	10 160 000 \$		10 445 000 \$	13 578 500 \$
7.3.4.2 Complexe écologique de la Sablonnière	364 500 \$	232 000 \$		596 500 \$	775 450 \$
7.3.5 Milieux ouverts					
7.3.5.1 Espaces ouverts	343 500 \$	167 700 \$	217 000 \$	728 200 \$	946 660 \$
7.3.5.2 Golf					
1. Ruisseau Lapointe	389 500 \$	405 200 \$	332 000 \$	1 126 700 \$	1 464 710 \$
2. Plaine en friche du Ruisseau Lapointe	343 500 \$	813 000 \$		1 156 500 \$	1 503 450 \$
3. Terrain renaturalisé	173 000 \$	753 000 \$		926 000 \$	1 203 800 \$
7.3.5.3 Friche	500 000 \$			500 000 \$	650 000 \$
7.3.5.4 Ancienne pépinière		327 500 \$	1 085 000 \$	1 412 500 \$	1 836 250 \$
7.3.5.5 Emprise Hydro-Québec		678 500 \$	30 000 \$	708 500 \$	921 050 \$
7.3.5.6 Terre agricole	100 000 \$	241 000 \$	455 000 \$	796 000 \$	1 034 800 \$
7.3.6 Coteau		300 000 \$	600 000 \$	900 000 \$	1 170 000 \$
Sous-total Unités	4 024 875 \$	15 656 400 \$	3 124 000 \$	22 805 275 \$	29 646 858 \$
Accès-Accueil	1 626 000 \$	1 728 000 \$	4 676 600 \$	8 030 600 \$	10 439 780 \$
Total	5 650 875 \$	17 384 400 \$	7 800 600 \$	30 835 875 \$	40 086 638 \$
Contingences (30%)	1 695 263 \$	5 215 320 \$	2 340 180 \$	9 250 763 \$	
Grand total	7 346 138 \$	22 599 720 \$	10 140 780 \$	40 086 638 \$	



Section 8

STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

8.1 MISE EN ŒUVRE

Plusieurs stratégies peuvent être utilisées par la Ville pour faire face aux coûts d'immobilisation, d'opération et d'entretien reliés au Corridor de biodiversité :

- Les immobilisations (emprunts, fonds de roulement);
- Les budgets d'opération;
- Les subventions (participation publique et privée);
- Les partenariats (publics et privés).

Ces stratégies, bien qu'appropriées, et celles dont peut disposer la Ville, se sont démontrées insuffisantes dans le passé pour faire face aux défis à relever, laissant sérieusement s'aggraver l'état général de certains aménagements et équipements récréatifs et de plein air. Il appartient aux élus municipaux, dans le cadre du processus budgétaire de la Ville, de prendre les décisions appropriées à ce niveau. La capitalisation en aménagement et le maintien des actifs par l'entretien des aménagements existants et la correction des déficiences fonctionnelles deviennent primordiaux.

À cet effet, la création d'un fonds spécial et l'établissement d'une politique de financement de la pérennité des aménagements naturels et des équipements existants et à venir pourraient être des outils de planification appropriés. L'élaboration du Plan directeur d'accessibilité et d'aménagement du Corridor de biodiversité de Terrebonne fait état d'intentions de protection des milieux naturels et d'aménagements d'équipements. Encore ici, c'est généralement le règlement d'emprunt qui est utilisé. Le rythme des investissements dépend à la fois de la volonté politique et des opportunités de partenariat avec le milieu qui se présentent.

De plus, la Ville devra se montrer très opportuniste dans la recherche de financement partagé avec les gouvernements supérieurs. La participation de ces derniers est requise pratiquement pour tout projet d'implantation de nouveaux équipements récréatifs ou encore pour l'aménagement des espaces verts et bleus. Encore ici, ces partenariats devront être explorés au maximum.

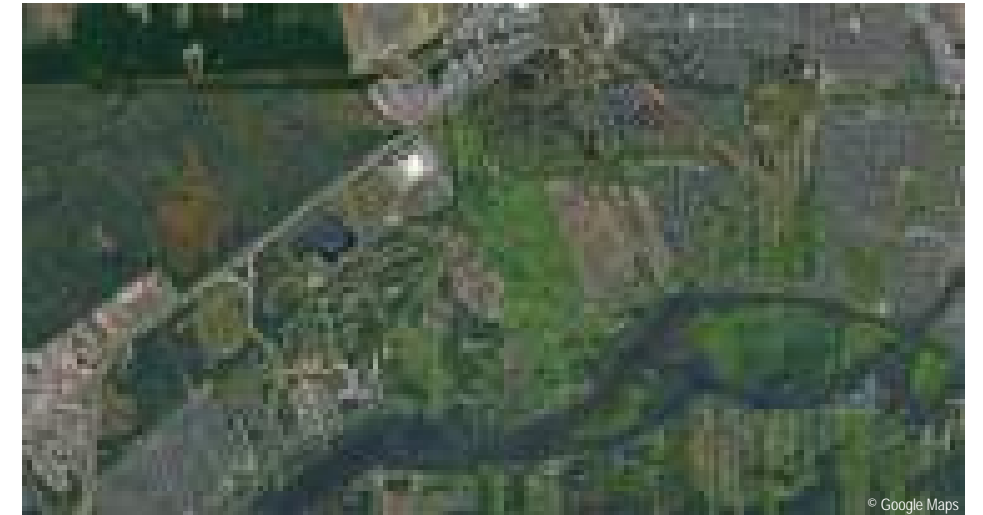
Toutefois, la Ville devrait être désignée comme seule entité responsable de la préservation du site naturel, de sa naturalisation et de toutes restrictions émanant de sa juridiction, et ce, en conformité avec son mandat premier qui consiste à protéger et à pérenniser la ressource. Cette responsabilité ne devrait s'appuyer sur aucun partenariat financier, mais plutôt sur un budget Ville récurrent pouvant assurer la mission de conservation du territoire à moyen-longs terme. Un mode de partenariat devrait être toutefois favorisé en ce qui a trait à l'exploitation du site, en regard de la mise en place d'activités sportives, culturelles ou ludiques, compatibles au milieu naturel et impliquant divers équipements à aménager et à entretenir, à l'inclusion de tout ce qui concerne l'animation, l'interprétation, etc. Ces activités demeureraient ainsi sujettes à être réévaluées annuellement, en toute objectivité, en ce qui a trait à leur intensité, leurs impacts et empreinte écologique réelle sur le milieu.

À cet égard, la Ville peut faire appel à un mode d'intervention mixte selon lequel la municipalité, par les pouvoirs dont elle dispose, partage les responsabilités de gestion (planification – direction – contrôle) inhérentes à l'offre de services aux citoyens avec un ou des organismes externes à l'appareil municipal. Ce mode d'intervention implique toutefois une relation de « partenariat » où il existe une compatibilité d'objectifs entre le Service municipal et un ou des organismes du milieu. De manière à renforcer ce mode d'intervention en partenariat avec les acteurs du milieu, elle entend soutenir les réseaux avec lesquels elle collabore, favoriser le développement d'offres de services intégrées et mettre en place des modèles d'interventions efficaces. Soulignons qu'un tel mode d'intervention cadre avec les orientations mise de l'avant dans le Plan stratégique de Terrebonne 2021-2025, où la Ville souhaite favoriser la synergie en matière de développement durable avec les différents partenaires et organismes sans but lucratif sur son territoire.

En raison de son aspect novateur et de son caractère polyvalent, la TransTerrebonne et le parc de la Rivière sont des exemples de projets pouvant être opérés en partenariat avec les acteurs locaux de plein air. La Ville fait déjà preuve de leadership dans le domaine en ayant mis sur pied, il y a plus de 30 ans, le Groupe plein air Terrebonne (GPAT), une initiative qui permet de : 1) promouvoir, planifier et organiser des activités récréatives de plein air sur le territoire de Terrebonne; 2) organiser, gérer, exploiter et entretenir toute installation ou équipement qui pourrait lui être confié.

La formule de partenariats publics-privés pourrait également s'étendre à de nombreuses autres activités comme la restauration de milieux humides, la création ou la consolidation d'habitats fauniques, l'aménagement de sentiers et leur entretien, l'interprétation des milieux naturels en solo ou au moyen de visites guidées, la mise en place de programmes éducatifs sur les milieux naturels, la fourniture d'activités de plein air (randonnées quatre-saisons, initiation au kayak, au canot et à la planche à pagaie, etc.).

Bref, la stratégie de mise en œuvre devra considérer les ressources financières, matérielles et humaines disponibles. Elle devra également identifier le (ou les responsables) au sein de la Ville qui aura comme mission de mettre en chantier ce projet et qui saura mettre à contribution les différents services de la Ville et les partenaires locaux, régionaux, provinciaux et fédéraux. Au-delà de son attraction par diverses clientèles à la recherche d'expérience nature renouvelée, le Corridor de biodiversité devra maintenir sa mission première, soit de protéger ses composantes naturelles et paysagères tout en rendant accessibles aux citoyennes et citoyens de Terrebonne certaines parties de son territoire à des fins d'interprétation de la nature, d'éducation et de plein air. Pour y arriver, des expertises de pointe aux pratiques innovantes et responsables devront être mises à contribution en matière de protection des milieux naturels et d'aménagement d'infrastructures vertes.



8.2 RECOMMANDATIONS

Tout au long du processus d'élaboration du Plan directeur, plusieurs éléments et enjeux ont été retenus comme étant essentiels et conditionnels à la réalisation du Plan directeur. Ces éléments se présentent comme suit sous la forme de recommandations :

1. Création d'un logo ou d'une image identitaire qui permettra aux utilisateurs de se rendre compte qu'ils entrent ou qu'ils sont dans le Corridor;
2. Établissement d'un code de vie et d'une signalétique claire permettant à tous de pouvoir bien suivre les règles en vigueur;
3. Mise en place d'un programme et d'un comité de surveillance composé de bénévoles pour assurer le respect des consignes de sécurité;
4. Implantation d'un programme de suivi des installations pour la protection de la faune;
5. Implantation d'un programme de suivi pour la protection et la pérennité de la flore;
6. Aménagement de circuits en boucle à travers les PAT afin de diminuer la pression sur la TransTerrebonne;
7. Identification claire des accès au corridor;
8. Protection des milieux naturels de façon prioritaire par rapport aux autres activités du Corridor de biodiversité;
9. Subdivision du Corridor en unités et en sous-unités écologiques;
10. Mise en valeur écologique et de plein air conditionnelle à de multiples sources de financement (municipale, régionale, gouvernementale, privée);
11. Mise en place d'un organisme municipal, para municipal ou OBNL, dont la mission est de mettre en valeur les attributs écologiques du corridor.



© Info Lanaudière

Section 9

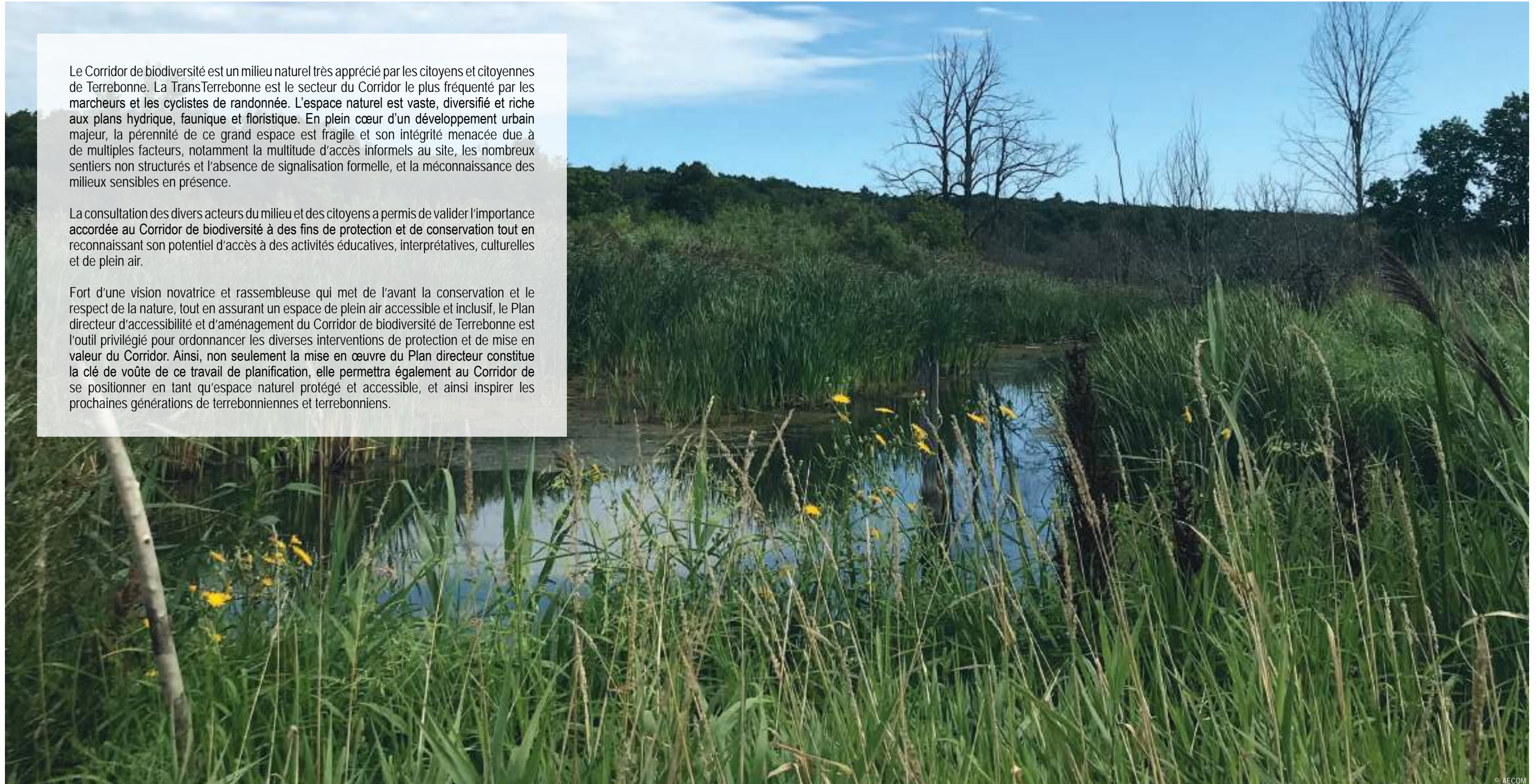
CONCLUSION

9.1 CONCLUSION

Le Corridor de biodiversité est un milieu naturel très apprécié par les citoyens et citoyennes de Terrebonne. La TransTerrebonne est le secteur du Corridor le plus fréquenté par les marcheurs et les cyclistes de randonnée. L'espace naturel est vaste, diversifié et riche aux plans hydrique, faunique et floristique. En plein cœur d'un développement urbain majeur, la pérennité de ce grand espace est fragile et son intégrité menacée due à de multiples facteurs, notamment la multitude d'accès informels au site, les nombreux sentiers non structurés et l'absence de signalisation formelle, et la méconnaissance des milieux sensibles en présence.

La consultation des divers acteurs du milieu et des citoyens a permis de valider l'importance accordée au Corridor de biodiversité à des fins de protection et de conservation tout en reconnaissant son potentiel d'accès à des activités éducatives, interprétatives, culturelles et de plein air.

Fort d'une vision novatrice et rassembleuse qui met de l'avant la conservation et le respect de la nature, tout en assurant un espace de plein air accessible et inclusif, le Plan directeur d'accessibilité et d'aménagement du Corridor de biodiversité de Terrebonne est l'outil privilégié pour ordonnancer les diverses interventions de protection et de mise en valeur du Corridor. Ainsi, non seulement la mise en œuvre du Plan directeur constitue la clé de voûte de ce travail de planification, elle permettra également au Corridor de se positionner en tant qu'espace naturel protégé et accessible, et ainsi inspirer les prochaines générations de terrebonniennes et terrebonniens.



Section 10

RÉFÉRENCES

10.1 RÉFÉRENCES

Canada. 2020. Agrile du Frêne. Principaux insectes et maladies de nos forêts au Canada. Ressources naturelles Canada. <https://www.rncan.gc.ca/nos-ressources-naturelles/forets-foresterie/feux-de-vegetation-insectes-pert/principaux-insectes-maladies-des-agrile-du-frene/13378>

CHSLD des Moulins. 2020. Services. <https://chslddesmoulins.com/>

CMM. 2011. Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). <https://cmm.qc.ca/planification/plan-metropolitain-damenagement-et-de-developpement-pmad/>

CSSMI. 2020. Bienvenue à l'école de l'Espace-Couleurs! À Propos de nous. <https://espace-couleurs.cssmi.qc.ca/>

Lajoie. 1960. Les sols des comtés d'Argenteuil, Deux-Montagnes et Terrebonne (Québec). Ministère de l'Agriculture du Canada, Services de recherches, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture de Québec et le Collège MacDonald, Université McGill. 129 pages et annexes.

MRC Les Moulins. 2020. Schéma d'aménagement révisé de remplacement. Version 2 http://www.mrclesmoulins.ca/fr/nos_services_amenagement_developpement.asp#:~:text=Le%20conseil%20de%20la%20MRC,de%20la%20MRC%20Les%20Moulins.&text=Vous%20pouvez%20%C3%A9galement%20consulter%20distinctivement,gestion%20de%20la%20croissance%20urbaine

Nature-Action Québec (NAQ). 2019. Plan de restauration et d'aménagement du Corridor de biodiversité Urbanova à Terrebonne. 75 pages et annexes.

NOVA. 2018. Plan de développement centre de la côte boisée. Préparé pour Groupe plein air Terrebonne.

Statistique Canada. 2016. Profil du recensement : Recensement de 2016 Terrebonne, Ville [Subdivision de recensement], Québec et Montréal [Région métropolitaine de recensement]. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page>.

Tourisme des Moulins. 2020. Découvrir la région. Terrebonne. <https://terrebonnemasouche.com/fr/decouvrir-la-region/terrebonne/>

Trouwborst, A., McCormack, P. C., Martinez Camacho, E. 2020. Domestic cats and their impacts on biodiversité: A blind spot in the application of nature conservation law. *People and Nature*, volume 2, Issue 1. pages 235-250. <https://doi.org/10.1002/pan3.10073>

Urbanova. 2016. Parc Marcel-De La Sablonnière: du plaisir en famille! <https://www.Urbanova.ca/Blogue-Communaute/vie-de-quartier/parc-marcel-de-la-sablonniere-du-plaisir-en-famille>

Ville de Terrebonne. 2011. Plan directeur de développement durable de la côte de Terrebonne (PDDDC). 100 pages et annexes.

Ville de Terrebonne. 2014. Profil statistique. Mise à jour du site internet de la ville. https://www.ville.terrebonne.qc.ca/uploads/html_content/terrebonne_docs/Profil_statistique.pdf

Ville de Terrebonne. 2018. Manuel d'urbanisme durable (MUD). https://ville.terrebonne.qc.ca/uploads/html_content/MUD%202019/MUD_17-11002_8_F1_WEB.pdf

Ville de Terrebonne. 2020. Décret de population 2020 - 117 664 résidents à Terrebonne. <https://www.ville.terrebonne.qc.ca/nouvelle/20/01/17/decret-de-population-2020-117-664-residents-a-terrebonne>

WSP. 2018a. Plan de gestion des milieux naturels : Résultats d'inventaires. Ville de Terrebonne. 121 pages et annexes.

WSP. 2018b. Plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels. Ville de Terrebonne. 50 pages et annexes.

Section 11
ANNEXE



Équipe de projet

Ville de Terrebonne

Karine Dancose, Technicienne en biodiversité et changements climatiques
Amélie Beaulac, Conseillère en communication
Jean-François Elliott, Conseiller aux activités de sport et de plein air



AECOM

Serge Poitras, Chargé de projet, architecte paysagiste, urbaniste
Maude Gascon, Coordonnatrice de projet, urbaniste
Lise Woods, Architecte paysagiste
Marie-Ève Bellavance, Biologiste
Marie-Ève Lavoie, Biologiste
Claudia Gbetholancy, Spécialiste en changement climatique
Myriam Lapierre, Designer
Romain Rieutort, Géomaticien



Centre d'écologie urbaine de Montréal

Isabelle Gaudette, Chargée de projet principale
Audrey Mallet, Chargée de projet secondaire
Alexandre Drouin, Chargé de projet secondaire
Thomas Gélinas, Agent de participation citoyenne
Hugo Quintin, Agent de participation citoyenne



Bleu forêt communication

Geneviève Rajotte Sauriol, Spécialiste en communication responsable
Marie-Sophie Trudeau, Consultante en communication



Avis au lecteur

L'information contenue dans le présent document ainsi que les analyses, les conclusions et les recommandations qui y sont présentées, s'il y a lieu, ne lient d'aucune façon la Ville de Terrebonne. Ce document est mis à la disposition du lecteur intéressé à titre informatif seulement.

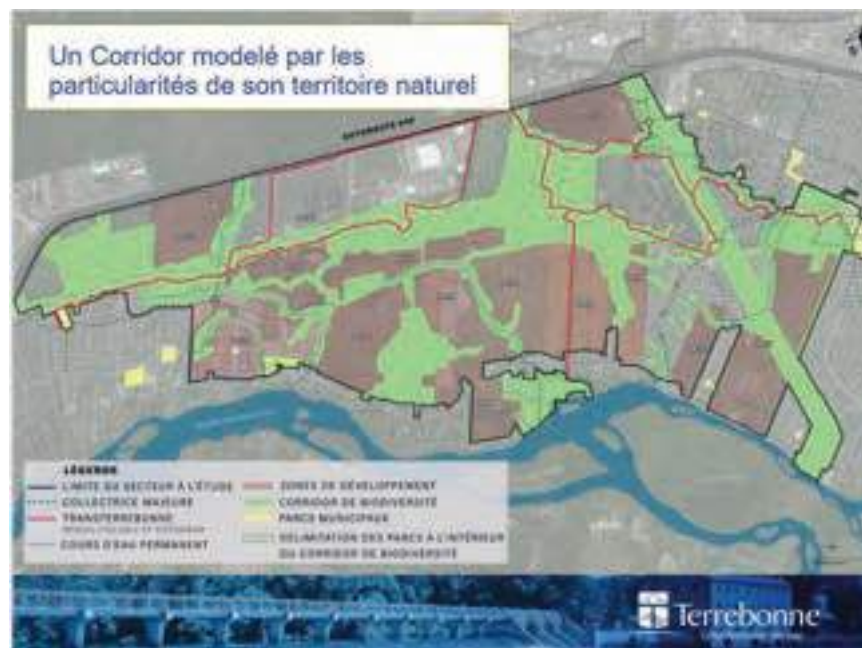
Table des matières

Mise en contexte	3
Le Corridor de biodiversité	3
Le Plan directeur	3
Démarche consultative	4
Énoncé de vision préliminaire	4
Démarche consultative	5
Le mandat	5
Entrevues avec des acteurs clés	5
Atelier avec les acteurs	5
Atelier citoyen	6
Sondage en ligne	7
Faits saillants des résultats	8
Utilisation du Corridor de biodiversité	8
Préoccupations des acteurs et des citoyens	8
Préoccupations des acteurs	8
Particularité des milieux naturels	8
Souhaits et besoins par secteurs	9
Souhaits et besoins par activités	9
Éléments de vision	10
Conclusion	11
Commentaires des participants	11

Mise en contexte

Le Corridor de biodiversité

Le Corridor de biodiversité est un espace naturel conservé de 650 hectares, en plein cœur de la ville de Terrebonne, permettant la protection d'une flore et d'une faune exceptionnelles. Le Corridor offre également un accès privilégié à la nature pour les citoyens de Terrebonne et des environs. Des paysages à couper le souffle, un boisé immense pour les amateurs de plein air et les amoureux du grand air : le Corridor de biodiversité de Terrebonne est un véritable poumon urbain!



Le Plan directeur

La Ville de Terrebonne veut se doter d'un Plan directeur d'accessibilité et d'aménagement du Corridor de biodiversité, afin de dresser les grandes orientations qui guideront le développement à venir. Il est essentiel que l'interface entre le milieu naturel et le milieu bâti s'harmonise. L'un des objectifs du Plan directeur devra être de donner accès au Corridor de biodiversité aux citoyens et de mettre en valeur ces riches milieux naturels, tout en s'assurant de conserver leur intégrité écologique et de protéger les milieux à haute valeur écologique. Le Plan devra également viser le développement de l'offre d'activités de plein air d'une manière extensive, en tenant compte de la sensibilité du milieu.

Objectifs du projet

- Guider les choix à court terme (2022-2023), moyen terme (2024-2025-2026) et long terme (2027 et plus).
- Identifier des orientations d'aménagement qui garantissent la protection du Corridor.
- Organiser de manière cohérente les différentes fonctions et activités du site, tout en considérant le milieu qui l'entoure.

Balises d'aménagement du projet

- Protection d'un écosystème d'exception, notamment d'espèces à statut précaire.
- Accessibilité du Corridor pour la population et valorisation de son rôle dans la communauté.
- Connectivité entre la nature et le milieu urbain à proximité.
- Durabilité et qualité des d'aménagements mis en place.

Principaux enjeux

- Intégrité écologique et paysagère.
- Cohabitation humain-nature.
- Socialisation et identité.

Présenté par le Centre d'écologie urbaine de Montréal à la Ville de Terrebonne, janvier 2021.

Démarche consultative

Pour élaborer un Plan directeur à l'image de ses citoyens, la Ville de Terrebonne demande que le projet soit accompagné par une démarche participative, selon une approche adaptée aux différents publics cibles. La démarche consultative de l'automne 2020 a permis de mieux saisir les besoins et attentes de la population quant au Corridor de biodiversité pour orienter l'élaboration du Plan directeur.

Objectifs de la démarche participative

- Favoriser un partenariat avec les acteurs locaux (organismes du milieu, partenaires potentiels, citoyens, etc.), afin de les impliquer dans la définition et dans l'enrichissement du Plan directeur.
- Mettre en place une démarche participative audacieuse, mais qui a toutefois été éprouvée et qui permet aux participants, via divers moyens, d'exprimer leurs points de vue.
- Adapter la démarche selon le groupe visé au moment de l'activité.
- Favoriser l'acceptabilité sociale de la démarche financière.

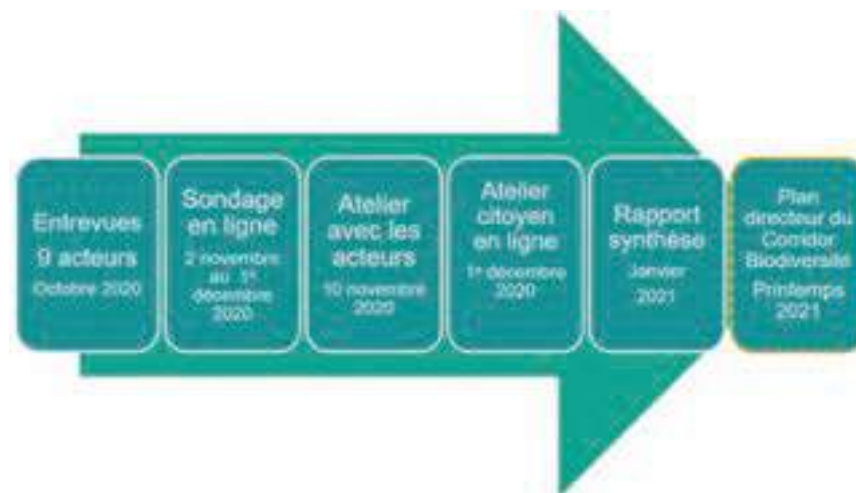


Figure 1. Démarche consultative

Énoncé de vision préliminaire

Une vision préliminaire a été présentée aux participants lors des ateliers afin de recueillir leurs commentaires sur leur adhésion à cet énoncé. Ainsi, la vision a pu ensuite être remodelée suite aux discussions afin de se conformer davantage aux attentes de la population et des acteurs clés. L'énoncé préliminaire tel que présenté lors des ateliers était le suivant :

« Le Corridor de biodiversité vise la protection, la conservation et le respect de la nature, tout en étant un espace de plein air accessible et inclusif.

Le Corridor se distingue par la qualité et la durabilité des aménagements, ainsi que par son rayonnement dans la communauté en tant que site naturel unique et préservé, qui fera la fierté des citoyennes et des citoyens de Terrebonne. »



Figure 2. Particularités du Corridor de biodiversité

Démarche consultative

Le mandat

La firme AECOM a été mandatée pour élaborer le Plan directeur d'accessibilité et d'aménagement du Corridor de biodiversité, avec l'aide du Centre d'écologie urbaine de Montréal pour mener le processus participatif et Bleu forêt communication pour développer la stratégie de communication. En tout, quatre activités participatives ont été organisées sur une période de deux mois à l'automne 2020. Un total de 512 participations a été pris en compte, dont la contribution de 15 organismes impliqués.

Entrevues avec des acteurs clés

Neuf entrevues de 30 minutes ont été réalisées auprès de représentants d'organismes durant la période allant du 2 octobre au 2 décembre 2020. Pour diriger la discussion lors de ces visioconférences, l'animateur suivait un questionnaire de 13 questions. Les résultats des huit premières entrevues réalisées en octobre ont permis d'ajuster les questions du sondage ainsi que de préparer les ateliers de consultation. Autant d'hommes que de femmes ont été interrogés.

Objectifs :

- Informer les acteurs de la démarche en cours (Plan directeur et consultation).
- Comprendre les enjeux et les préoccupations des acteurs du milieu.
- Identifier des acteurs à impliquer dans les activités participatives.

Acteurs rencontrés :

- Tourisme MRC des Moulins.
- Service de l'environnement et DD MRC des Moulins.
- Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière.
- Conseil régional de l'environnement de Lanaudière.
- Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL).
- Éco-Nature Parc de la Rivière-des-Mille-Îles.
- Groupe de plein air de Terrebonne (GPAT).

- Vélo Mascouche/Terrebonne.
- Club d'ornithologie de la région des Moulins (CORDEM)

Atelier avec les acteurs

D'une durée de deux heures, l'atelier avec les acteurs s'est tenu en ligne sur la plateforme Zoom à 16h le 10 novembre.



Figure 3. Atelier avec les acteurs (crédit : CEUM)

Objectifs :

- Dresser un portrait préliminaire des enjeux du projet.
- Valider l'adhésion aux éléments de vision.
- Identifier les milieux naturels à mettre en valeur.
- Identifier des activités potentielles cohérentes avec la vision.

Déroulement :

- Introduction et brise-glace.
- Mise en contexte.
- Travail en sous-groupe.
 - Exercice 1 : La vision.
 - Exercice 2 : Les milieux naturels.
 - Exercice 3 : Les activités.
- Retour en plénière.
- Mot de la fin et évaluation.

Participation :

- 10 représentants d'organisme participants.
- 9 organismes représentés.
- 1 conseiller municipal.
- 4 employés de la Ville de Terrebonne.
- 7 membres des équipes et animateur de AECOM et du CEUM.
- 2 sous-groupes de discussion.

Acteurs rencontrés :

- Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles.
- CISSS de Lanaudière.
- Tourisme MRC des Moulins.
- Association forestière de Lanaudière.
- Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL).
- Club d'aviron Terrebonne.
- Groupe de plein air de Terrebonne (GPAT).
- Loisirs et sport Lanaudière.
- Réseaux Underground Transterrebonne.

Évaluation :

L'ensemble des participants au sondage d'appréciation de l'activité ont répondu être plutôt d'accord ou entièrement d'accord que l'information transmise était pertinente. Quatre répondants sur neuf sont entièrement d'accord et trois plutôt d'accord que la formule leur a permis d'exprimer leurs idées alors que deux sont plutôt en désaccord. Cinq répondants sont plutôt d'accord d'avoir pu exprimer la vision de leur organisme. La moitié des représentants ont affirmé vouloir mobiliser leur réseau pour participer à l'atelier citoyen et au sondage.

Atelier citoyen

L'atelier citoyen a également eu lieu en ligne sur la plateforme Zoom. Cette activité s'est déroulée entre 19 h et 21 h le mardi 1^{er} décembre 2020.

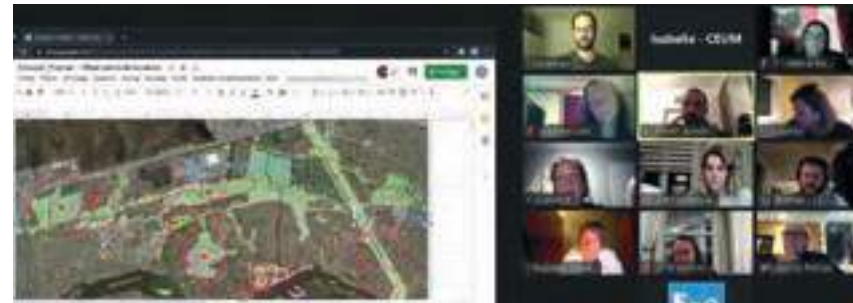


Figure 4. Discussion en sous-groupe lors de l'atelier citoyen (crédit : CEUM)

Objectifs :

- Informer les citoyens sur les objectifs et les grandes étapes du projet.
- Valider les points d'intérêt du site à mettre en valeur.
- Connaître les attentes et les besoins des citoyens.
- Impliquer les citoyens comme partie prenante pour influencer les décisions d'aménagement du Corridor.

Déroulement :

- Introduction et brise-glace.
- Mise en contexte.
- Travail en sous-groupe.
- Retour en plénière.
- Mot de la fin et évaluation.

Participation :

- 36 citoyens participants.
- 1 conseiller municipal.
- 4 employés de la Ville de Terrebonne.
- 9 membres des équipes et animateur de AECOM et du CEUM.
- 4 sous-groupes de discussion.

Thèmes :

Les participants avaient le choix entre plusieurs thèmes de discussion, selon leurs intérêts pour approfondir les sujets de discussions.

- Thème 1 : Sensibilisation et observation de la nature (ateliers...).
- Thème 2 : Vélo, vélo de montagne et *fatbike*.
- Thème 3 : Activités de plein air 4 saisons (randonnée, course, ski...).

Profil des participants :

Plus d'hommes (57 %) que de femmes (43 %) ont participé à l'atelier citoyen. Les personnes de 25 à 44 ans sont surreprésentées (61 %), considérant qu'ils ne représentent que le quart de la population de Terrebonne. Les personnes ayant des enfants de moins de 18 ans représentent près des deux tiers des participants (64 %).

Évaluation :

Tous les répondants au sondage d'appréciation de l'activité trouvent à différents degrés que l'information transmise était pertinente. La majorité (61%) est entièrement d'accord que la formule leur a permis d'exprimer leurs idées. Un seul répondant sur 28 estime être en désaccord avec l'affirmation « Le Corridor de biodiversité m'enthousiasme » alors que la majorité (68%) se dit entièrement d'accord.

Sondage en ligne

Le sondage réalisé sur la plateforme SurveyMonkey comportait 16 questions, soit huit questions sur le projet, sept questions sur le profil des répondants ainsi qu'une question à réponse ouverte pour laisser des commentaires. Le sondage était accessible du 2 novembre au 1^{er} décembre 2020.

Objectifs :

- Impliquer les acteurs clés et la population dans la définition et l'enrichissement du Plan directeur.
- Connaître les attentes de la population envers le projet du Corridor de biodiversité.

Participation :

Un total de 431 répondants a complété le sondage. Pour inciter à la participation, en plus du travail de communication, un prix de participation a été tiré parmi les répondants (chèque cadeau de 100 \$ dans un commerce local).



Figure 5. Question 5 (abrégée) du sondage en ligne (crédit : CEUM)

Profil des participants :

Les personnes de 25 à 44 ans représentent 49 % des répondants. 51 % ont des enfants de moins de 18 ans. Les personnes de 65 ans et plus représentent 9 % des répondants et les moins de 25 ans seulement 4 %. 61 % des participants habitent à moins de 1 km du Corridor de biodiversité et 11 % habitent en dehors des limites de Terrebonne.



Figure 6. Répartition des répondants au sondage selon leur code postal (crédit : CEUM)

Faits saillants des résultats

L'analyse des résultats de l'ensemble des activités participatives permet de dégager des faits saillants qui permettront d'orienter la conception du Plan directeur.

Utilisation du Corridor de biodiversité

Le Corridor de biodiversité est un site apprécié par la grande majorité des participants. Les représentants d'organismes (acteurs) soulignent les bénéfices importants d'une telle infrastructure verte pour l'environnement, mais également pour la population. Pour leur part, les citoyens ont adopté cet espace naturel. En effet, près de 58 % des répondants au sondage fréquentent le Corridor de façon hebdomadaire pour y pratiquer différentes activités :

- Activités de plein air pratiquées par 73,6 % à 87,7 % (marche, randonnée, vélo de promenade, vélo de montagne, course...).
- Observation de la faune et de la flore pratiquée par 66 % des répondants.

Préoccupations des acteurs et des citoyens

Certaines préoccupations ont été entendues à plusieurs reprises et font consensus parmi les acteurs et les citoyens :

- Équilibre entre la conservation de la nature et l'accessibilité du site par la population.
- Pression de l'urbanisation environnante sur l'intégrité des milieux naturels.
- Impacts de l'achalandage croissant sur la faune et la flore
- Besoin de sensibilisation et d'éducation.
- Nécessité d'un nettoyage en vue de l'enlèvement de gros déchets qui occupent le territoire (carcasses de voitures et autres).

Préoccupations des acteurs

D'autres attentes plus spécifiques ont été nommées, principalement par des acteurs, selon leur connaissance du milieu :

- Préservation de la diversité des milieux naturels.

- Suivi des espèces à statut précaire.
- Contrôle des espèces exotiques envahissantes.
- Hiérarchisation de l'accessibilité selon la sensibilité des écosystèmes.
- Encadrement de l'accès et contrôle de l'utilisation.
- Meilleure identification et délimitation des différentes fonctions (activités et lieux sensibles).

Particularité des milieux naturels

Les acteurs mentionnent des pistes de réflexion pour une gestion adaptée des milieux naturels, mais également de leurs environs :

- Aménagements légers et non invasifs à privilégier.
- Méthodes d'entretien adaptées à la faune.
- Zones tampons pour limiter l'effet de lisière.
- Connexion et perméabilité à plus grande échelle avec d'autres milieux naturels (vers le nord).



Figure 7. Activité de plein air (crédit : Ville de Terrebonne)

Souhaits et besoins par secteurs

Le Corridor de biodiversité couvre une grande superficie et comporte des secteurs variés par la topographie, l'hydrographie, la faune et la flore. Des idées distinctes ont été apportées pour des lieux précis :

- Préserver l'intégrité des milieux les plus sensibles comme la forêt d'érables noirs.
- Favoriser l'observation de la faune dans les friches.
- Profiter des marais pour l'interprétation et la sensibilisation.
- Organiser des activités éducatives ou scolaires au parc écologique de la Coulée.



Figure 8. Milieu humide et urbanisation (crédit : AECOM)

Souhaits et besoins par activités

Le Corridor de biodiversité est le théâtre d'activités variées. Celles-ci sont associées à des besoins particuliers, et des aménagements adaptés sont souhaités.

Observation de la faune et de la flore et contemplation :

- Installer des panneaux d'interprétation, d'éducation et de sensibilisation.
- Aménager un ou des belvédères d'observation en haut du Coteau.
- Offrir des activités éducatives sur la nature et l'environnement (classes nature, programmation familiale).

Marche et promenade avec un chien :

- Sensibiliser les usagers à l'éthique de plein air.
- Éduquer à l'importance de demeurer dans les sentiers.
- Assurer la propreté et la collecte des déjections canines.
- Obliger les maîtres à garder leurs chiens en laisse.

Vélo de promenade et vélo de montagne :

- Définir les sentiers selon leurs usages respectifs et mettre en place une signalisation adéquate, pour éviter les conflits entre les différents utilisateurs.
- Encadrer l'aménagement de sentiers de vélo de montagne existants et futurs et les identifier selon leur niveau de difficulté par une signalisation.
- Définir les secteurs adaptés à la pratique de cette activité dans le Corridor de biodiversité, afin de rencontrer le critère de préservation des habitats à long terme.
- Entretenir les sentiers de vélo de montagne pour assurer la sécurité.
- Confier la gestion et l'entretien des sentiers de vélo de montagne à un organisme regroupant des acteurs clés.
- Assurer une connexion avec le réseau cyclable régional.

Autres sports et activités :

- Entretenir les sentiers en hiver (ski de fond, raquette) et mettre en place une signalisation adéquate.
- Évaluer la possibilité d'utiliser les chalets de parc existants ou les installations de l'école secondaire des Trois-Saisons à titre de chalet d'accueil pour les activités hivernales (services sanitaires, espace de location d'équipements de ski de fond, etc.).
- Faciliter l'accès à la rivière et aux activités nautiques.
- Offrir la location de matériel sportif.
- Organiser des activités d'initiation sportive.
- Aménager des espaces de détente et des aires de pique-nique.
- Assurer une cohabitation harmonieuse entre tous les usagers.

Éléments de vision

La vision préliminaire initialement proposée (voir page 4) comprend des éléments généralement acceptés par les participants. En revanche, certains éléments font l'objet de points de vue divergents des participants selon leurs intérêts.

Éléments de consensus

- Assurer la planification selon une vision d'ensemble qui s'inspire des meilleures pratiques des autres parcs nature.
- Partager des infrastructures avec les institutions voisines pour limiter d'empiéter sur le Corridor (stationnements, toilettes, etc.).



Figure 9. Sentier Transterrebonne (crédit : Ville de Terrebonne)

Éléments à préciser

- Trouver le juste équilibre dans le rôle du Corridor entre la préservation et la fonction récréative.
- Déterminer la façon de protéger les milieux les plus sensibles (ex. : rendre inaccessibles certaines zones).
- Aménager un chalet d'accueil, des blocs sanitaires et des fontaines à boire tout en minimisant leur impact sur le milieu.
- Optimiser l'usage des stationnements existants pour la pratique de certaines activités dans le Corridor (Stationnement du parc de la Rivière ou de l'école secondaire Gabrielle-Roy).
- Évaluer la possibilité d'améliorer le service de transport en commun dans le secteur (service EXO).
- Collaborer avec les organismes locaux et favoriser l'implication citoyenne (organisme pour la gestion des sentiers de vélo de montagne, association de protection de la nature, etc.).
- Établir une signature visuelle uniforme tout le long du Corridor.
- Assurer un lien avec les milieux environnants.
- Évaluer la possibilité d'aménager un lien physique entre le Parc de la Rivière et l'île aux Vaches, acquise par la Ville de Laval comme territoire de conservation.
- Considérer un passage pouvant permettre un lien physique entre le Corridor et les terrains situés au nord de l'autoroute 640 (connectivité vers d'autres réseaux environnants existants).

Conclusion

Le Corridor de biodiversité est un espace naturel déjà très apprécié des résidents de Terrebonne. C'est le sentier de la Transterrebonne qui est la partie la plus fréquentée du Corridor. Présentement, l'activité la plus populaire est la marche. Les participants souhaitent en priorité préserver la nature, mais aussi avoir des infrastructures bien entretenues permettant la pratique d'activités de plein air. C'est en ce sens qu'un encadrement de l'aménagement des sentiers informels de vélo de montagne est souhaité. Les citoyens et les acteurs sont conscients que les milieux naturels les plus sensibles doivent être respectés et montrent également un intérêt pour l'observation de la nature et la sensibilisation.

En somme, le projet de planification du Corridor de biodiversité est perçu positivement par la population puisque l'accès à des milieux naturels contribue à la qualité de vie.

Faits saillants

- 512 participations pour l'ensemble des activités.
- 15 organismes impliqués.
- 96 % des citoyens sont enthousiastes face au projet. *
- 88 % fréquentent la Transterrebonne. **
- 88 % pratiquent la marche ou la randonnée. **
- 82 % pratiquent le vélo de promenade. **
- 73 % priorisent la préservation de la nature. **
- 56 % priorisent l'accès à des activités de plein air. **
- Besoin d'entretenir et formaliser les infrastructures récréatives. **
- Offre d'activités pédagogiques sur l'environnement souhaitée. **

*Selon les participants de l'atelier citoyen

**Selon les répondants au sondage

Commentaires des participants

« Merci de sonder les citoyens pour de si beaux projets! »

Un répondant au sondage en ligne



« C'est un bijou et il faut en prendre soin et pérenniser ce superbe parc ! »

Un répondant au sondage en ligne

« Merci d'être à l'écoute et de votre volonté à développer et promouvoir les activités en plein-air accessibles dans notre magnifique ville. »

Un répondant au sondage en ligne



